

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 28 MAI 2013

VOLUME 101

ODETTE GAGNON et DANIELLE BERGERON
Sténographes officielles

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me CLAUDINE ROY

INTERVENANTS :

Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du Québec

Me STÉPHANIE DESROSIERS pour Dessau

Me VINCENT GRENIER-FONTAINE pour Ville de Laval

Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN pour Ville de Laval

M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec

Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec

Me MICHEL DORVAL pour Union Montréal

Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec

Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec

Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec Me

MARCO LABRIE pour le Barreau du Québec

Me JULIE-MAUDE GREFFE pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	6
GILLES THÉBERGE	
INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY	8
REPRÉSENTATIONS PAR Me JULIE-MAUDE GREFFE	159
DÉCISION	160
INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY	160
INTERROGÉ PAR M. RENAUD LACHANCE, commissaire	164
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARTIN SAINT-JEAN	168
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DANIEL ROCHEFORT	232
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DORVAL	256
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN	260
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE	265

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
65P-717: Données du Directeur général des élections du Québec (DGE) concernant les dons faits par Gilles Thériberge et sa conjointe aux partis provinciaux.	28
65P-718 : Cartes des usines d'enrobés bitumineux au Québec et dans les régions de Montréal et de la Montérégie, en liasse	51
65P-719 : Tableau des entrepreneurs et des firmes ayant obtenu plus de 1% des contrats du MTQ reliés à la construction entre 1997 et 2012	54
65P-720 : Tableau des entrepreneurs ayant réalisé des contrats du MTQ à prédominance « asphaltage » entre 1997 et 2011 pour l'ensemble du Québec	56
65P-721: Tableau des dix principaux entrepreneurs par région ayant obtenu les contrats du MTQ à prédominance « asphalte » entre 1997 et 2011.	63

- 65P-722: Tableau de la valeur des contrats par mode d'adjudication octroyés par le MTQ à Sintra inc. - Divisions régionales Métropole et Laval-Laurentides de novembre 1996 à juin 2000.
79
- 65P-723: Tableau des contrats octroyés à Sintra par le MTQ après application d'un mode concurrentiel d'adjudication entre novembre 1996 et juin 2000 - Divisions régionales Métropole et Laval-Laurentides.
78
- 65P-724 : Sommaire décisionnel de la Ville de Montréal du 12 mai 2000 sur l'octroi de contrat pour l'appel d'offres 00-6717, en liasse.
158
- 65P-725 : Tableau des soumission de la Ville de Montréal dans le domaine des égouts avec la participation de Sintra inc.
182
- 65P-726 : Soumissions publiques dans le domaine des égouts de la Ville de Montréal impliquant Sintra inc., en liasse
232

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-huitième (28ième)
2 jour du mois de mai,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Les avocats peuvent s'identifier,
8 s'il vous plaît.

9 Me CLAUDINE ROY :

10 Alors, bonjour. Claudine Roy pour la Commission.

11 Me BENOIT BOUCHER :

12 Bonjour. Benoit Boucher pour le Procureur général
13 du Québec.

14 Me STÉPHANIE DESROSIERS :

15 Bonjour. Stéphanie Desrosiers pour Dessau.

16 Me VINCENT GRENIER-FONTAINE :

17 Bonjour. Vincent Grenier-Fontaine pour Ville de
18 Laval.

19 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

20 Bonjour. Jean-François Longtin, Ville de Laval.

21 M. YURI TREMBLAY :

22 Bon matin. Yuri Tremblay pour l'Union des
23 municipalités du Québec.

24 Me DANIEL ROCHEFORT :

25 Bonjour. Daniel Rochefort pour l'Association de la

1 construction du Québec.

2 Me MICHEL DORVAL :

3 Bon matin. Michel Dorval pour Union Montréal.

4 Me DENIS HOULE :

5 Bonjour. Denis Houle pour l'Association des
6 constructeurs de routes et grands travaux du
7 Québec.

8 Me SIMON LAPLANTE :

9 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
10 constructeurs de routes et grands travaux du
11 Québec.

12 Me FÉLIX RHÉAUME :

13 Bonjour à tous. Félix Rhéaume pour le Parti libéral
14 du Québec.

15 Me MARCO LABRIE :

16 Bonjour. Marco Labrie pour le Barreau du Québec.

17 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

18 Et bonjour. Julie-Maude Greffe pour le Directeur
19 des poursuites criminelles et pénales.

20 LA GREFFIÈRE :

21 Alors, on va vous assermenter.

22

23

24

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-huitième (28ième)
2 jour du mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 GILLES THÉBERGE,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY :

11 Q. [1] Alors, Monsieur Théberge, hier, lors de votre
12 témoignage, vous nous avez parlé de l'existence
13 d'un système à Laval où les entrepreneurs
14 s'entendaient ensemble pour soumissionner sur
15 différents contrats ayant été désigné par
16 l'administration, soit par monsieur Claude Deguise
17 et, par la suite, par monsieur Desbois, par
18 l'intermédiaire de monsieur Mergl, comme étant le
19 gagnant. D'accord. Ça fait qu'on va revenir un peu
20 sur ce système-là et relativement à la redevance
21 qui était versée de deux pour cent (2 %). Voulez-
22 vous nous dire précisément sur quel montant cette
23 redevance... le calcul de ce deux pour cent (2 %)
24 était fait?

25 R. La redevance était versée à monsieur Roger Desbois

1 sur l'estimé final moins les taxes.

2 Q. [2] De tous les contrats qui avaient...

3 R. De tous les contrats qui étaient en collusion.

4 Q. [3] Est-ce que, dans le système que vous nous avez
5 décrit, c'est arrivé qu'un entrepreneur désigné
6 gagnant, lorsque l'appel d'offres a été... ou
7 l'ouverture des soumissions, cet entrepreneur-là
8 n'ait pas été le gagnant? Au cours des années où
9 vous avez oeuvré dans le système, où vous avez
10 oeuvré à Laval dans le système.

11 R. Oui. Au cours des années où j'ai oeuvré, c'est à
12 l'arrivée à l'entreprise que je travaillais,
13 Valmont Nadon Excavation, on avait... on avait
14 rencontré les autres entrepreneurs et j'avais aussi
15 rencontré ABC Rive-Nord, monsieur Claude Chagnon,
16 pour avoir son O.K. sur un projet sur le boulevard
17 Saint-Martin à Laval. Et monsieur Chagnon, à la
18 dernière minute, il m'a dit qu'il avait oublié de
19 dire à son... à son directeur de projet comme quoi
20 le projet appartenait à l'entreprise Valmont Nadon.
21 Il a soumissionné et il a eu le projet et il n'y a
22 pas eu de répercussion ni à gauche ni à droite.

23 Q. [4] Et il a soumissionné, donc il a soumissionné
24 plus bas que ce que le montant inscrit par Valmont
25 Nadon.

1 R. C'est exact, c'est lui qui a eu le projet et c'est
2 lui qui a exécuté le projet.

3 Q. [5] Vous dites qu'il n'y a pas eu de répercussion
4 ni à droite ni à gauche. On doit comprendre de cela
5 qu'il n'y a pas eu de répercussion immédiate. Mais,
6 est-ce que pour la suite des choses on est revenu,
7 soit à vous ou l'entreprise sur cette situation-là?

8 R. Moi, je suis revenu à monsieur Chagnon, mais
9 monsieur Chagnon, il dit qu'il avait oublié dans
10 tout son travail qu'il avait à faire, il avait
11 oublié que je lui en avais déjà parlé, puis je ne
12 l'avais pas relancé, si on veut, à la dernière
13 minute sur ledit projet. Ça fait que c'est pour ça
14 qu'il... il avait oublié le projet.

15 Q. [6] D'accord. Et est-ce que par la suite, dans le
16 cadre de d'autres lancements d'appel d'offres, il y
17 a eu une discussion ou, en fait, on a compensé pour
18 cet événement-là où Valmont Nadon avait perdu son
19 tour?

20 R. Non, on n'a pas eu de compensation. Le système a
21 continué à être en place, et on a eu les projets
22 qui nous étaient désignés.

23 Q. [7] Alors, ça c'est un exemple où le système a eu
24 une ratée, finalement. Est-ce que... Comment vous
25 vous assuriez, les entrepreneurs collusionnaires,

1 qu'il n'y ait pas de, j'oserais dire
2 d'interférence, qu'il n'y ait pas un entrepreneur
3 ne faisant pas partie du cercle des collusionnaires
4 qui vienne contrecarrer le système en place?

5 R. Bien, je pense qu'hier j'ai expliqué un peu le
6 territoire, les... Si on reparle du territoire de
7 Laval, c'était les gens de Laval, qui travaillaient
8 à Laval. Les gens de... Les autres... Comme tel, il
9 y avait un groupe de gens qui travaillaient à
10 Montréal, il y avait un groupe de gens qui
11 travaillaient dans le nord. Mais en principe, les
12 gens de Laval travaillaient à Laval. Il y en avait
13 peut-être un ou deux différents, surtout en
14 asphalte, qui venaient un peu de l'extérieur, mais
15 en principe, c'était des gens de Laval qui
16 travaillaient à Laval.

17 Q. [8] Mais la question était à savoir comment vous
18 vous assurez, le cercle des collusionnaires, qu'il
19 n'y ait pas un intrus qui vienne contrecarrer le
20 système?

21 R. Bien, il ne pouvait pas y avoir d'intrus, parce que
22 la dernière journée, qui était le jeudi, on avait
23 la liste officielle qui ne dérogeait pas... qui
24 était officielle. Ça veut dire qu'il n'y a pas
25 quelqu'un, le lundi matin, qui pouvait aller

1 retirer les plans et soumissionner. À partir du
2 jeudi midi c'était terminé d'aller chercher les
3 appels d'offres. Ça fait qu'il ne pouvait pas y
4 avoir d'intrus qui s'intégraient dans le système le
5 lundi matin ou le vendredi matin.

6 Q. [9] O.K.

7 R. On avait la liste à date des gens qui avaient
8 retiré les appels d'offres.

9 Q. [10] Une des informations que vous avez donné,
10 c'est que pour pouvoir soumissionner, mais surtout
11 obtenir un contrat à Ville de Laval, il fallait
12 avoir son pied-à-terre à Ville de Laval? Avoir sa
13 maison mère ou avoir un lien avec Ville de Laval?

14 R. Bien, je pense que les gens de Laval devaient
15 travailler à Laval. C'était des payeurs de taxes à
16 Laval. Et ils ont... La plupart des gens qui
17 habitaient Laval, leur entreprise qui était à Laval
18 travaillait à Laval.

19 Q. [11] Et si on ne possédait pas de pied-à-terre, si
20 on n'avait pas notre entreprise à Laval, comment ça
21 se passait?

22 R. Bien, tu pouvais... Il n'y a rien qui empêchait à
23 l'individu ou à l'entreprise de retirer les plans
24 et devis. Mais s'il avait été le plus bas
25 soumissionnaire, je ne pense pas qu'il aurait fait

1 le projet.

2 Q. [12] Qu'est-ce que vous voulez dire?

3 R. C'est que la Ville, normalement, avait un système
4 de collusion, et elle voulait avoir... elle voulait
5 avoir son deux pour cent (2 %) à la fin du projet.
6 Ça veut dire que s'il rentrait un autre individu
7 qui faisait un projet en compétition, il y avait la
8 Ville... la Ville l'aurait... Premièrement, la
9 Ville n'aurait pas eu son deux pour cent (2 %), et
10 deuxièmement, les gens qui travaillent et habitent
11 Laval, ça aurait créé aussi un problème sur
12 d'autres régions, d'autres territoires. Ça fait que
13 chacun restait dans son territoire.

14 Q. [13] Vous nous avez parlé d'un système de
15 collusion. Est-ce que, pendant toutes les années où
16 vous avez travaillé, est-ce que le système de
17 collusion a toujours fonctionné, ou à certains
18 moments il y a eu une absence de collusion?

19 R. Bon. Juste pour vous relater un fait, je ne me
20 souviens pas, Madame la Présidente, exactement de
21 l'année, mais c'était un système de collusion,
22 c'est exact. Il y a eu, durant une période, je ne
23 sais pas si c'est quatre-vingt-dix-sept (97) ou
24 quatre-vingt-dix-huit (98), en été, il y a eu une
25 batch d'appels d'offres, une quinzaine d'appels

1 d'offres, surtout en asphalte, là, comme tel.
2 Quelques... Peut-être un ou deux projets d'égouts,
3 mais c'était surtout en asphalte. L'estimé de la
4 Ville était environ de trente millions (30 M\$). Et
5 les entrepreneurs ont soumissionné à vingt millions
6 (20 M\$), en libre concurrence.

7 Q. [14] Et pour quelle raison les entrepreneurs ont
8 soumissionné en libre concurrence?

9 R. Bien, écoutez, je ne faisais pas partie de
10 l'asphalte. Il a dû y avoir une discorde entre
11 certains entrepreneurs, peut-être un entrepreneur
12 en voulait deux projets, l'autre en voulait un, ça
13 fait que... Si on y pense, c'est à peu près comme
14 ça. Il y en a qui étaient peut-être plus gourmands
15 que d'autres, qui voulaient avoir plus de projets.

16 Q. [15] Alors, ce qu'on comprend de ce que vous dites,
17 c'est que comme les entrepreneurs n'ont pas réussi
18 à s'entendre, chacun tirant - l'expression
19 populaire - la couverture de son côté, à ce moment-là
20 il n'y a pas eu d'entente possible, et tout le
21 monde a soumissionné en libre concurrence.

22 R. Oui. Ils ont soumissionné en libre concurrence.
23 C'est juste pour montrer à la Commission la
24 différence de la libre concurrence avec la libre...
25 la libre concurrence avec la collusion. C'est juste

1 l'exemple que j'ai voulu donner.

2 Q. [16] Alors vous dites que les estimés de la Ville
3 étaient à trente millions (30 M\$)?

4 R. C'est exact.

5 Q. [17] Et le coût de réalisation des... Ou, non. En
6 fait, c'est, vous dites, le coût des soumissions.

7 R. Les soumissions déposées étaient alentour de vingt
8 millions (20 M\$).

9 Q. [18] Relativement à ça... Vous avez mentionné
10 quatre-vingt-seize (96), quatre-vingt-dix-sept
11 (97). Est-ce que vous vous êtes...

12 R. Ah, je m'excuse. C'est deux mille... Je m'excuse.
13 Ce n'est pas quatre-vingt-seize (96), quatre-vingt-
14 dix-sept (97). Je parle peut-être de deux mille
15 sept (2007) ou deux mille huit (2008). Je m'excuse.

16 Q. [19] D'accord. Parce que vous avez mentionné que
17 vous n'étiez pas dans l'asphalte.

18 R. Non non.

19 Q. [20] Alors, c'est au moment où...

20 R. Non non. Je n'étais pas dans l'asphalte.

21 Q. [21] ... vous étiez chez monsieur Valmont Nadon.

22 R. C'est ça.

23 Q. [22] D'accord. L'arrivée de l'entreprise ABC Rive-
24 Nord, également, a pu... est un joueur qui s'est
25 ajouté pendant les années où vous étiez là, alors

1 voulez-vous me relater comment son arrivée s'est
2 déroulée?

3 R. Bien, quand ABC Rive-Nord est arrivée à Laval,
4 donc, ils avaient fait une installa... Ils
5 s'étaient installés à Mirabel, dans la Carrière de
6 Tadéo. Il avait une usine d'asphalte, une usine de
7 béton aussi, il avait une carrière. Il voulait
8 avoir des projets à Laval. Les gens qui faisaient
9 partie du système de l'asphalte en premier ne
10 voulaient pas lui donner de place qu'il réclamait.
11 Il a soumissionné, il a eu trois ou quatre ou cinq
12 projets en compétition. Il a ramassé les projets.
13 Par contre, les entrepreneurs en asphalte voyaient
14 bien qu'ABC Rive-Nord ramassait des projets, ça
15 fait que ça enlevait des projets aux gens de Laval
16 et ça enlevait aussi le deux pour cent. Ça fait
17 qu'il avait été déterminé qu'une personne pourrait,
18 essaierait d'arranger le litige qui existait entre
19 les entrepreneurs de Laval et l'entrepreneur ABC.

20 Ça fait que je ne peux pas vous dire
21 exactement qui l'a rencontré pour procéder à un
22 accord, mais l'accord a été conclu qu'ABC Rive-Nord
23 a eu un ou deux projets en collusion à Laval,
24 faisant suite à ça, et le marché, après ça a
25 continué à être collusionné.

1 Q. [23] C'est comme ça qu'on a traité l'arrivée d'ABC
2 Rive-Nord qui soumissionnait en faisait fi des
3 règles du système? On a désigné quelqu'un et par la
4 suite, le système a pu fonctionner puisque ABC
5 Rive-Nord a intégré le cercle des collusionnaires?

6 R. C'est exact. C'est comme ça.

7 Q. [24] On a parlé de l'implication des firmes de
8 génie-conseil hier, vous nous avez parlé de Cima +
9 et de monsieur Laval Gagnon, particulièrement le
10 domaine dans lequel Cima + et Laval Gagnon
11 oeuvraient, quel était-il?

12 R. Moi, quand je suis arrivé à Laval, en quatre-vingt-
13 quinze (95), quatre-vingt-seize (96), monsieur
14 Laval Gagnon, qui représentait à la firme Cima
15 était la personne chargée de tous les projets
16 d'asphalte pour la Ville de Laval. Il y avait à peu
17 près entre huit et dix millions (10 M\$) de projets
18 d'asphalte par année qui étaient administrés par la
19 firme Cima.

20 Q. [25] Et dans le cadre du travail qu'avait exécuté
21 Cima + et Laval Gagnon, il y avait les plans et
22 devis à faire. Qu'est-ce qu'il en était
23 relativement aux travaux qui étaient demandés à
24 exécuter?

25 R. Bien, il faisait des plans et devis et il faisait

1 aussi le rôle de gérant de projets, à la fin. C'est
2 lui qui faisait les estimés... les estimés pour
3 l'entrepreneur, les estimés finaux pour les
4 entrepreneurs, à la fin du projet.

5 Q. [26] D'accord. Vous nous avez relaté, hier, un cas
6 où il y a des travaux non exécutés qui ont été
7 payés?

8 R. Oui, j'ai relaté, pour moi, j'ai relaté, oui, un
9 travail qui a été exécuté dont on a payé. Je l'ai
10 relaté hier.

11 Q. [27] D'accord. Alors, juste pour revenir, c'était
12 un cent mille dollars (100 000 \$) de travaux qui
13 ont été payés et vingt-cinq mille dollars
14 (25 000 \$) qui ont été retournés à monsieur Laval
15 Gagnon par le biais de fausses facturations d'une
16 compagnie d'équipement.

17 R. C'est exact.

18 Q. [28] D'accord. Mais relativement aux plans et
19 devis, qu'est-ce qui en était lors de la confection
20 des plans et devis lorsque c'était Cima + et Laval
21 Gagnon qui étaient en charge...

22 R. Bien...

23 Q. [29] ... dans les travaux que vous avez eus à
24 exécuter?

25 R. ... lorsque les plans et devis sont préparés,

1 l'estimé est préparé aussi des rues qui sont à
2 refaire au point de vue trottoirs, au point de vue
3 pavage et tout ça, hein, les estimés sont présentés
4 à la Ville de Laval pour chacun des projets et dans
5 ces estimés-là, il y avait quand même un peu... il
6 y avait plus de quantités que normalement qui
7 devaient être faites. Ça fait qu'il y avait un
8 petit coussin qui était gardé dans chacun des
9 estimés, qui pouvait être utilisé ou non utilisé.

10 Q. [30] Alors, quand vous parlez d'un petit coussin,
11 est-ce que vous êtes en mesure de nous donner des
12 exemples pour nous donner un ordre de grandeur...

13 R. Non...

14 Q. [31] ... de ce que vous entendez petit coussin?

15 R. ... je ne peux pas vous donner un ordre de grandeur
16 parce que je n'ai pas soumissionné beaucoup
17 d'asphalte à Laval après, avec Cima, mais je vous
18 ai donné un exemple, hier, du Corbusier.

19 Q. [32] O.K. Relativement au temps où vous avez été à
20 Ville de Laval, vous avez eu d'autres implications,
21 là, soit du temps que vous étiez chez Sintra ou du
22 temps que vous étiez chez Valmont Nadon,
23 relativement à la vie lavalloise.

24 R. Oui.

25 Q. [33] D'accord. Est-ce que vous voulez nous parler,

1 relativement, de votre implication de votre
2 entreprise dans le cadre du Cosmodôme?

3 R. Bien, le Cosmodôme, en l'an deux mille (2000), je
4 reçois un appel de monsieur Claude Deguise qui
5 disait: « Sauvons le Cosmodôme ». Ça fait qu'il
6 demandait à chacune des entreprises, en tout cas,
7 moi, dans l'entreprise Sintra, il nous a demandé
8 cinquante mille dollars (50 000 \$), ça veut dire
9 cinq chèques de dix mille dollars (10 000 \$) et
10 que... cinq chèques de dix mille dollars (10 000 \$)
11 qu'on remettait. Je pense qu'on a remis les
12 chèques, je ne sais pas à qui on a fait les chèques
13 directement, mais on a fait les chèques chez
14 Sintra, qui s'échelonnaient sur cinq ans. C'était
15 la participation de Sintra qui nous avait été
16 demandée par monsieur Deguise et le remboursement
17 devait se faire sur des contrats qu'on aurait plus
18 tard, dans l'année deux mille (2000), deux mille un
19 (2001) ou deux mille deux (2002), là. Comme je
20 n'étais pas là, je ne peux pas vous dire si Sintra
21 a été remboursé ou ça a été vraiment un don.

22 Q. [34] Mais effectivement, les cinq chèques ont été
23 faits?

24 R. Les cinq chèques ont été faits. Est-ce que les cinq
25 chèques ont été encaissés, je ne le sais pas.

1 Q. [35] O.K. Et vous dites que c'était sur une période
2 de combien d'années?

3 R. Cinq ans.

4 Q. [36] Et quand vous dites « Ça devait nous être
5 remboursé éventuellement sur les contrats », dans
6 quelle... sous quelle forme, là, dans les contrats?

7 R. Bien, qu'est-ce que j'ai pu comprendre, la forme...
8 La forme de quantité que je n'exécutais pas, ils me
9 remboursaient mon dix mille dollars (10 000 \$) par
10 année.

11 Q. [37] O.K. Puisque vous avez quitté, vous ne savez
12 pas ce qu'il est advenu.

13 R. Non, je ne le sais pas qu'est-ce qui est arrivé.

14 Q. [38] D'accord. D'autres participations à la vie
15 lavalloise?

16 R. Bien, la vie lavalloise, on avait, à chaque
17 printemps, la Fondation Marcel Vaillancourt, qui
18 était une fondation, qui était un repas homard. Et
19 après ça on avait, dans le courant du mois d'août
20 on avait... Les billets homard se vendaient deux
21 cent cinquante dollars (250 \$) du billet, il
22 fallait prendre une table de dix (10) personnes. Le
23 tournoi de golf était...

24 Q. [39] Juste avant que vous quittiez pour le dîner de
25 homard, ça, ça s'est fait pendant quelles années?

1 R. Moi j'ai assisté au homard de mil neuf cent quatre-
2 vingt-quinze (1995) allant jusqu'en deux mille neuf
3 (2009). Je ne sais pas s'il y en avait avant, mais
4 toutes ces années-là, ça faisait partie du homard.

5 Q. [40] Il fallait prendre une table de dix (10), et
6 qui payait pour la table, à ce moment-là?

7 R. Bien, les... C'était l'entreprise qui payait pour
8 la table.

9 Q. [41] O.K. Alors, vous en étiez à parler de
10 l'activité au mois d'août?

11 R. Au mois d'août c'était le tournoi du maire, qui
12 était très couru par tous les entrepreneurs. On
13 jouait au golf au Club de golf de Islesmere puis au
14 Club de golf de Laval-sur-le-Lac. Les dernières
15 années, je ne me souviens pas le prix des billets
16 pour la première année, mais je me souviens de la
17 fin, de deux mille neuf (2009), ça nous coûtait
18 trois mille dollars (3 000 \$) pour quatre
19 personnes.

20 Q. [42] Qui payait ça?

21 R. Toujours l'entreprise.

22 Q. [43] D'autres activités?

23 R. On a eu... L'autre activité, on avait le Feu Bleu,
24 qui était une fondation pour les enfants, qui était
25 aussi, je pense, deux cents dollars (200 \$) du

1 billet. Il fallait prendre une table.

2 Q. [44] Une table de combien?

3 R. Une table de dix (10), je pense.

4 Q. [45] Qui vous sollicitait pour ces activités?

5 R. La plupart du temps c'était les ingénieurs-conseils
6 qui devaient vendre les billets à leurs... aux
7 entrepreneurs. Il y avait aussi la Chambre de
8 commerce, au début de décembre, pour le nouveau
9 budget du maire, on était sollicité aussi par la
10 Chambre de commerce pour nous annoncer le nouveau
11 budget qui s'en venait. On avait aussi, dans le
12 courant de l'année courante, dans le mois de juin
13 ou juillet, le PRO de Laval. Qu'on achetait des
14 billets pour un souper dînatoire.

15 Q. [46] Ça coûtait combien?

16 R. À ma souvenance, je vous dirais cent ou cent
17 cinquante dollars (100 ou 150 \$) du billet, là. Il
18 y avait beaucoup de monde qui participait à ça. Et
19 on achetait, après ça, des billets pour la cabane à
20 sucre, mais on n'y allait pas. On les donnait... On
21 les laissait à l'ingénieur-conseil, qui en faisait
22 la distribution. Ou les remettait au PRO de Laval,
23 là, je ne peux pas vous dire. Mais c'était, le PRO
24 de Laval, il y avait beaucoup de personnes qui
25 allaient là, qui étaient des participants, qui

1 aidaient dans la campagne électorale. C'était une
2 façon de remercier les gens de la campagne
3 électorale. Ou la prochaine campagne.

4 Q. [47] Cocktails dînatoires, pendant combien d'années
5 vous avez participé aux cocktails?

6 R. On peut dire que je suis allé toujours aux
7 cocktails dînatoires, à chacune des années.

8 Q. [48] Combien de billets étaient achetés par
9 l'entreprise où vous étiez?

10 R. Entre quatre et dix (10) billets par année.

11 Q. [49] Et qui y allait, de votre entreprise?

12 R. Bon, moi je suis allé à l'occasion. J'ai donné des
13 billets aussi. J'essayais d'y aller, mais des fois
14 c'était juste un acte de présence, rapidement.

15 Q. [50] Et pourquoi, si vous démontriez si peu
16 d'intérêt, vous participiez à ça?

17 R. Bien, premièrement, si on veut... S'ils voulaient
18 que le PRO de Laval ou la Fondation Marcel
19 Vaillancourt pour les homards fonctionnent, il
20 fallait que quelqu'un achète les billets. Puis les
21 billets étaient vendus aux entrepreneurs. Ça fait
22 que, il fallait en prendre.

23 Q. [51] Est-ce qu'on doit comprendre que vous n'aviez
24 pas le choix, selon, de la façon dont vous le...

25 R. Bien, on travaille à Laval, on vit à Laval, c'est

1 normal qu'on achète des billets pour les activités
2 de Laval. C'est un tout.

3 Q. [52] Puis ça, ça a toujours été défrayé par les
4 entreprises pour lesquelles vous avez travaillé,
5 soit Sintra ou Valmont Nadon.

6 R. C'est exact.

7 Q. [53] Est-ce que vous avez fait des chèques
8 personnels, vous, pour ces activités-là?

9 R. Non, Madame.

10 Q. [54] O.K. Maintenant, relativement au financement
11 des partis politiques, est-ce que vous vous
12 rappelez d'avoir fait des contributions politiques
13 au cours des années pour le parti, les partis
14 provinciaux?

15 R. Je pense que oui, mais de là à vous dire exactement
16 les montants, ça serait difficile pour moi, là.

17 Q. [55] D'accord. Alors je vais vous demander de
18 mettre à l'écran... Voyons, je m'excuse... L'onglet
19 7, pardon. Alors, Monsieur Théberge, ce sont les
20 données du Directeur général des élections
21 concernant les dons faits par vous-même et par
22 votre conjointe aux partis politiques provinciaux.
23 C'est un tableau que vous avez déjà vu?

24 R. Oui.

25 Q. [56] On voit, en mil neuf cent quatre-vingt-seize

1 (1996), quatre-vingt-dix-sept (97), quatre-vingt-
2 dix-huit (98), quatre-vingt-dix-neuf (99), deux
3 mille (2000), au Parti Libéral, pour un montant de
4 mille sept cent quarante (1 740 \$); en deux mille
5 sept, à l'ADQ, pour un montant de trois mille
6 dollars (3 000 \$). Est-ce que ça semble
7 correspondre à...

8 R. Oui...

9 Q. [57] ... vos contributions politiques au cours des
10 années?

11 R. ... oui, écoutez, probablement que c'est vrai, là,
12 je ne m'en souviens pas, mais ça doit être vrai.

13 Q. [58] Et si on regarde pour votre conjointe, en
14 quatre-vingt-dix-huit (98) et deux mille (2000), au
15 Parti Libéral, pour un montant de sept cent
16 cinquante dollars (750 \$); en quatre-vingt-dix-neuf
17 (99), quatre cents dollars (400 \$) au Parti
18 Québécois et en deux mille sept (2007), deux mille
19 dollars (2 000 \$) à l'ADQ.

20 R. C'est exact.

21 Q. [59] Et est-ce que ces contributions politiques,
22 relativement à votre conjointe, est-ce que c'est
23 vous qui vous en êtes occupé?

24 R. C'est exact, c'est moi qui m'en suis occupé.

25 Q. [60] Donc, c'est vous qui avez fait les

1 contributions politiques pour vous et pour votre
2 conjointe?

3 R. C'est exact.

4 Q. [61] Et relativement à l'entreprise, est-ce que ça
5 a été mentionné à votre entreprise pour laquelle
6 vous travailliez au cours de ces années, donc on va
7 couvrir+ Sintra et Valmont Nadon?

8 R. Oui, ça a dû être mentionné parce que j'ai été
9 remboursé par chacune des entreprises.

10 Q. [62] Et vous avez été remboursé de quelle façon?

11 R. En argent, Madame. En argent... il peut y avoir un
12 peu d'argent et il peut y avoir aussi un peu de
13 frais de déplacement, mais pour moi, c'est
14 difficile de vous dire aujourd'hui lesquels et
15 lesquels.

16 Q. [63] Et pour quelle raison l'entreprise vous a
17 remboursé?

18 R. Bien, c'était comme ça, Madame. C'était comme ça
19 qu'on fonctionnait.

20 Q. [64] Vous voulez dire que ça faisait partie des
21 moeurs?

22 R. Ça faisait partie des moeurs, oui.

23 Q. [65] O.K. Donc, vous faisiez des contributions
24 politiques et c'était remboursé par l'entreprise?

25 R. C'est exact.

1 Q. [66] Alors, pièce que je vais déposer sous 65P-717.

2

3 65P-717: Données du Directeur général des
4 élections du Québec (DGE) concernant
5 les dons faits par Gilles Théberge et
6 sa conjointe aux partis provinciaux.

7

8 Q. [67] Et les montants intégraux ont été remboursés?

9 R. Oui, je pense que oui.

10 Q. [68] Autant pour vous que pour votre conjointe?

11 R. Oui, Madame.

12 Q. [69] Est-ce que c'était l'entreprise qui vous
13 demandait de faire la contribution politique?

14 R. Je pense que oui, mais je ne pourrais pas
15 l'affirmer.

16 Q. [70] O.K. Compte tenu de toutes les années où vous
17 avez oeuvré dans le monde de la construction, vous
18 nous avez parlé avoir été responsable, à un moment
19 donné, de la Rive-Sud, quand vous étiez chez
20 Sintra. Voulez-vous nous relater comment ça se
21 déroulait lorsque venait le temps d'avoir des
22 contrats sur la Rive-Sud? Pas par le ministère des
23 Transports, mais bien par les municipalités sur la
24 Rive-Sud.

25 R. Bon, le territoire que j'occupais sur la Rive-Sud

1 était un petit territoire par rapport aux autres
2 territoires des autres compagnies comme telles,
3 producteurs d'asphalte. Il y avait très peu de
4 collusion dans mon cas à moi pour les villes que je
5 travillais parce que les demandes étaient très
6 petites. Ça ne valait pas le coup de faire de la
7 collusion pour des mille tonnes (1 000 t) ou deux
8 mille tonnes (2 000 t) d'asphalte qui étaient
9 demandées par certaines municipalités. C'était la
10 libre concurrence.

11 Q. [71] Est-ce qu'il y a certains territoires où il y
12 a eu de la collusion dans les municipalités de la
13 Rive-Sud?

14 R. Oui, si on s'éloigne sur la Rive-Sud, on regarde
15 les entreprise Baillargeon, Bernier et DJL, qui
16 couvrent un territoire plus sur la Rive-Sud, qui
17 couvrent Saint-Hubert, Longueuil, Greenfield Park,
18 Sainte-Julie, Boucherville, Saint-Bruno et les
19 entreprises Baillargeon et Bernier couvrent
20 vraiment des territoires à plus grosses
21 agglomérations, ça veut dire qu'il y a plus de...
22 la population étant plus grande, les contrats sont
23 beaucoup plus élevés, il fallait... je retirais ces
24 dossiers-là, mais la plupart du temps, on donnait
25 notre O.K. pour que la collusion existe.

1 Q. [72] Alors, de toutes les municipalités que vous
2 venez de nous mentionner, ce qu'on doit comprendre
3 de ce que vous nous dites, c'est que Sintra n'était
4 pas désigné gagnant ou ne ressortait pas gagnant de
5 ces discussions...

6 R. Non.

7 Q. [73] Mais il y avait de la collusion?

8 R. Il y avait de la collusion, mais nous, on était
9 trop loin, si on veut, de cette collusion-là. Même
10 si on retirait les dossiers, si vous partez de
11 Saint-Constant, vous vous en allez à Sainte-Julie,
12 vous allez trouver que vous dépassez le quarante
13 (40) kilomètres, ça fait qu'on pouvait bien
14 retirer, mais c'était juste pour... en fin de
15 compte pour... si on voulait vraiment rentrer,
16 c'était juste pour leur créer des problèmes parce
17 qu'en compétition, on était sûr de ne pas décrocher
18 le projet.

19 Q. [74] Et est-ce que vous participiez à ces
20 rencontres?

21 R. Oui, on a eu quelques fois des rencontres, il y en
22 a eu... ce n'était pas des rencontres de groupe,
23 c'était des rencontres individuelles entre
24 l'entreprise qui demandait la Ville et moi, et non
25 pas une rencontre comme on a eu en l'an deux mille

1 (2000).

2 Q. [75] Quand vous faites allusion à la rencontre en
3 l'an deux mille (2000), vous parlez...

4 R. Bien si je reviens... si DJL demandait le projet de
5 Sainte-Julie, ils avaient une rencontre avec moi.
6 Et après ça, si d'autres entrepreneurs comme
7 Baillargeon ou Bernier, on était les quatre plus
8 gros entrepreneurs, lui donnait... il devait
9 rencontrer les deux autres aussi, il ne rencontrait
10 pas seulement moi là, mais ça se faisait
11 individuellement.

12 Q. [76] Et les rencontres se faisaient individuelle-
13 ment pour la Rive-Sud, ce qui était différent
14 d'ailleurs. Est-ce que vous savez pourquoi?

15 R. Bien pas différent d'ailleurs, c'était comme ça. On
16 était... en fin de compte, on a été un bout de
17 temps seulement quatre entrepreneurs et après ça on
18 est devenu cinq entrepreneurs sur la Rive-Sud...

19 Q. [77] Qui s'est...

20 R. ... jusqu'à l'an deux mille (2000).

21 Q. [78] Qui s'est ajouté?

22 R. Pavages Chenail.

23 Q. [79] Et Pavages Chenail était située à quel
24 endroit?

25 R. À Saint-Rémi.

1 Q. [80] Et par rapport à Sintra?

2 R. Par rapport à Sintra, on avait une distance entre
3 les deux de huit kilomètres.

4 Q. [81] Donc, il s'est approché là de votre rayon, du
5 rayon du Sintra.

6 R. Il s'est approché du rayon de Sintra.

7 Q. [82] D'accord. Et donc il est venu vraiment faire
8 de la compétition là dans votre secteur.

9 R. C'est exact.

10 Q. [83] D'accord. Donc, au moment, je comprends que
11 vous commencez, vous êtes quatre entrepreneurs qui
12 discutez, s'ajoute Pavages Chenail.

13 R. Oui, dans les années, je pense, quatre-vingt-dix-
14 huit (98) ou quatre-vingt-dix-neuf (99) là. En
15 quatre-vingt-seize (96), quatre-vingt-dix-sept
16 (97), je ne pense pas qu'il était là.

17 Q. [84] Donc, il se faisait des rencontres ou, en
18 fait, des communications pour qu'il y ait de la
19 collusion qui s'installe. Et ce que vous nous
20 dites, c'est que dans le cas de Sintra, c'était...
21 la participation était au niveau des soumissions de
22 complaisance.

23 R. Ah! Même pas au niveau de complaisance, je pense
24 qu'on n'entraît même à Sainte-Julie sur les
25 soumissions ou à Saint-Jean-d'Iberville là. On

1 était beaucoup trop loin. Ils n'avaient pas besoin
2 de nous, ils avaient besoin d'une usine... une
3 usine ou un entrepreneur qui était plus près de lui
4 que prendre un entrepreneur à soixante (60)
5 kilomètres pour faire une soumission de
6 complaisance.

7 Q. [85] Dans le territoire ou dans le secteur où
8 Sintra avait une usine, soit à Saint-Constant, avec
9 l'arrivée de Pavages Chenail à Saint-Rémi, est-ce
10 que la situation a changé?

11 R. Oui, je pense qu'elle a changé un peu au point de
12 vue... elle a changé peut-être pendant un an où
13 tout est resté tranquille, mais c'est reparti par
14 après, peut-être en quatre-vingt-dix-neuf (99) et
15 deux mille (2000). Et aussi, il faut dire aussi
16 qu'on avait une usine d'asphalte à Ormstown dont
17 aussi un entrepreneur à Ormstown. Nous, on était,
18 en quatre-vingt-seize (96), quatre-vingt-dix-sept
19 (97), le seul entrepreneur dans ce coin-là. C'est
20 une usine tout près de Valleyfield. Il est arrivé
21 l'entreprise Ali Excavation qui est une entreprise
22 qui a installé une usine aussi, à peu près à dix
23 (10) kilomètres de nous. Ça veut dire que ce coin-
24 là comme tel, où on était pratiquement roi et
25 maître, est devenu une région en compétition.

1 Q. [86] Vous dites que la première année tout était
2 tranquille, à ce moment-là. Qu'est-ce que vous
3 voulez dire par « tranquille »?

4 R. Bien, quand la compétition arrive, avant ça on
5 avait les projets pratiquement toujours tout seul.
6 On était les seuls, on avait les projets. Quand
7 arrive la compétition et quand ils s'installent une
8 usine d'asphalte, il veut avoir des projets lui
9 aussi, hein! Ça fait qu'on le laisse aller.

10 Q. [87] Et « laisse aller », ça veut dire que vous
11 l'avez laissé soumissionner?

12 R. Bien, il soumissionnait et on soumissionnait, puis
13 à l'occasion, on ramassait des projets et à
14 l'occasion lui aussi ramassait des projets.

15 Q. [88] Est-ce qu'à un certain moment vous en êtes
16 venu à vous asseoir ensemble, cette entreprise-là
17 et les autres?

18 R. Oui. À un moment donné, sur la Rive... tout près de
19 Valleyfield, à Ormstown, on s'est assis, lui et
20 moi, puis on a regardé qu'est-ce qu'on pouvait
21 faire avec le territoire d'Ormstown, mais c'était
22 une personne maintenant qui est décédée. Je ne sais
23 pas si on doit le dire. Il était... je considérais
24 cette personne-là qu'il donnait son O.K. sur
25 certains projets, mais il n'était pas honnête, dans

1 le sens qu'il demandait mon... il me demandait son
2 numéro, lequel il devait rentrer sa soumission,
3 puis il ne respectait pas le numéro que je lui
4 donnais, puis en fin de compte, il décrochait
5 toujours les projets. Ça fait que je me suis arrêté
6 de... de jouer au chat et à la souris, chacun pour
7 soi.

8 Q. [89] Quand vous dites « le numéro », c'est le
9 montant de l'appel d'offres.

10 R. Que lui, je lui donnais le numéro que lui devait
11 soumissionner, non pas moi, et il faisait toujours
12 une erreur assez importante, ça veut dire qu'il
13 ramassait toujours le projet.

14 Q. [90] Donc, ce qu'on comprend de ce que vous nous
15 dites, c'est qu'avec cette personne-là, vous vous
16 assoyez, vous discutiez en vue de faire de la
17 collusion, mais qu'il ne respectait pas les
18 ententes prises lors de cette rencontre.

19 R. C'est exact.

20 Q. [91] D'accord. Et cette personne-là, elle
21 faisait... était en lien avec Pavages Chenail?

22 R. Non, non, c'était Ali Excavation, il s'appelait
23 Serge Loïselle.

24 (10:04:36)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [92] Ce n'est pas nécessaire de nous dire son nom.

3 R. Non! O.K. D'accord.

4 Me CLAUDINE ROY :

5 Q. [93] Mais, c'était Ali Excavation.

6 R. Oui.

7 Q. [94] Relativement, toujours aux ententes sur la
8 Rive-Sud avec, par exemple, des municipalités où
9 vous avez été appelé à travailler ou à ne pas
10 travailler, si je pense à Saint-Jean-sur-le-
11 Richelieu.

12 R. À Saint-Jean-sur-le-Richelieu, en asphalte et en
13 égout aqueduc, on n'y a jamais travaillé. On n'a
14 jamais eu... Elles étaient déjà deux usines là-bas
15 et deux entrepreneurs et je pense qu'ils n'avaient
16 pas besoin de moi.

17 Q. [95] Qu'est-ce que vous voulez dire par là?

18 R. Bien, ils n'ont pas besoin de moi pour leur faire
19 compétition, ils pouvaient... ils pouvaient
20 s'entendre entre eux, hein!

21 Q. [96] Ils « pouvaient » s'entendre ou ils
22 « s'entendaient », Monsieur Théberge?

23 R. Ils s'entendaient.

24 Q. [97] Et pour quelle raison vous nous dites ça?

25 R. Parce que si à l'occasion j'allais chercher des

1 plans et devis, j'avais un appel.

2 Q. [98] Vous aviez un appel de qui?

3 R. Soit le gars qui était le preneur, soit de chez
4 Baillargeon ou de chez Bernier.

5 Q. [99] Et chez Baillargeon, qui était le répondant?

6 R. Dans les années quatre-vingt-seize (96), c'était
7 monsieur Alain Courville, et après mil neuf cent
8 quatre-vingt-seize (1996) c'est mademoiselle
9 Baillargeon qui a pris... En l'an deux mille (2000)
10 c'était mademoiselle Baillargeon.

11 Q. [100] Son prénom?

12 R. Je ne peux pas vous dire.

13 Q. [101] Pour...

14 R. Ce n'est pas grave, il a juste une fille.

15 Q. [102] Pour la compagnie Bernier?

16 R. C'était Claude Ouimet.

17 Q. [103] Et pour toutes les années?

18 R. Oui.

19 Q. [104] Alors, vous nous dites que lorsque vous
20 alliez chercher un appel d'offres, vous receviez un
21 téléphone. Puis qu'est-ce que... Quelle était la
22 teneur de la conversation?

23 R. Bien, premièrement, quand j'allais chercher l'appel
24 d'offres, je savais qu'ils m'appelleraient.

25 Q. [105] Pourquoi?

1 R. Parce qu'ils ne voulaient pas que... C'est parce
2 que c'est un petit territoire qu'ils occupaient, et
3 ils se partageaient ce territoire-là, puis ils
4 n'avaient pas besoin d'intrus dans leur territoire.

5 Q. [106] Et ils vous appelaient pour... Pardon.

6 R. Ils n'avaient pas besoin de moi. J'étais de trop,
7 comme tel. Ils me disaient, « Écoute, tu peux aller
8 jouer ailleurs, il y a encore Brossard, Saint-
9 Hubert, Longueuil, Greenfield Park. Il y en a
10 d'autres soumissions, comme telles, qui vont
11 arriver un jour. » Ça fait que, c'était ça.

12 Q. [107] Et, par conséquent, vous ne soumissionniez
13 pas?

14 R. Non, non, non, je ne soumissionnais pas.

15 Q. [108] Est-ce que vous avez déjà soumissionné à
16 Saint-Jean-sur-Richelieu?

17 R. Moi j'ai déjà soumissionné une fois à Saint-Jean-
18 sur-Richelieu pour l'aéroport. Ils étaient venus me
19 voir pour me demander de les laisser passer sur...
20 C'était l'entreprise Baillargeon qui voulait avoir
21 l'aéroport. Ils étaient venus me voir pour avoir
22 l'aéroport. Et je leur avais dit que je
23 soumissionnais l'aéroport, et... J'ai soumissionné
24 l'aéroport, et j'ai décroché l'aéroport. En tant
25 que plus bas soumissionnaire. Mais je n'ai jamais

1 fait l'aéroport. Il a été annulé. Annulé ou il est
2 revenu en appel d'offres un peu plus tard, je ne
3 pourrais pas vous dire.

4 Q. [109] S'il est revenu en appel d'offres, je
5 comprends que vous n'avez pas soumissionné?

6 R. Non, j'ai... Bien, je ne le sais pas.

7 Q. [110] O.K.

8 R. Je n'ai pas suivi ce dossier-là.

9 Q. [111] O.K. Et pour quelle raison le contrat n'a pas
10 eu lieu?

11 R. C'est parce que, selon moi ce n'était pas la bonne
12 personne qui avait eu le projet.

13 Q. [112] Est-ce que vous avez fait des vérifications à
14 savoir pour quelle raison vous... Vous étiez
15 conforme?

16 R. C'est parce que Baillargeon m'avait dit, « Écoute,
17 si ce n'est pas nous qui avons le projet, ça ne se
18 fera pas. » Ça s'est... En tout cas. Ils m'ont
19 retourné ma... Ça ne s'est pas fait, dans mon cas à
20 moi, ils m'ont retourné ma soumission.

21 Q. [113] Ils vous ont retourné votre soumission, ça
22 voulait dire quoi? Que vous n'étiez pas conforme?
23 Que vous...

24 R. Non, j'étais conforme. Ils m'ont retourné ma
25 soumission en me disant qu'ils annulaient le

1 projet.

2 Q. [114] Dans le fond, ce qui faisait confirmer ce
3 qu'on vous avait mentionné préalablement.

4 R. C'est ça, on m'a confirmé par écrit qu'est-ce que
5 j'avais entendu avant.

6 Q. [115] Relativement à Châteauguay, petite
7 municipalité, vous avez exécuté des travaux?

8 R. C'est exact, oui.

9 Q. [116] Dans le territoire de Châteauguay? Vous avez
10 oeuvré sur ce territoire-là pendant plusieurs
11 années?

12 R. C'est exact.

13 Q. [117] Préalablement à mil neuf cent quatre-vingt-
14 seize (1996)?

15 R. Moi j'ai commencé bien avant quatre-vingt-seize
16 (96), mais ici on débute en quatre-vingt-seize
17 (96), oui.

18 Q. [118] C'est ça. Donc, vous aviez des contrats avant
19 quatre-vingt-seize (96), qui se sont poursuivis à
20 partir de mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996).

21 R. C'est exact, oui.

22 Q. [119] D'accord. Pendant les années qui couvrent le
23 mandat, relativement à Châteauguay, Sintra a obtenu
24 des contrats?

25 R. Oui, on a obtenu... Bien, on avait une continuité

1 du projet que l'on avait, parce qu'on
2 soumissionnait à Châteauguay, qui était différent.
3 On soumissionnait un projet qui durait trois ans,
4 donc deux ans, et une année d'option. Et... Ça veut
5 dire que quatre-vingt-seize (96) était quand même
6 encore en force, parce que la dernière soumission
7 que j'ai faite pour Châteauguay, c'était en mil
8 neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999), donc
9 c'était la libre concurrence, il y avait beaucoup
10 de gens qui ont voulu... beaucoup d'entrepreneurs
11 qui ne voulaient pas nous donner le O.K. de... Il y
12 a eu de la libre concurrence pour mil neuf cent
13 quatre-vingt-dix-neuf (1999) à Châteauguay.

14 Q. [120] O.K. Mais antérieurement, même si ça ne
15 couvre pas le mandat, juste nous dire
16 qu'antérieurement, il y avait eu des contrats que
17 Sintra a obtenus qui s'étaient faits dans le cadre
18 de la collusion, mais à partir de mil neuf cent
19 quatre-vingt-seize (1996), c'était en
20 renouvellement, et donc il n'y avait pas de
21 collusion, puis en quatre-vingt-dix-neuf (99) vous
22 dites c'est en libre concurrence.

23 R. C'est exact, qu'est-ce que vous expliquez là.

24 Q. [121] D'accord. Le maire de Châteauguay, à cette
25 époque-là, en quatre-vingt-dix-sept (97), quatre-

1 vingt-dix-huit (98), vous devez être en mesure de
2 nous le nommer?

3 R. Oui. Le maire, en quatre-vingt-dix-huit (98) et
4 quatre-vingt-dix-neuf (99), c'était Jean Bosco
5 Bourcier qui était maire à Châteauguay. Il s'est
6 représenté aux élections de mil neuf cent quatre-
7 vingt-dix-neuf (1999), au mois de novembre, je
8 pense.

9 Q. [122] Oui. Et dans le cadre, justement, de sa
10 campagne électorale, voulez-vous nous dire ce que
11 vous avez fait?

12 R. Oui. Comme Châteauguay était, pour l'entreprise
13 Sintra, quand même un très bon client, et on
14 vendait de l'asphalte, de la pierre, et on faisait,
15 à l'occasion, plusieurs contrats pour la Ville de
16 Châteauguay, quand même une ville, je pense, de
17 trente mille (30 000) habitants, l'entreprise de
18 Sintra avait décidé de donner, pour les élections,
19 au maire Jean Bosco Bourcier, dans le temps, vingt
20 mille dollars (20 000 \$). Pour notre participation
21 aux élections.

22 Q. [123] Comment ça s'était fait, ça, cette décision
23 de donner vingt mille dollars (20 000 \$)? Qui, ça
24 venait de qui?

25 R. Bien, la décision de donner vingt mille dollars

1 (20 000 \$), ça venait de moi. Je trouvais que
2 c'était un montant qui était appréciable, qui
3 représentait un peu la valeur de notre entreprise,
4 aussi.

5 Q. [124] Et dans quel contexte on en est venu à penser
6 donner de l'argent pour la campagne électorale?

7 R. Bien, on sait, vous et moi, qu'une campagne
8 électorale, c'est très dispendieux. Ça fait qu'on a
9 voulu l'aider dans sa campagne électorale, soit...
10 ça lui aidait à payer les téléphones ou les
11 bénévoles, je ne sais pas qu'est-ce qu'il faisait
12 avec l'argent.

13 Q. [125] Elle venait de qui la demande?

14 R. Non, il n'y a pas eu de demande directement, c'est
15 moi qui lui ai donné vingt mille dollars (20 000 \$)
16 pour ses élections.

17 Q. [126] Est-ce que vous en avez discuté avec votre
18 président?

19 R. J'en ai discuté avec mon président. C'est mon
20 président qui m'a donné l'argent et c'est moi qui
21 ai donné l'argent à monsieur Bosco Bourcier.

22 Q. [127] Il vous a donné l'argent sous quelle forme?

23 R. De l'argent comptant.

24 Q. [128] Dans quel contenant?

25 R. Bien, à ce que je me souviens, ça devait être dans

1 une enveloppe, là.

2 Q. [129] Est-ce que vous avez vérifié le contenu de
3 l'enveloppe?

4 R. Non, Madame, je n'avais pas vérifié le contenu de
5 l'enveloppe?

6 Q. [130] Une fois que vous êtes en possession de
7 l'enveloppe, qu'est-ce que vous faites?

8 R. J'appelle monsieur Jean Bosco Bourcier pour aller
9 dîner avec lui. On va dîner à Hélène-de-Champlain
10 et en sortant d'Hélène-de-Champlain, après le
11 dîner, je lui donne l'enveloppe que mon président
12 m'avait remise et je n'avais pas vérifié l'argent
13 comme tel.

14 Q. [131] Est-ce que vous lui dites...

15 R. Bien, je lui dis, en fin de compte que notre
16 participation à son élection, cette année,
17 l'entreprise a opté pour lui donner vingt mille
18 dollars (20 000 \$). Il s'en va avec ça et il me
19 rappelle peut-être une journée ou deux après pour
20 me dire qu'il manquait de l'argent et je pense
21 qu'il manquait deux mille... deux mille sept cent
22 soixante (2760 \$), là, ou deux mille sept cents
23 (2 700 \$), je me souviens. Comme je ne l'avais pas
24 vérifié, je suis retourné voir mon président puis
25 il m'a remis l'argent. Moi, je ne l'avais pas

1 vérifié, je ne l'avais pas compté, juste pour une
2 petite anecdote, je lui ai redonné la partie qui
3 manquait, sans avoir vérifié. J'aurais dû vérifier
4 avant, mais je n'avais pas vérifié.

5 Q. [132] Et quand vous dites ça à votre président,
6 quelle est sa réaction?

7 R. C'est toujours pas une très bonne relation, une
8 très bonne...

9 Q. [133] Réaction?

10 R. ... réaction, pas relation, réaction. Bien c'était
11 à lui aussi de le compter quand il me l'a donné
12 parce qu'il y a quelqu'un qui lui a donné, lui
13 aussi. Il aurait pu aussi bien que moi le faire
14 compter par quelqu'un s'il n'avait pas le temps,
15 hein. Ça fait qu'on était tous les deux coupables,
16 si on veut, dans cette réaction-là, ça fait qu'il
17 m'a redonné la différence et je l'ai remise à
18 monsieur Bosco Bourcier.

19 Q. [134] Puisqu'on a toujours à l'écran le tableau des
20 contributions politiques, j'ai omis de vous poser
21 une question. Relativement au fait qu'en deux mille
22 sept (2007), autant pour votre conjointe que pour
23 vous, vous donnez des montants plus importants,
24 soit trois mille (3 000 \$) à l'ADQ et deux mille
25 (2 000 \$) pour votre conjointe à l'ADQ. Pourquoi

1 ces montants plus importants ces années-là en
2 regard des autres années où les montants étaient
3 moindres?

4 R. Je ne peux pas vous répondre, je ne le sais pas.
5 J'en n'ai aucune idée, Madame la Présidente. Peut-
6 être que l'ADQ avait le vent dans les voiles.

7 Q. [135] C'est vous qui avez pris cette décision de
8 donner un plus gros montant?

9 R. Je ne m'en souviens pas.

10 Q. [136] Maintenant, si on regarde votre participa-
11 tion, en fait, les contrats que vous avez obtenus
12 au sein du ministère des Transports du Québec, dans
13 les années où vous avez été chez Sintra, alors, si
14 on le regarde de façon globale et par la suite, on
15 pourra faire les distinctions entre la Rive-Sud et
16 la Rive-Nord, puisque vous avez oeuvré, là, des
17 deux côtés de la rive du temps que vous avez été
18 chez Sintra, en regard du ministère des Transports.

19 R. D'accord.

20 Q. [137] D'accord. Je vais vous demander de mettre à
21 l'écran, s'il vous plaît, l'onglet numéro 1. Alors,
22 Monsieur Théberge, vous voyez une partie de la
23 carte du Québec qui... c'est une carte qu'on vous a
24 déjà montrée?

25 R. C'est exact.

1 Q. [138] Et ça mentionne... ça indique, pardon,
2 l'emplacement des usines d'enrobés bitumineux au
3 Québec. Alors, tout ce que vous nous avez appelé
4 comme étant les producteurs d'asphalte ou ceux qui
5 possèdent des usines, sont marqués, là, par un
6 point et la légende nous indique la couleur des...
7 la légende nous indique quels sont les
8 propriétaires en regard de la couleur, là, qui est
9 indiquée. Pour Sintra, on y voit que c'est jaune?

10 R. Pour Sintra, on voit beaucoup de points jaunes, en
11 tout cas.

12 Q. [139] Oui, et pour Construction DJL, on y voit des
13 points rouges?

14 R. C'est exact.

15 Q. [140] Par la suite, si on continue de regarder la
16 légende, on voit l'identification des couleurs à
17 d'autres entreprises. Est-ce que ça vous semble -
18 et c'est une carte qui mentionne les usines
19 d'enrobés bitumineux au Québec en deux mille dix
20 (2010) - est-ce que ça vous semble refléter assez
21 bien la réalité que vous connaissez des usines
22 d'enrobés bitumineux au Québec, telle qu'elle
23 existait même en deux mille (2000), là, à quelques
24 usines près?

25 R. Bien, à quelques usines près, je pense que vous

1 avez raison. Il y a peut-être eu d'autres
2 acquisitions qui ont été faites par Sintra dont je
3 ne suis pas au courant, mais en regardant les
4 points jaunes à plusieurs endroits, avoir été un
5 contrôleur divisionnaire de Sintra, je savais où
6 étaient toutes les usines, je m'aperçois... je
7 m'aperçois qu'il y a eu, depuis plusieurs années,
8 un ajout de points jaunes, c'est... je pense que le
9 Ministère reflète la réalité de Sintra et les
10 autres entrepreneurs.

11 Q. [141] Vous dites le Ministère. La carte reflète...

12 R. La carte. La carte du Ministère reflète la réalité
13 des usines au Québec.

14 Q. [142] Je vais vous demander de mettre la page
15 suivante du document. Maintenant, on a fait un plan
16 plus agrandi des usines d'enrobés bitumineux pour
17 la région de Montréal et de la Montérégie. Encore
18 là, on y voit les usines de Sintra, DJL et les
19 autres.

20 R. J'essaie de trouver le point jaune de Sintra. On
21 dirait que le point jaune est rendu Baillargeon et
22 Bernier.

23 Q. [143] Vous regardez à quel endroit?

24 R. En bas là, où les usines de monsieur Baillargeon et
25 monsieur Bernier là.

1 Q. [144] Oui, elles sont en gris.

2 R. Oui, oui, oui. O.K.

3 Q. [145] Et après ça, à gauche, il y a deux usines...

4 R. O.K. Ça va. Ça va.

5 Q. [146] ... deux points jaunes.

6 R. O.K. Ça va.

7 Q. [147] Vous les voyez?

8 R. Je les vois, oui.

9 Q. [148] D'accord. Relativement à l'usine de Laval...

10 R. Bien, elle est là, elle est à Laval, elle s'appelle
11 Holcim Canada maintenant qui est l'usine de Demix,
12 qui était l'usine de Demix dans mon temps.

13 Q. [149] D'accord. Donc, elle avait été acquise de
14 Demix par Sintra et elle a été revenue, c'est ce
15 que vous nous avez expliqué.

16 R. À Sintra... à Demix en deux mille cinq (2005).

17 Q. [150] D'accord. Donc, à l'époque où vous étiez là,
18 au lieu d'être un point orangé, c'était un point
19 jaune parce que ça appartenait à Sintra.

20 R. Puis il y en avait une à Lachute aussi, je ne me
21 souviens pas... Ah! Elle est plus loin dans
22 Argenteuil. On a un point jaune dans Argenteuil.
23 Oui, ça va.

24 Q. [151] Alors, ça donne, autant la première carte que
25 cette carte-là, une idée assez précise là de

1 l'étendue des usines d'enrobés bitumineux au
2 Québec.

3 R. C'est exact.

4 Q. [152] Et qui démontrent aussi l'importance de
5 Sintra et de DJL et particulièrement là au niveau
6 du territoire québécois.

7 R. Bien, selon la carte, c'est exact.

8 Q. [153] Et dans les faits, sur le...

9 R. Bien, dans les faits, je ne peux pas parler des
10 faits d'aujourd'hui et deux mille douze (2012).

11 Q. [154] Mais, de l'époque.

12 R. De l'époque, on était... on était une entreprise
13 que, au point de vue du ministère, je pense qu'on
14 détenait, dans le temps, environ soixante pour cent
15 (60 %) du marché dans l'an deux mille (2000).

16 Q. [155] Avec Sintra ou...

17 R. Avec Sintra.

18 Q. [156] Sintra et DJL ou juste Sintra?

19 R. Non, juste Sintra.

20 Q. [157] Ah! Oui.

21 R. Sintra détenait... je ne sais pas si j'ai raison ou
22 tort, mais c'est un chiffre qui m'avait déjà été
23 lancé par mon président, que notre plus gros
24 client, c'était le ministère des Transports et
25 c'était soixante pour cent (60 %) de notre chiffre

1 d'affaires.

2 Q. [158] D'accord. Mais, relativement au territoire
3 québécois, vous êtes... vous occupez une large part
4 du marché ou c'est ce qu'on voit...

5 R. Bien, selon le nombre d'usines que vous venez de me
6 montrer, je ne connais pas deux mille douze (2012),
7 mais ça représente quand même une bonne position de
8 Sintra sur le marché.

9 Q. [159] Je vais déposer en liasse les deux... les
10 cartes sous 65P-718.

11 (10:20:31)

12

13 65P-718 : Cartes des usines d'enrobés bitumineux
14 au Québec et dans les régions de
15 Montréal et de la Montérégie, en
16 liasse

17

18 Toujours en regard du ministère des Transports,
19 Monsieur Théberge, vous avez été appelé à exécuter
20 des travaux pour le ministère des Transports?

21 R. Oui, Madame.

22 Q. [160] Comme vous venez de mentionner, avec un
23 chiffre d'affaires important. Comme donneur
24 d'ouvrage, le ministère des Transports était un
25 donneur d'ouvrage important pour Sintra.

1 R. Oui, Madame.

2 Q. [161] Et je vais vous demander de mettre à l'écran
3 l'onglet 2. Pour illustrer ce que vous venez de
4 nous mentionner, c'est sûr que ce sont des chiffres
5 qui couvrent la période de mil neuf cent quatre-
6 vingt-dix-sept (1997) à deux mille douze (2012),
7 pour tous les... en fait, les entrepreneurs et
8 firmes ayant obtenus plus de un pour cent (1 %) des
9 contrats du ministère des Transports, mais reliés à
10 la construction, alors on s'entend bien. Ces
11 chiffres-là tiennent compte de tous les travaux de
12 construction, y compris l'asphalte. D'accord. On y
13 voit donc que Sintra arrive au premier rang. On
14 peut observer, avec la valeur des contrats octroyés
15 de un milliard six cent quarante-cinq millions
16 (1 645 M\$).

17 R. Oui, c'est qu'est-ce qui est écrit à l'écran.

18 Q. [162] Et DJL arrive en deuxième place avec un
19 milliard seize millions (1 016 M\$).

20 R. C'est qu'est-ce qui est écrit.

21 Q. [163] Oui. Et on peut voir aussi, dans le tableau,
22 la part des contrats du MTQ concernant Sintra,
23 c'est neuf pour cent (9 %) qui... Pour tous les
24 travaux de construction, ça vous semble assez...

25 R. Bien là, je ne sais pas. Moi, je peux juste vous

1 parler de trois ans, puis je n'ai pas de tableau
2 pour les trois années, mais ces chiffres-là quand
3 même ont été faits par des personnes responsables,
4 je pense qu'elles ont dû écrire la vérité parce que
5 ça va jusqu'en l'an deux mille douze (2012).

6 Q. [164] D'accord. Si on fait une observation à partir
7 du tableau, on est en mesure de voir que cinquante
8 pour cent (50 %) des contrats en valeur sont
9 distribués à moins de dix-neuf (19) entreprises. Si
10 on regarde, on se rend aux lignes 18 et 19, on se
11 rend compte que cinquante pour cent (50 %) du
12 marché se partage entre dix-neuf (19) entreprises.
13 Alors, le document...

14 R. Oui. Mais là, je pense qu'on fait... Vous me
15 montrez des entreprises comme Sintra, puis on les
16 mélange avec des ingénieurs-conseils. Je ne sais
17 pas là.

18 Q. [165] Mais, tous les travaux de construction...

19 R. Oui, mais...

20 Q. [166] ... parce qu'on est en construction.

21 R. ... un entrepreneur et un ingénieur-conseil, c'est
22 différent.

23 Q. [167] Mais, il peut faire des travaux de
24 construction, il est relié à la construction.

25 R. Bien, il ne fait pas des travaux, il fait juste la

1 surveillance et puis les plans et devis.

2 Q. [168] Bien, c'est inclus dans les... relié à la
3 construction. On arrive au tableau suivant qui est
4 plus relié à l'asphalte. Alors, je vais déposer ce
5 tableau sous 65P-719.

6

7 65P-719 : Tableau des entrepreneurs et des
8 firmes ayant obtenu plus de 1% des
9 contrats du MTQ reliés à la
10 construction entre 1997 et 2012

11

12 Le tableau suivant...Maintenant, toujours même
13 forme de tableau, entrepreneurs ayant obtenu plus
14 d'un pour cent (1 %) des contrats du ministère des
15 Transports du Québec à prédominance asphaltage.
16 Sintra arrive au premier rang avec huit cent
17 soixante-trois millions de dollars (863 M\$), DJL en
18 deuxième position, deuxième rang, avec cinq cent
19 dix-huit (518).

20 Si on regarde, Monsieur Théberge, par
21 rapport à l'affirmation que vous avez donnée tout à
22 l'heure, en revenant au tableau précédent, tous
23 travaux confondus de construction, donc, y compris
24 l'asphalte, Sintra avait pour un milliard six cent
25 quarante-cinq mille (sic) (1,645 G). Juste en

1 travaux d'asphalte, en a pour huit cent soixante-
2 trois millions (863 M\$), donc la moitié.

3 R. Oui. D'accord.

4 Q. [169] Donc, Sintra obtient plus du quart de la
5 valeur des contrats octroyés par le ministère des
6 Transports, puisqu'on y voit, dans la colonne d'à
7 côté, la part des contrats du MTQ qui représente
8 vingt-six point soixante et onze pour cent
9 (26.71 %). Et, si on descend et qu'on regarde le
10 total de la valeur des contrats octroyés, on est à
11 trois milliards deux cent trente-deux mille (sic)
12 (3,232 G) en matière d'asphaltage, donc les
13 contrats d'asphalte, par rapport au grand total du
14 tableau précédent, les contrats d'asphalte occupent
15 environ seize pour cent (16 %), là, un tiers,
16 puisque l'autre était à dix-huit milliards (18 G),
17 le total, un tiers des contrats... du grand total
18 des travaux faits par le ministère des Transports.
19 Ça vous semble...

20 R. Je ne peux pas... Je ne peux pas commenter, Madame.

21 Q. [170] Mais, par rapport aux années où vous étiez...

22 R. Bien, qu'est-ce que je vous ai exprimé avant de
23 voir les tableaux, la position que Sintra occupait
24 au Québec.

25 Q. [171] Et que, par conséquent, le ministère des

1 Transports était un donneur d'ouvrage important
2 pour Sintra.

3 R. Oui. Qu'est-ce que je vous ai dit tout à l'heure,
4 qu'est-ce qui m'avait été dit, c'est que, je vous
5 répète, le ministère des Transports occupait
6 soixante pour cent (60 %) du chiffre d'affaires de
7 Sintra dans les années deux mille (2000).

8 Q. [172] Donc, tableau que je dépose sous 65P-720.
9 (10:26:05)

10

11 65P-720 : Tableau des entrepreneurs ayant
12 réalisé des contrats du MTQ à
13 prédominance « asphaltage » entre 1997
14 et 2011 pour l'ensemble du Québec

15

16 Onglet suivant, onglet numéro 4. Alors, Monsieur
17 Théberge... Je vais vous demander, s'il vous plaît,
18 Madame, de dérouler les différentes pages du
19 document. On a découpé en régions la carte du
20 Québec, alors on a la région de Montréal, de Laval,
21 Laurentides-Lanaudière, Outaouais, Montérégie Est,
22 Ouest, Estrie, Mauricie, Centre-du-Québec, Capitale
23 nationale, Chaudière-Appalaches, Bas Saint-Laurent,
24 Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine, Côte Nord,
25 Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi Témiscamingue, et

1 Nord du Québec. C'est un tableau que vous avez...

2 qu'on vous a déjà montré, Monsieur Théberge?

3 R. Oui, ça m'a déjà été montré, mais je n'en ai pas
4 fait l'étude approfondie, là.

5 Q. [173] Non. Et vous ne l'avez pas retenu non plus
6 par coeur?

7 R. Non, non, je n'ai pas retenu tout ça, là.

8 Q. [174] D'accord. Si une... Une observation des
9 régions du Québec montre que dans treize (13)
10 régions du Québec, Sintra est située toujours dans
11 les trois premières places. Mis à part dans
12 l'Outaouais et dans la Capitale nationale. Dans
13 l'Outaouais, si on se rend à la page 2, on se rend
14 compte que l'Outaouais... en Outaouais, pardon,
15 Sintra arrive en vingt et unième, au vingt et
16 unième rang. Et, si on va à la Capitale nationale,
17 que l'on trouve à la page 5, Sintra arrive au
18 dixième rang. Est-ce que c'était un phénomène qu'on
19 pouvait déjà observer lorsque vous étiez à l'emploi
20 de Sintra entre quatre-vingt-... les années de
21 notre mandat, là, quatre-vingt-seize (96) et deux
22 mille (2000)?

23 R. Bon. Il faut... Quand on voit un tableau comme ça,
24 si tu n'es pas présent en tant qu'entrepreneur à un
25 endroit - vous me parliez tout à l'heure de

1 l'Outaouais - Sintra, dans mon temps, ne détenait
2 aucune usine d'asphalte, de carrière ou quoi que ce
3 soit dans l'Outaouais. C'est pour ça que vous
4 pouvez peut-être le retrouver comme en vingtième
5 position.

6 Si vous regardez Montréal, Sintra, il n'est
7 pas sur l'île de Montréal. Si vous regardez à
8 Québec, Sintra n'occupe, dans... Je repars toujours
9 avec l'an deux mille (2000). Sintra n'a aucune
10 position sur la ville de Québec, dans les environs
11 de la ville de Québec. Au nord du pont Pierre-
12 Laporte. Mais il est au sud. Ça fait que, vous
13 regardez... Si vous regardez les usines, vous avez
14 le chiffre d'affaires qui va avec les usines.

15 Q. [175] Mais est-ce qu'il y a une explication autre?

16 R. Parce que... Bien, ici, si vous regardez Montréal,
17 premièrement, à Montréal il n'y a pas d'usine, il
18 n'y a pas d'usine à vendre, et on ne peut pas
19 s'installer... Même si Sintra, je pense, que le
20 nouveau président, s'il voulait s'installer sur
21 l'île de Montréal, aurait beaucoup de difficulté à
22 installer une usine, je ne sais pas, moi, au coin
23 de Jarry et Jean-Talon. Ça serait assez difficile,
24 question d'environnement et tout ça. Ça fait que,
25 il n'a pas de position. Puis il y a déjà beaucoup

1 de monde qui sont déjà en place.

2 Q. [176] Si on regarde la Capitale nationale, là, on
3 l'a justement à l'écran.

4 R. Oui.

5 Q. [177] Est-ce qu'il y a...

6 R. C'est Québec, ça?

7 Q. [178] Oui. Est-ce qu'il y a une... Capitale
8 nationale, Charlevoix, Portneuf. Est-ce que vous
9 êtes capable d'expliquer pourquoi Sintra, si elle a
10 des usines sur la rive-sud, ne serait pas... Quand
11 même, il n'y a que les ponts à traverser quand
12 même, là. Il y en a deux un à côté de l'autre.

13 R. Oui, mais il y a déjà... Si vous regardez tous les
14 entrepreneurs qui sont déjà sur la rive-nord, à
15 part que d'acquérir un entrepreneur qui est là-bas,
16 de l'acheter, je ne pense pas que Sintra était
17 capable de percer sur le marché du nord comme tel.
18 Il était mieux de rester au sud.

19 Q. [179] Et qu'est-ce que vous voulez dire « était
20 mieux de rester au sud »? Est-ce que c'est parce
21 que c'était fermé?

22 R. Parce que si vous regardez... si vous regardez les
23 gens qui sont au nord, nous n'en avons pas un qui
24 est au sud.

25 Q. [180] Bien... très bien, alors...

1 R. Est-ce que c'est exact qu'est-ce que je dis?

2 Q. [181] Est-ce que c'est parce qu'il y a des
3 territoires à sauvegarder? Est-ce que c'est ce que
4 vous voulez nous dire que vous ne nous dites pas?

5 R. Je ne pourrais pas affirmer ça, mais en regardant
6 vos cartes, on pourrait sûrement déduire qu'il y a
7 des territoires, peut-être pas chasse gardée, mais
8 un peu des territoires qui sont définis un peu à
9 chacun. Chasse gardée, c'est vraiment autre chose.

10 Q. [182] O.K., mais des territoires qui sont...

11 R. Bien, ça devient des territoires automatiques,
12 pratiquement automatiquement, quand tu as une usine
13 d'asphalte et tu as une carrière ou tu as deux ou
14 trois usines d'asphalte, si on part de Québec, on
15 s'en va jusqu'à Rivière-du-Loup, tu détiens les
16 matières premières, à part d'autres entreprises du
17 nord disent: « Écoute, moi, j'achète »... il ne
18 peut pas acheter d'entreprise, il n'y en a pas à
19 vendre. Ça fait qu'il lui reste la position
20 d'acheter un banc de gravier ou une carrière et de
21 venir s'installer. Si... oui, il peut le faire,
22 mais on s'aperçoit que chacun reste à peu près sur
23 ses positions, à l'occasion, il y en a peut-être un
24 qui déménage, mais les entrepreneurs, ce n'est pas
25 des... en asphalte, ce n'est pas des grands

1 déménageurs.

2 Q. [183] Donc, ce que je comprends, c'est que la
3 position des usines détermine?

4 R. Bien, détermine... on veut un peu le territoire de
5 chacun, si on veut.

6 Q. [184] Elle détermine le territoire, mais il y a
7 aussi un respect du territoire de l'autre, si on
8 n'est pas installé?

9 (10:31:46)

10 Me BENOÎT BOUCHER :

11 Madame la Présidente, est-ce que je peux me
12 permettre d'intervenir ici? On questionne le témoin
13 sur des tableaux, de mil neuf cent quatre-vingt-
14 dix-sept (1997) à deux mille douze (2012). Il n'est
15 plus dans l'asphaltage depuis deux mille (2000).
16 Alors, est-ce qu'il est possible de demander au
17 témoin ce qu'il sait de mil neuf cent quatre vingt-
18 seize (1996) à deux mille (2000) et quant au reste,
19 bien, on fera venir les témoins appropriés, je
20 suppose, pour nous expliquer s'il y a des
21 territoires déterminés pour les usines d'asphaltage
22 qui produisent pour le ministère des Transports?

23 Me CLAUDINE ROY :

24 Q. [185] Toujours en regard, Monsieur Théberge, du
25 temps où vous avez été présent dans l'asphalte, on

1 se situe de mil neuf cent... avant quatre-vingt-
2 seize (96), mais pour notre mandat, quatre-vingt-
3 seize (96) à deux mille (2000).

4 R. Bien, je vous ai expliqué, de quatre-vingt-seize
5 (96) à deux mille (2000), qu'est-ce que j'en
6 connaissais, je vous ai expliqué tout à l'heure,
7 s'il y a eu augmentation des usines, c'est par
8 acquisition. Le territoire qui était en l'an deux
9 mille (2000) n'a pratiquement pas changé sauf
10 quelques acquisitions que Sintra a faites, de
11 partir de l'an deux mille (2000) à deux mille douze
12 (2012).

13 Q. [186] Alors, pour la période où vous étiez chez
14 Sintra, entre autres, pour la Capitale nationale...

15 R. C'est exact.

16 Q. [187] ... Québec, c'était le portrait qu'on a?

17 R. Oui, c'est...

18 Q. [188] La rive sud et la Capitale national, c'est le
19 portrait qu'on a?

20 R. C'est la même carte, je pense, qu'on aurait pu
21 présenter en l'an deux mille (2000), qu'on présente
22 en l'an deux mille douze (2012), à quelques, peut-
23 être, exceptions... très petites exceptions.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [189] Est-ce que vous dites qu'il n'y a pas

1 d'autres entreprises qui se sont installées?

2 R. C'est parce que c'est très dispendieux de
3 s'installer et ça représente beaucoup... des coûts
4 très élevés d'acheter une usine et d'avoir les
5 matières premières au sud.

6 Q. [190] Merci.

7 Me CLAUDINE ROY :

8 Q. [191] Alors, tableau en liasse que je dépose
9 sous...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors, je pense qu'avec cette réponse-là, Maître
12 Boucher, les réponses du témoin sont intéressantes
13 puisqu'elles nous permettent de vérifier, en tenant
14 compte de la configuration des usines d'enrobés
15 bitumineux au Québec. Allez-y.

16 Me CLAUDINE ROY :

17 Alors, pièce déposée sous 65P-721.

18

19 65P-721: Tableau des dix principaux
20 entrepreneurs par région ayant obtenu
21 les contrats du MTQ à prédominance
22 « asphalte » entre 1997 et 2011.

23

24 Q. [192] Toujours puisqu'on est dans le cadre des
25 pièces et des tableaux, Monsieur Théberge, je vais

1 en demander un autre à l'écran qui est l'onglet
2 numéro 16. Ce tableau s'appelle « Contrats octroyés
3 à Sintra par le MTQ pour l'asphaltage et la
4 construction de routes de 1997 à 2012 » et si on va
5 à la page suivante, c'est un graphique, qui
6 évidemment, reprend les données de la page
7 précédente et on a séparé, par année, la valeur des
8 contrats octroyés à Sintra par le MTQ pour
9 l'asphaltage. Si on se concentre sur les années où
10 vous avez été présent, mil neuf cent quatre-vingt-
11 dix-sept (1997) à deux mille (2000), l'année deux
12 mille (2000), là, comprise, jusqu'en juin, est-ce
13 que ça correspond, la partie en bleu étant
14 l'asphaltage et la partie en rouge, construction,
15 est-ce que ça correspond au volume de valeur des
16 contrats que Sintra a obtenu, à l'époque, au niveau
17 provincial?

18 R. Moi, je ne peux pas vous dire, Madame, je ne suis
19 pas au courant des chiffres totaux du Québec de
20 Sintra, sauf par les états financiers, mais je ne
21 suis pas au courant, je ne pourrais pas vous dire,
22 quatre-vingt-dix-sept (97), c'était ça ou quatre-
23 vingt-dix-neuf (99) ou même n'importe quelle année.
24 Non.

25 Q. [193] D'accord. Donc, ces données-là ne...

1 R. Ces données-là viennent de chez vous ou du
2 ministère, je pense que c'est vous qui avez la
3 vérité.

4 Q. [194] O.K. Même au niveau du volume d'asphalte
5 selon... si vous oubliez la construction, le volume
6 d'asphalte, ce n'est pas...

7 R. Non, je ne peux pas vous répondre sur le volume
8 d'asphalte combien...

9 Q. [195] Valeur plutôt.

10 R. Non.

11 Q. [196] Même je vous ai induit en erreur en parlant
12 de volume, mais de valeurs de...

13 R. Non, non, non.

14 Q. [197] ... d'asphalte.

15 R. Non, je ne peux pas vous donner les valeurs parce
16 que ce sont les valeurs pour le Québec au complet
17 là.

18 Q. [198] O.K. Relativement au travail que vous avez
19 occupé chez Sintra en regard du ministère des
20 Transports, comment ça se... comment ça se
21 déroulait? Qu'est-ce qui en était là des différents
22 entrepreneurs qui tiraient des appels d'offres au
23 ministère des Transports?

24 R. De mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996) à l'an
25 deux mille (2000), au ministère des Transports, on

1 faisait des appels d'offres dans les journaux. On
2 retirait les appels d'offres comme tels, on allait
3 chercher les appels d'offres. On était, en quatre-
4 vingt-seize (96), on peut parler qu'on était, sur
5 la Rive-Sud, quatre entreprises dont il y avait
6 Bernier, Baillargeon, DJL et Sintra qui étaient les
7 joueurs principaux dans l'asphalte. Lorsqu'ils
8 sortaient un projet tout près de nos installations
9 comme telles, l'entrepreneur qui voulait être
10 gagnant appelait les autres entrepreneurs ou
11 rencontrait... rencontrait les entrepreneurs pour
12 avoir un O.K. d'eux pour lui donner... pour
13 faire... pour faire une soumission collusionnée.
14 C'est comme ça que ça fonctionnait. Et celui qui
15 était gagnant, c'est celui qui avait... qui était
16 près des installations, le projet du ministère
17 était près de ses installations et c'est lui qui
18 avait le projet.

19 Q. [199] Mais, si celui qui était près, qui avait son
20 usine près des travaux à exécuter, était favorisé
21 par sa situation géographique, pourquoi faire de la
22 collusion? Il était sûr de remporter.

23 R. Oui, c'est une excellente question comme telle. Si
24 vous prenez un projet sur l'Autoroute 20 à
25 l'hauteur de Sainte-Julie, moi, j'ai retiré le

1 document à Sainte-Julie du ministère des
2 Transports. Admettons que c'est un projet de deux
3 ou trois millions (2 M\$-3 M\$), ça comprend le
4 planage et ça comprend le resurfacage. Je retire le
5 projet. Baillargeon va être sur le projet. Bernier
6 retire le projet et, un peu plus loin, il y avait
7 une usine qui s'appelait l'usine de BauVal. Ça
8 fait que la personne qui est prenante pour ce
9 projet-là, lançons comme nom DJL. Bien, DJL appelle
10 chacun, donne un chiffre de départ. S'il dit
11 « Écoute, je n'appelle pas personne, c'est chez
12 moi, c'est mon territoire, j'ai mon usine, j'ai mes
13 matériaux, voici le prix que je vais entrer ». Il
14 n'appelle pas personne. Quand il fait de la
15 collusion le prix est plus élevé que ne pas faire
16 de collusion. Ça veut dire que s'il ne vous appelle
17 pas personne puis nous, par hasard, même si on est
18 à cinquante (50) kilomètres, on décide d'entrer, si
19 lui a augmenté son prix d'une valeur appréciable,
20 c'est nous qui allons avoir la job.

21 Q. [200] S'il a augmenté son prix d'une valeur
22 appréciable sans vous en avoir parlé, nécessaire-
23 ment que, vous, vous risquez d'entrer un prix
24 moindre et que, malgré le fait que le coût de
25 transport soit plus important, vous risquez de

1 l'emporter, c'est ce que vous venez...

2 R. C'est exact qu'est-ce que vous dites là.

3 Q. [201] Alors, c'est pour ça que c'est important.

4 R. Bien, c'est important si tu veux... si tu veux
5 avoir un projet collusionné, il faut que tu parles
6 à tous les individus, il faut que tous les
7 individus soient d'accord ou sinon tu l'envoies en
8 libre concurrence.

9 Q. [202] Mais, un projet collusionné, entre autres, ce
10 qui est intéressant, c'est de savoir qu'on va
11 remporter le contrat et puis qu'on va travailler.

12 R. Oui. Il y a deux choses là, il y a deux choses,
13 Madame. Il est important que tu vas remporter le
14 projet et que tu vas avoir un meilleur prix.

15 Q. [203] Donc, une augmentation du profit, c'est ce
16 qui est favorisé dans le cadre de la collusion, pas
17 juste dans tous les cas là, mais particulièrement
18 dans ce cas-là où l'entreprise pouvait être assurée
19 d'avoir le contrat, elle voulait en même temps
20 avoir un plus gros profit.

21 R. Bien, ce n'est pas différent de Laval, c'est la
22 même chose, sauf que c'est le profit, ce n'est pas
23 la collusion, c'est le profit qui est important. La
24 collusion représente le profit, c'est les deux en
25 somme.

1 Q. [204] La collusion permet l'augmentation du profit,
2 c'est ce que vous voulez nous dire.

3 R. Oui, si vous voulez être plus exacte, c'est ça.

4 Q. [205] O.K. Vous avez parlé de la collusion là qui
5 existait entre les différentes entreprises sur la
6 Rive-Sud. Sur la Rive-Nord?

7 R. Sur la Rive-Nord, c'était la même chose. Avant la
8 venue... jusqu'à l'an deux mille (2000), c'était la
9 même chose.

10 Q. [206] Vous voulez dire quoi?

11 R. Je veux dire que les entreprises étaient
12 différentes là, mais on était, à ce que je me
13 souviens, trois entreprises. Il y avait Sintra, il
14 y avait Campeau et il y avait Desjardins Asphalte.

15 Q. [207] Êtes-vous en mesure de nous donner le nom des
16 représentants de chacune de ces entreprises que
17 j'ai omis de faire pour la Rive-Sud, mais pour la
18 Rive-Nord?

19 R. Campeau, pour moi, c'est... il a été après ça...
20 l'entreprise, je pense en quatre-vingt-dix-huit
21 (98) ou quatre-vingt-dix-neuf (99), a été achetée
22 par Desjardins Asphalte. Ça fait que les gens
23 l'appelaient le Roi du Nord. Parce qu'il avait tout
24 le nord au complet. Desjardins, c'était... Dans ces
25 temps-là c'était Guy Desjardins qui était le porte-

1 parole pour Desjardins Asphalte.

2 Q. [208] Les autres entreprises?

3 R. Campeau, je ne me souviens pas de la personne.

4 Q. [209] Puis Sintra?

5 R. Et Sintra, c'était moi.

6 Q. [210] Sur la Rive-Sud, là - je comprends que je
7 reviens un peu - mais le nom des personnes, les
8 représentants des entreprises?

9 R. Sur la Rive-Sud, dans les années quatre-vingt-seize
10 (96) à deux mille (2000), chez DJL c'était...
11 Maintenant qu'il est président de chez DJL, c'était
12 Marcel Ouareau. Roireau, je m'excuse. Et aussi,
13 chez Baillargeon, c'était la fille de monsieur
14 Baillargeon ou même lui, monsieur Pierre
15 Baillargeon, à l'occasion.

16 Q. [211] Bernier?

17 R. Bernier, monsieur Claude Ouimet.

18 Q. [212] Est-ce que vous aviez... Sintra, c'était
19 vous?

20 R. Et Pavage, il y a eu Pavages Chenail aussi, peut-
21 être, qui est arrivé... au moins à l'an deux mille
22 (2000), il était là. Qui était Emmanuel Chenail.

23 Q. [213] Alors, sur la Rive-Nord maintenant. Je vous
24 retourne du côté nord. Sur la Rive-Nord, comment ça
25 fonctionnait, les rencontres? En fait, comment ça

1 fonctionnait lorsqu'il y avait un appel d'offres du
2 ministère des Transports qui était lancé?

3 R. Bien, c'était la même chose. Il était publié dans
4 les journaux, on retirait l'appel d'offres, puis...
5 On se faisait un respect mutuel. On essayait, au
6 moins, de se faire un respect mutuel par rapport à
7 l'installation de nos usines d'asphalte.

8 Q. [214] À partir...

9 R. Je ne veux pas dire... Je ne veux pas dire que tout
10 était toujours collusionné. Mais à l'occasion, ça a
11 arrivé, entre quatre-vingt-seize (96) et deux mille
12 (2000). Il y a eu un pourcentage de soumissions.
13 (10:43:43)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [215] Qu'est-ce qui faisait que ce n'était pas
16 collusionné?

17 R. C'est que nous, Sintra, on était... C'est que le
18 territoire que Desjardins couvrait au nord était
19 beaucoup plus grand que mon territoire que je
20 pouvais couvrir à Lachute. Parce que quand je
21 m'éloignais à Lachute, j'allais vers Montebello,
22 Papineauville, on rencontrait DJL qui était là. Ça
23 fait que DJL venait de l'est en ouest. Ça fait que
24 je n'avais pas extrêmement un grand territoire. Et
25 aussi, là-bas, Lachute n'est pas... Il y a beaucoup

1 de petits villages, mais ils ne font pas... Ce
2 n'est pas Montréal, et ce n'est pas des grandes
3 villes. Ça fait que, à l'occasion, il fallait que
4 j'aie des projets sur l'autoroute 15 ou... Ça me
5 prenait un peu d'asphalte à faire. Ça fait que si
6 Desjardins me disait toujours non sur la 15, il
7 était préférable pour moi, au lieu de lui dire oui,
8 je préférais aller en libre concurrence. À
9 l'occasion j'ai décroché des projets en libre
10 concurrence, à des petits prix, mais au moins j'ai
11 pu travailler. Sinon, en disant oui, j'étais... Je
12 ne faisais pas plus d'argent, puis je ne
13 travaillais pas. Au moins ça faisait travailler mon
14 usine, ça faisait travailler des gens qui
15 travaillaient pour moi, ça faisait tourner... Ça
16 faisait tourner la boîte.

17 Q. [216] Et pourquoi, à un moment donné, on devenait
18 en libre concurrence? Vous venez de l'expliquer,
19 pourquoi on revenait en collusion?

20 R. C'est parce que s'il y a un projet du ministère qui
21 est annoncé, ou deux projets, ou un projet qui est
22 annoncé du ministère, qui est dans la cour de
23 quelqu'un, et quinze (15) jours plus tard il va
24 être dans la cour de l'autre, il vaut peut-être
25 mieux de dire, « Écoute, vas-y avec celui-là. Tout

1 à l'heure, dans quinze (15) jours ou dans une
2 semaine, il va y avoir un projet d'annoncé tout
3 près de moi sur la route, un exemple, sur la route
4 329, qui s'en va à Morin Heights, là. Tu me
5 laisseras aller. » Ça fait que, c'est une entente
6 entre les deux parties. On échange, si on veut, les
7 soumissions.

8 Q. [217] En fait...

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Q. [218] Est-ce que la valeur monétaire pouvait
11 influencer la probabilité de collusion? Si c'est un
12 assez gros contrat, vous voulez tous vous battre
13 pour l'avoir?

14 R. Oui, il y avait... Il y avait des projets qui
15 étaient très... beaucoup plus gros que d'autres
16 projets, mais c'était comme ça. On ne pouvait pas
17 dire, « Écoute, toi tu prends un projet de cinq
18 millions (5 M) puis moi j'ai un projet de cinq cent
19 mille (500 000). » Mais c'était, moi j'occupais un
20 plus petit territoire, je ne m'attendais jamais à
21 avoir un projet de cinq millions (5 M) à Lachute.
22 C'est-à-dire qu'on pouvait avoir un projet de cinq
23 millions (5 M), un exemple, sur l'autoroute 15.

24 Q. [219] Mais sur des projets de cinq millions (5 M),
25 est-ce qu'il y avait plus de volonté de vraiment

1 aller en libre concurrence parce que c'était des
2 projets importants? Par rapport à un projet de deux
3 millions (2 M), par exemple?

4 R. Moi je créais beaucoup... Comme tel, je voulais
5 aller en libre concurrence. Au moins j'avais la
6 chance de faire travailler mes équipements. Quand
7 même...

8 Q. [220] Mais je reviens avec ma question, est-ce que
9 sur un projet d'importance monétaire, là, le cinq
10 millions (5 M\$), par exemple...

11 R. Oui.

12 Q. [221] ... il y avait plus de probabilités d'aller
13 en libre concurrence que de vouloir vous entendre
14 pour...

15 R. Il y avait plus de probabilités à aller en libre
16 concurrence.

17 (10:47:01)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. [222] Pourquoi vous venez de dire que vous n'auriez
20 pas pu avoir un contrat de cinq millions (5 M\$) à
21 Lachute, par exemple?

22 R. Bien, dans le temps que j'étais là, à Lachute,
23 depuis... il n'y en avait pas. Le ministère n'en
24 votait pas.

25 Q. [223] Ah, parce qu'il n'y avait pas de contrat?

1 R. Il n'y avait pas de contrat.

2 Q. [224] Mais s'il y en avait eu un...

3 R. S'il y en avait eu un, je l'aurais fait.

4 Q. [225] O.K.

5 R. Non, non, il n'y en avait pas.

6 Me CLAUDINE ROY :

7 Q. [226] Puis pour...

8 R. Il y en a eu... il y en a eu sur l'autoroute 50,
9 mais ce sont des entrepreneurs généraux qui ont
10 soumissionné, dont il y avait des projets de vingt
11 (20) ou vingt-cinq millions (25 M\$), mais ça
12 comprenait tous les produits.

13 Q. [227] Et fort probablement que s'il y avait eu un
14 projet de cinq millions (5 M\$) du ministère des
15 Transports pour aller dans la même ligne de pensée
16 que la réponse que vous avez donnée à monsieur
17 Lachance, bien, si ça avait été cinq millions
18 (5 M\$), fort probablement que ça aurait été plus
19 difficile de vous entendre parce que chacun aurait
20 voulu avoir ce beau contrat.

21 R. Vous avez raison, mais s'il y avait eu cinq
22 millions (5 M\$) à Lachute et cinq millions (5 M\$)
23 sur l'autoroute 15, ça aurait fonctionné quand
24 même.

25 Q. [228] Vous voulez dire quoi?

1 R. Bien, je veux dire que s'il y avait eu cinq
2 millions (5 M\$) en appel d'offres à Lachute et cinq
3 millions (5 M\$) sur l'autoroute 15, dans la hauteur
4 des installations de Desjardins Asphalte, là, on
5 aurait pu faire un échange. Mais ça n'est jamais
6 arrivé.

7 Q. [229] Vous auriez pu faire un échange, donc, faire
8 entrer la collusion dans...

9 R. Bien, c'est ça, en fin de compte, un échange, c'est
10 la collusion.

11 Q. [230] Je vais vous demander de mettre à l'écran...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Ah, vous ne déposerez pas le tableau?

14 Me CLAUDINE ROY :

15 Non. Quant à l'onglet, je ne suis pas certaine...
16 l'avant-dernier onglet, c'est 18... 19... je pense
17 ça serait l'onglet 18. Exact, merci.

18 Q. [231] Encore un tableau, Monsieur Théberge.
19 Maintenant, ce tableau, c'est « Contrats octroyés
20 par le ministère des Transports à Sintra », mais
21 pour les années qui commencent avec le mois de
22 notre mandat, novembre quatre-vingt-seize (96)
23 jusqu'à juin deux mille (2000), qui est le mois
24 pour lequel vous avez cessé de travailler pour
25 Sintra. Alors, si on regarde les modes

1 d'adjudication de ce tableau, on voit « appels
2 publics », « invitation », « gré à gré »... « gré à
3 gré » sont des prix fixés par le MTQ, mais que,
4 vous, vous appelez...

5 R. Nous, on appelle les prix négociés par le
6 ministère. Mais c'est gré à gré quand même. C'est
7 bon.

8 Q. [232] Donc, pour un total de vingt-quatre (24)
9 contrats, il y en a douze (12) qui sont des prix
10 fixés par le ministère des Transports, donc il n'y
11 a pas d'appel d'offres public dans ce cadre-là?

12 R. Non.

13 Q. [233] Et donc, on va regarder les projets en appel
14 publics et invitations, soit aussi douze (12)
15 contrats, le total des neuf et trois, qui sont le
16 mode d'adjudication qui doit, en principe, amener
17 la compétition, hein, vous êtes d'accord avec moi,
18 appel d'offres par invitation ça doit... type de
19 mode d'adjudication qui amène la compétition?

20 R. C'est exact.

21 Q. [234] En principe.

22 R. C'est exact.

23 Q. [235] Je vais vous demander d'aller à la page
24 suivante du document. Ah! excusez-moi, alors,
25 onglet 19. Bien alors, je vais... je m'excuse, je

1 vais le coter immédiatement. 65P-722.

2

3 65P-722: Tableau de la valeur des contrats par
4 mode d'adjudication octroyés par le
5 MTQ à Sintra inc. - Divisions
6 régionales Métropole et Laval-
7 Laurentides de novembre 1996 à juin
8 2000.

9

10 Q. [236] Ce document va être regardé avec le tableau
11 suivant, je peux coter tout de suite, ça sera fait,
12 65P-723.

13

14 65P-723: Tableau des contrats octroyés à Sintra
15 par le MTQ après application d'un mode
16 concurrentiel d'adjudication entre
17 novembre 1996 et juin 2000 - Divisions
18 régionales Métropole et Laval-
19 Laurentides.

20

21 Q. [237] Ce tableau, Monsieur Théberge, répertorie les
22 contrats octroyés par le ministère des Transports à
23 Sintra, après l'application d'un mode concurrentiel
24 d'adjudication, mais particulièrement pour les
25 divisions régionales de la Métropole, comprend

1 Montréal et un peu la... un peu le sud, je pense,
2 hein, pour...

3 R. Oui, oui. Oui, oui, un peu.

4 Q. [238] ... le ministère des Transports et Laval-
5 Laurentides. Je vais vous demander... c'est un
6 tableau que vous avez déjà vu?

7 R. Oui.

8 Q. [239] Je vais vous demander de nous identifier les
9 contrats où... les contrats, en fait, qui ont été
10 collusionnés dans cette série de contrats que l'on
11 voit répertoriés sur le tableau.

12 R. Le numéro 1 - on va y aller par numéro - le numéro
13 1, il n'y a pas eu de collusion.

14 Q. [240] Et pourquoi vous nous dites qu'il n'y a pas
15 eu de collusion?

16 R. Bien, à ma souvenance, si on regarde l'estimé du
17 MTQ qui était à cent soixante-seize mille dollars
18 (176 000 \$), Sintra a obtenu le projet à cent dix-
19 sept (117 000 \$), avec tous les soumissionnaires
20 qui étaient là sur ledit projet, c'est impossible.

21 Q. [241] Et l'estimé du ministère, c'était une
22 information qui vous était connue?

23 R. Oui, c'est une information qu'on avait.

24 Q. [242] D'accord. Et est-ce que, dans le temps, c'est
25 une information... en fait, est-ce qu'elle est

1 devenue inconnue à un certain moment pour vous?

2 R. Moi, je pense que je l'ai connue jusqu'en l'an deux
3 mille (2000), si je ne me trompe pas, mais
4 maintenant... je sais que maintenant elle n'est pas
5 connue, l'estimé ni les entrepreneurs qui retirent
6 les appels d'offres.

7 Q. [243] O.K. Mais, à l'époque où vous étiez là?

8 R. À l'époque, on avait... je pense qu'on avait les
9 deux. En tout cas, on avait les entrepreneurs,
10 c'est sûr, puis on devait avoir le montant aussi.
11 (10:54:07)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. [244] Pouvez-vous m'expliquer comment il se fait
14 que, sachant que l'estimé était à cent soixante-
15 seize mille (176 000 \$), vous soumissionnez pour
16 cent dix-sept mille (117 000 \$)?

17 R. Bien, on était en libre concurrence, Madame la
18 Présidente.

19 Q. [245] Alors, c'est ce qui explique...

20 R. Oui.

21 Q. [246] ... la libre concurrence.

22 R. Oui, c'est ça.

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 Q. [247] Ça n'explique pas pourquoi l'estimé du
25 ministère était de cent soixante-seize (176 000 \$)

1 et c'est un gros écart, là, c'est le tiers. Vous
2 cotez à même pas soixante pour cent (60 %) du
3 montant du ministère.

4 R. Je ne peux pas... je ne peux pas commenter,
5 Monsieur Lachance, sur l'estimé du ministère. Est-
6 ce qu'il est fait... je ne sais pas, je n'en ai
7 aucune idée.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. [248] Est-ce que l'estimé, c'est-à-dire le montant
10 soumis, est-ce qu'au total les sommes déboursées
11 ressemblent à l'estimation du MTQ ou au montant
12 soumis, une fois les travaux complétés?

13 R. Ah! Non, une fois les travaux complétés, le
14 ministère, concernant... c'était vraiment comme
15 notre soumission, c'était... S'il y avait deux
16 mille (2 000) tonnes à poser, on posait deux mille
17 (2 000) tonnes. Il n'y avait pas à poser... t'en
18 posais pas plus, t'en posais pas moins, c'était
19 vraiment comme ça. Ça veut dire que si on avait
20 soumissionné un projet de cent dix-sept mille
21 (117 000 \$), on a dû faire un projet pas loin,
22 peut-être un peu moins, peut-être de mille ou deux
23 mille dollars (1 000 \$-2 000 \$) ou un peu plus de
24 mille ou deux mille dollars (1 000 \$-2 000 \$), mais
25 pas plus que ça.

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. [249] Est-ce que vous voulez dire par là que, dans
3 le cas du ministère, les coussins, s'il y avait
4 coussins, vous n'alliez pas nécessairement les
5 chercher comme au niveau de Laval, en manigançant
6 avec l'ingénieur?

7 R. Non, il n'y avait aucune... Non, parce que la façon
8 que ça se passe, c'est qu'au ministère, ils ont
9 toujours un receveur pour... un receveur des
10 camions d'asphalte qui arrive qui leur donne le...
11 ils ont un contrôle sur le nombre de tonnes qui
12 sont reçues par l'entrepreneur sur le chantier. Ça
13 veut dire qu'ils ont... ils ont un contrôle interne
14 à eux pour dire « voici, nous, le gars qui était
15 sur le chantier, il a amené deux mille (2 000)
16 tonnes d'asphalte, t'as deux mille (2 000) tonnes
17 qu'on te paye ».

18 Q. [250] O.K. Donc, vous finalisez ces éléments-là
19 avec des gens du ministère et non pas avec des
20 firmes privées comme dans le cas de Laval, c'est
21 ça?

22 R. C'est ça.

23 Q. [251] O.K.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [252] Et qu'est-ce qui arrivait des sommes non

1 dépensées, par exemple?

2 R. Je ne peux pas vous dire, Madame la Présidente.

3 Q. [253] Pourquoi?

4 R. Je ne le sais pas. Je ne le sais pas. Je ne me suis
5 jamais arrêté, peut-être qu'ils ont pris l'argent,
6 ils avaient un budget supplémentaire. Est-ce qu'ils
7 l'ont envoyé dans un autre projet?

8 Q. [254] Non, mais moi, je veux dire, supposons que
9 vous ayez soumissionné pour un montant plus élevé
10 et qu'à la fin vous n'aviez pas dépensé ce montant-
11 là, qu'est-ce que vous faisiez?

12 R. On ne faisait rien. Il n'y a rien qui se faisait,
13 il n'y avait aucune collusion avec les gens du
14 ministère comme telle.

15 Q. [255] Comme telle?

16 R. Bien, comme telle, ça veut dire qu'il n'y avait
17 aucune collusion, point.

18 Q. [256] Est-ce qu'il y avait d'autres façons de...

19 R. Non, il n'y en avait pas, il n'y avait pas de
20 façon, à ma connaissance, le temps que j'ai été là.
21 Peut-être qu'il y en a qui en ont trouvé des
22 façons, moi, je n'en avais pas. C'étaient des
23 travaux pratiquement toujours à la tonne métrique
24 et il y avait un contrôle très assidu du ministère
25 des Transports.

1 Q. [257] O.K.

2 Me CLAUDINE ROY :

3 Q. [258] Si on poursuit le deuxième contrat.

4 R. Oui. Le deuxième contrat, c'est en libre
5 concurrence, c'est l'Autoroute 440 à partir de
6 l'Autoroute... l'Autoroute 15 aller à la sortie de
7 l'Autoroute 13.

8 Q. [259] C'est un libre...

9 R. C'est un contrat... c'est un contrat avec une dalle
10 de béton.

11 Q. [260] Et pourquoi vous dites qu'il était en libre
12 concurrence?

13 R. Bien, pourquoi! J'ai... Pourquoi! Parce que nous...
14 Non, il n'y a pas de raison, il était en libre
15 concurrence. Il n'y a jamais personne qui a essayé,
16 selon moi, de collusionner ce projet-là. Ça fait
17 que, on n'était pas à collusionner tous les
18 projets, là. C'est un projet qui... que nous, on
19 avait les installations à Laval, on avait... on
20 était en partenaire avec Demix, Demix détenait...
21 Ils avaient la machine pour faire la dalle de
22 chaussée de béton et ils avaient tous les agrégats
23 qu'on avait besoin. On était en partenaire, on
24 n'était pas pour faire de la collusion, puis il n'y
25 a pas personne qui nous a approchés non plus. Si

1 quelqu'un nous avait approchés on aurait dit non,
2 parce que ce projet-là nous tenait à coeur de le
3 faire.

4 Q. [261] Entre autres, la valeur? Est-ce que... Tout à
5 l'heure vous parliez des contrats de plus de cinq
6 millions (5 M), en général c'était des contrats qui
7 étaient intéressants?

8 R. Ah mais ce n'est pas, ce n'est pas... Madame,
9 c'est... Je m'excuse, mais ce n'est pas un projet
10 d'asphalte. C'est un projet d'une dalle de béton.
11 La dalle de béton qui a prédominance sur
12 l'asphalte, ici. Il y a peut-être un mètre chaque
13 côté pour l'asphalte sur peut-être trois ou quatre
14 kilomètres, là.

15 Q. [262] Et le fait que ce soit un projet de dalle de
16 béton et que ce soit plus de cinq millions (5 M),
17 ce n'est pas une relation qu'on peut faire? Je ne
18 suis pas certaine de bien vous suivre.

19 R. Ou c'est moi qui ne comprends pas. Pourquoi faire
20 une relation de collusion avec une dalle de béton?
21 Premièrement on fait... Sintra fait tout le
22 terrassement. Fait le terrassement, rentre la
23 pierre, fait le fine-grade. L'entreprise Demix fait
24 la chaussée de béton. Dans le temps... Dans le
25 temps...

1 (10:58:20)

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. [263] Je ne comprends pas pourquoi il n'y aurait
4 pas de collusion, dans la mesure où il y en a
5 plusieurs qui ont soumissionné. Je ne comprends pas
6 pourquoi vous nous dites, pourquoi il n'y aurait
7 pas de collusion pour une dalle de béton. C'est
8 parce qu'il y a dix millions (10 M) au bout de la
9 ligne.

10 R. Madame... Madame... Je ne sais pas, mais nous on
11 n'a pas fait de collusion, et on n'a pas été
12 approchés pour...

13 Q. [264] Mais j'essaie de comprendre votre réponse,
14 là. Pourquoi on ferait de la collusion pour une
15 dalle de béton?

16 Me CLAUDINE ROY :

17 Q. [265] Ou pourquoi on n'en ferait pas.

18 R. On pourrait en faire sur tous les projets. Oui,
19 c'est vrai, vous avez raison. Mais on n'en a pas
20 fait, là.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [266] Bon.

23 Me CLAUDINE ROY :

24 Q. [267] Et ce qui vous fait dire qu'on n'en a pas
25 fait, c'est parce que vous vous en rappelez?

1 R. C'est moi qui l'ai soumissionné, puis je m'en
2 rappelle.

3 Q. [268] D'accord. Et est-ce que, en regardant les
4 autres soumissionnaires, ça vous aide aussi à
5 affirmer qu'il n'y a pas eu de collusion?

6 R. Non. Même en ne regardant pas les autres
7 soumissionnaires, ce n'est quand même pas si vieux
8 que ça, là, c'est... Bien, c'est quand même
9 quelques années, mais... Je me souviens de cette
10 soumission-là.

11 Q. [269] Et elle n'était pas en collusion.

12 R. Non Madame.

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. [270] À l'onglet 16, tout à l'heure, on a vu que
15 Sintra obtient des contrats d'asphaltage, mais
16 obtient beaucoup de contrats reliés à la
17 construction de routes. Ce qui est probablement le
18 cas présentement.

19 R. Oui.

20 Q. [271] Est-ce que vous diriez que vous, là, quand
21 vous étiez là, vous avez fait moins de collusion
22 pour les contrats de construction de routes que par
23 rapport à des projets d'asphaltage?

24 R. C'est exact.

25 Q. [272] La route, c'est plus... Pourquoi c'était plus

1 difficile de faire de la collusion dans des

2 contrats de construction de routes?

3 R. Parce que le montant de la soumission est très
4 important aussi, hein? Pour un entrepreneur. Ça
5 fait que, tous les entrepreneurs, des grandes
6 entreprises aussi, comme EBC, Keiwit, CRI

7 Construction, ça fait qu'il y a beaucoup plus de
8 joueurs dans un contrat de construction qu'un
9 contrat d'asphalte de quatre ou cinq mille (4-
10 5 000) tonnes. Ce n'est pas la même chose.

11 Q. [273] Plus de joueurs, des joueurs différents.

12 R. Un contrat d'asphalte, ça prend vraiment une usine
13 d'asphalte. Tandis qu'un contrat de construction,
14 qui est peut-être prédominance construction à
15 soixante (60) ou soixante-dix pour cent (70 %), il
16 va rester peut-être dix (10) ou quinze pour cent
17 (15 %) pour l'asphalte. Ça fait que la prédominance
18 est vraiment le terrassement et la construction.

19 Q. [274] Donc, c'est dans l'asphaltage que vous avez
20 fait plus d'activités de collusion avec des
21 partenaires qui n'étaient pas nécessairement les
22 mêmes au niveau de la construction de routes. Est-
23 ce que c'est ça?

24 R. Moi, au niveau de la construction des routes, je
25 n'en ai jamais fait.

1 Q. [275] Vous n'en avez jamais fait?

2 R. Je n'en ai jamais fait.

3 Q. [276] O.K.

4 R. Au niveau de l'asphalte, vous avez raison.

5 Me CLAUDINE ROY :

6 Q. [277] Quand vous dites « Je n'en ai jamais fait »,
7 je n'ai jamais fait de collusion.

8 R. Ce n'est pas ça que j'ai dit.

9 Q. [278] Non, de... fait de travaux de construction?

10 R. J'ai fait des travaux de construction, mais je n'ai
11 jamais fait de collusion dans des travaux de
12 construction.

13 Q. [279] O.K. Parfait.

14 R. À prédominance construction. Vous avez... Vous avez
15 le plus bel exemple en numéro 3, qui vous décrit
16 qu'est-ce que je viens d'exprimer.

17 Q. [280] C'est-à-dire?

18 R. Qui veut dire qu'on a eu le... Sintra a eu le
19 projet en libre concurrence. C'est ce que je viens
20 d'expliquer à monsieur Lachance.

21 Q. [281] En regardant le type de travaux à exécuter.

22 R. Bien, en regardant le type de projet, en regardant
23 le prix estimé du ministère, en regardant aussi les
24 gens qui soumissionnent ce projet-là.

25 Q. [282] Ça vous fait affirmer que c'est en libre

1 concurrence.

2 R. Exactement.

3 Q. [283] Projet numéro 4?

4 R. C'est la même chose que le projet numéro 3.

5 Q. [284] C'est-à-dire?

6 R. En libre concurrence.

7 Q. [285] Pour quelle raison?

8 R. Par rapport à notre esti... Par rapport à notre
9 montant soumissionné, par rapport à l'estimé du
10 ministère, qui va regarder tous les joueurs qui
11 sont là, et c'est des joueurs qui sont capables de
12 faire du terrassement. C'est prédominance
13 terrassement et gravelage. Ce n'est pas
14 prédominance asphalte. C'est pour ça qu'on retrouve
15 beaucoup de joueurs qui sont capables de faire de
16 la construction. Vous retrouvez les Entreprises
17 Claude Chagnon, ils sont capables de faire de la
18 construction, eux autres aussi. Simard et Beaudry,
19 dans le temps, en quatre-vingt-dix-huit (98),
20 aussi, ce n'était pas... ça n'appartenait pas à
21 monsieur Accurso, ça appartenait vraiment à Simard
22 et Beaudry. Il n'y a pas de collusion dans ce
23 projet-là.

24 Q. [286] Parce que vous vous en rappelez aussi?

25 R. C'est exact.

1 Q. [287] Vous avez des indicateurs, mais...

2 R. Bien, j'ai des indicateurs puis c'est des choses
3 que je me souviens qu'on a faites. C'est un projet,
4 quand même, qui a duré sur une base de deux ans.

5 Q. [288] Le contrat numéro 5?

6 R. Bien là, vous l'avez, là, c'est un contrat vraiment
7 asphalte, qu'est-ce que j'expliquais à monsieur
8 Lachance, ça c'est un projet vraiment asphalte,
9 c'est un projet collusionné.

10 Q. [289] Et collusionné parce qu'il est dans
11 l'asphalte?

12 R. C'est exact, oui.

13 Q. [290] O.K. Est-ce qu'il y a d'autres éléments qui
14 vous font dire qu'il est collusionné?

15 R. Bien, un élément c'est suffisant, c'est un projet
16 d'asphalte.

17 Q. [291] D'accord. Est-ce que, quant à votre mémoire?

18 R. Ah, c'est moi qui l'ai fait.

19 Q. [292] Et on remarque effectivement le montant
20 soumis...

21 R. Est plus élevé que le montant estimé.

22 Q. [293] O.K. Le contrat numéro 6?

23 R. C'est un projet en libre concurrence.

24 Q. [294] Pourquoi?

25 R. À ma souvenance, c'est un projet qui était tout

1 près des installations de DJL, dont j'avais
2 soumissionné ce projet-là très peu cher, j'en ai
3 même eu... je me souviens du projet parce que j'en
4 ai même eu la remarque de mon président qui m'avait
5 dit que ce n'était pas correct de soumissionner
6 aussi peu cher, que je créais un peu de la mauvaise
7 entente à long terme avec DJL.

8 Q. [295] Pourquoi?

9 R. Parce que j'avais été chercher un projet
10 pratiquement en avant de chez lui. En traversant le
11 pont, le pont Mercier, c'était pratiquement à côté
12 du pont Mercier. Mais j'avais eu l'intention de
13 travailler, ça fait que j'avais dit que je ne
14 laissais pas DJL... DJL avait demandé le projet, je
15 leur avais dit non, ça fait qu'à force d'en parler,
16 on l'a envoyé en libre concurrence.

17 Q. [296] Donc, je comprends qu'il y a eu une tentative
18 de...

19 R. Il y a eu une tentative...

20 Q. [297] ... collusion?

21 R. Oui, oui, il y a eu une tentative.

22 Q. [298] Mais vous avez maintenu votre position?

23 R. Oui, c'est plus facile de dire oui que de dire non.

24 Q. [299] Mais dans ce cas-là, vous avez dit non? Vous
25 avez soumissionné en libre concurrence puis vous

1 avez eu le reproche de votre président, monsieur
2 Ducroix?

3 R. C'est exact.

4 Q. [300] Est-ce qu'il y a eu des suites de ce
5 reproche, vous avez réagi comment?

6 R. Bien, on a eu beaucoup de difficulté à faire ce
7 projet-là en quatre-vingt-dix-huit (98) comme tel,
8 il y a même eu un rapport qui a été un peu
9 désagréable envers moi et envers Sintra, la région
10 métropole, il y a eu un rapport d'écrit par
11 monsieur Pierre-André Dugas qui l'a remis à Sintra
12 et on a eu des difficultés, c'est un travail qu'on
13 faisait de nuit, ça fait que le rapport avait été
14 écrit, il avait été remis à monsieur Dugas... par
15 Pierre-André Dugas qui était, dans le temps, au
16 ministère des Transports à Montréal. Il avait
17 envoyé un rapport pas tellement plaisant à mon
18 président, qui était Daniel Ducroix.

19 Q. [301] Disant quoi?

20 R. Bien, disant qu'on n'était plus ou moins
21 professionnels dans l'exécution dudit projet. On a
22 apporté des correctifs, on a répondu au projet et
23 c'est là que Daniel Ducroix m'avait dit: « Écoute,
24 le Ministère, pour nous, c'est un gros client,
25 c'est environ soixante pour cent (60 %) de notre

1 chiffres d'affaires. »

2 Q. [302] Et qu'est-ce que vous avez compris de cette
3 remarque?

4 R. On s'est arrêté là, là.

5 Q. [303] Non, mais ce que vous avez compris, quand il
6 vous dit ça?

7 R. Bien, que c'est un gros client pour Sintra, le
8 Ministère. C'était facile à comprendre.

9 Q. [304] Donc, il faut bien travailler? Ça veut
10 dire...

11 R. Oui, il faut bien travailler, mais ce n'est pas...
12 ça n'avait pas été facile dans un peu tout. Le
13 travail de nuit, ce n'est jamais facile parce qu'on
14 commençait très tard puis il fallait finir très
15 tôt, puis la mauvaise température, il y a beaucoup
16 d'inconvénients à travailler de nuit, mais c'était
17 comme ça. Puis on n'avait pas un gros prix.

18 (11:06:25)

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Q. [305] Est-ce que vous pensez que vous l'avez mérité
21 ce rapport négatif sur vous ou bien non c'est un
22 peu exagéré?

23 R. Bien...

24 Q. [306] De la part du Ministère?

25 R. ... je pense que le Ministère en avait mis peut-

1 être un peu plus que le client en demande, mais...

2 Q. [307] Mais vous n'avez pas été parfait, là...

3 R. Non, non, on n'a pas été parfait puis le Ministère,
4 je pense qu'il en a mis peut-être un peu plus, mais
5 c'était comme ça. Parce qu'une copie du rapport, il
6 ne me l'a pas envoyé à moi. Ça lui faisait plaisir
7 d'aller le transmettre directement au président.

8 Me CLAUDINE ROY :

9 Q. [308] Pourquoi vous dites ça?

10 R. Parce que j'en ai eu une copie par après du
11 président.

12 Q. [309] Mais, pourquoi vous dites...

13 R. Parce que j'avais demandé à monsieur Dugas de me
14 donner le rapport, puis il n'a jamais voulu parce
15 que je n'occupais pas assez... dans la hiérarchie,
16 selon lui, je n'occupais pas un niveau assez élevé
17 pour avoir le rapport.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. [310] Est-ce que vous savez quand le rapport a été
20 confectionné et vous a été remis?

21 R. Ah! Il m'a été remis... il a été confectionné après
22 les travaux dont...

23 Q. [311] Oui.

24 R. Il a été remis peut-être deux mois ou trois mois
25 après et moi, je l'ai reçu peut-être une semaine

1 après qu'il ait été déposé à mon président.

2 Q. [312] Parce qu'on note qu'après cet... ce contrat-
3 là, d'ailleurs on note que le douze (12) juin
4 quatre-vingt-dix-huit (98), si on prend le contrat
5 4, vous avez un contrat. Le vingt-sept (27) juillet
6 quatre-vingt-dix-huit (98), le trois (3) août
7 quatre-vingt-dix-huit (98), le vingt-cinq (25) août
8 quatre-vingt-dix-huit (98) vous avez un autre
9 contrat.

10 R. Hum, hum. O.K.

11 Q. [313] Le dix-neuf (19) octobre quatre-vingt-dix-
12 huit (98), le vingt-huit (28) octobre quatre-vingt-
13 dix-huit (98) et le trente (30) juin... le trente
14 (30) juin quatre-vingt-dix-neuf (99). Alors, malgré
15 ce... ce rapport, ça ne vous a pas empêché de
16 continuer.

17 R. Ça ne m'a pas empêché... ça ne m'a pas empêché de
18 soumissionner et de continuer... Les points qu'il
19 nous donnait déficitaires, on a... avec les
20 employés, on a... on les a corrigés pour le futur.
21 Il y avait des points négatifs qu'on était
22 responsable, puis il y en avait d'autres que... il
23 en avait mis un petit peu plus, mais ce n'est pas
24 grave, on a passé à travers.

25 Me CLAUDINE ROY :

1 Q. [314] Est-ce que vous avez eu une rencontre avec
2 monsieur Dugas pour discuter de ça?

3 R. Bien, premièrement, je l'ai rencontré avant qu'il
4 émette son rapport, puis il n'a jamais voulu me
5 remettre le rapport directement à moi et il l'a
6 remis directement au président. J'aurais voulu
7 en... j'aurais voulu, en tant que directeur, qu'on
8 puisse avoir l'occasion, avant d'écrire un rapport,
9 un rapport avec des photos, qu'il me donne la
10 chance, si on veut, de pouvoir commenter le rapport
11 avant d'en émettre une copie comme ça, mais il n'a
12 pas voulu.

13 Q. [315] Mais, ça, je comprends, c'est avant. Mais
14 après, une fois que vous l'avez eu le rapport, est-
15 ce que vous avez sollicité une rencontre avec lui?

16 R. Non, on a répondu au rapport avec des photos, on a
17 répondu à chacun des points négatifs parce que, des
18 points positifs, je pense qu'il n'en avait pas mis
19 beaucoup dans le rapport. On a répondu à chaque
20 point négatif et on lui a transmis un rapport nous
21 aussi. Et ça s'est arrêté là, la transmission des
22 rapports.

23 Q. [316] Je vois l'heure.

24 (11:09:26)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Est-ce que c'est un bon moment pour arrêter?

3 Me CLAUDINE ROY :

4 Oui.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui. Mais, avant d'arrêter, je vais demander, parce
7 que j'imagine qu'on arrive vers la fin du
8 témoignage.

9 Me CLAUDINE ROY :

10 Tout à fait.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Bon. Est-ce que des parties vont vouloir poser des
13 questions à monsieur Théberge?

14 Me DENIS HOULE :

15 J'aurai des questions à poser, mais on vient de
16 recevoir un courriel de maître Martin St-Jean qui
17 informe la Commission aussi qu'il va le contre-
18 interroger.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Il est où maître St-Jean?

21 Me DENIS HOULE :

22 Je l'ignore, c'est le courriel qu'on vient de
23 recevoir.

24 Me BENOIT BOUCHER :

25 Si vous me permettez, Madame la Présidente.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui.

3 Me BENOIT BOUCHER :

4 J'ai eu une conversation avec maître Roy avant le
5 début des audiences. Elle m'a informé qu'il y avait
6 des nouveaux documents et de nouvelles questions
7 qui devraient être posées au sujet de la Ville de
8 Montréal. Elle m'a demandé de contacter maître St-
9 Jean, ce que j'ai fait, et il s'apprête à arriver.
10 Ça va, Maître Roy?

11 Me CLAUDINE ROY :

12 Oui, tout à fait.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Parfait.

15 Me BENOIT BOUCHER :

16 Et j'aurai quelques questions pour...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Vous aussi.

19 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

20 Il est possible que j'aie quelques questions, je
21 voudrais parler avec ma consœur avant, cependant.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Parfait.

24 Me DANIEL ROCHEFORT :

25 Peut-être quelques questions aussi, cinq minutes

1 environ.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Parfait. Très bien. Alors, nous allons aller à la
4 pause.

5 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

6

7 REPRISE DE L'AUDIENCE

8 LA GREFFIÈRE :

9 Monsieur Théberge, vous êtes toujours sous le même
10 serment.

11 R. Merci.

12 (11:41:18)

13 Me CLAUDINE ROY :

14 Q. [317] Alors, je vais demander qu'on replace à
15 l'écran la pièce 65P-723, on était à
16 l'identification des contrats obtenus par Sintra au
17 niveau du ministère des Transports pour la période
18 où vous avez été... vous avez été à leur emploi. On
19 avait regardé le contrat numéro 5, vous nous avez
20 mentionné que c'était un contrat qui était
21 collusionné. Vous avez expliqué, là, les raisons
22 pour lesquelles vous le mentionnez. Numéro 6, vous
23 nous avez mentionné que monsieur Ducroix, votre
24 président vous avait fait des reproches
25 relativement à cette soumission et ce contrat

1 remporté. Je pense qu'on était rendu au contrat
2 numéro 7. Je pense qu'on ne le voit pas, est-ce que
3 c'est possible de baisser un peu? Oui. Merci.

4 Alors, on voit ici un appel d'offres du...
5 la date de la signature du contrat, vingt-cinq (25)
6 août quatre-vingt-dix-huit (98). On y voit deux
7 soumissionnaires.

8 R. Oui. Je pense, c'est un contrat collusionné, mais
9 comme ça fait beaucoup d'années... Ça ressemble à
10 un contrat collusionné, mais je ne peux pas vous
11 dire, Madame la Présidente, je ne peux pas affirmer
12 que c'est vraiment un contrat collusionné.

13 (11:42:50)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [318] Mais, comment... O.K. Parce qu'il est
16 légèrement au-dessus du...

17 R. Légèrement au-dessus de l'estimé du ministère.

18 Q. [319] O.K.

19 Me CLAUDINE ROY :

20 Q. [320] Le fait que, par exemple, il y ait deux
21 soumissionnaires seulement, est-ce que c'est un
22 indicateur ou un élément qui peut vous aider ou
23 vous guider dans votre mémoire?

24 R. Oui et non parce que c'est vraiment un projet
25 planage et revêtement. Il y a d'autres entreprises

1 qui sont capables de faire ça aussi sur l'Île de
2 Montréal, mais... Non, ça ne m'indique pas si ça
3 l'est collusionné ou non, là, je ne pourrais pas
4 vous dire.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. [321] Si je comprends bien, une chose est certaine,
7 lorsque le contrat est en libre concurrence, vous
8 pouvez le reconnaître parce que le montant auquel
9 vous avez soumissionné est inférieur au montant
10 octroyé.

11 R. C'est exact, Madame la Présidente.

12 Q. [322] O.K.

13 R. Mais, celui-là est un petit peu en haut, mais je ne
14 pourrais pas vous dire, je ne peux pas affirmer
15 qu'il a été en collusion. Ça ressemble à ça, mais
16 je ne suis pas sûr.

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Q. [323] Est-ce que vous avez souvenir d'avoir
19 participé à un contrat collusionné, que vous ayez
20 gagné ou non, où le montant était de beaucoup en
21 haut de l'estimé du ministère et le contrat... et
22 l'appel d'offres a été annulé à cause de ça?

23 R. À ma souvenance, Monsieur Lachance, non.

24 Q. [324] Non. Donc, le ministère n'avait pas de...

25 R. N'a jamais cancellé aucun projet. J'ai su que des

1 entreprises, leur contrat avait été annulé et passé
2 au deuxième parce qu'il n'était pas conforme, mais
3 si tu es conforme, automatiquement tu as le projet.

4 Q. [325] O.K.

5 Me CLAUDINE ROY :

6 Q. [326] Si on va au contrat suivant, numéro 8, page
7 suivante. En regardant ce contrat, Monsieur
8 Théberge, est-ce que...

9 R. Non, il n'y a pas eu de collusion sur ce projet-là
10 en quatre-vingt-dix-huit (98).

11 Q. [327] Pourquoi?

12 R. Parce qu'il y a beaucoup d'entrepreneurs, ce sont
13 des entrepreneurs... il y a prédominance
14 terrassement et très peu d'asphalte.

15 Q. [328] Et que par conséquent?

16 R. Et par conséquent, non, il n'y a pas eu de
17 collusion, je vais regarder les joueurs. Excavation
18 Loiselle est un entrepreneur en terrassement. Vous
19 avez... les autres sont... aussi LA Hébert qui est
20 un entrepreneur en terrassement, il n'y a pas de
21 collusion sur ce projet. Et il est plus bas aussi
22 que l'estimé du MTQ.

23 Q. [329] Est-ce que, de mémoire, au niveau de votre
24 mémoire, est-ce que vous vous rappelez de ce
25 contrat-là?

1 R. La mémoire est très claire, il n'y a pas eu de
2 collusion, puis je me souviens du projet.

3 Q. [330] D'accord. Si on regarde le projet numéro 9.

4 R. Ah! Selon moi, celui-là il y a eu de la collusion.
5 On était peut-être deux invités ou trois invités
6 sur ce petit projet-là, là. C'était de l'Autoroute
7 50, c'est un petit projet dans le coin de Lachute
8 ça, à peu près. J'ai probablement dû parler à
9 monsieur Giuliani sur ce projet-là. Peut-être qu'on
10 était seulement que deux invités. Je ne me souviens
11 pas exactement. Mais on peut dire que c'était un
12 projet collusionné.

13 (11:45:13)

14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 Q. [331] Dans un appel d'offres sur invitation, les
16 entreprises qui ont été invitées, est-ce que vous
17 les identifiez parce que vous vous parlez tous,
18 tout le monde se connaît, ou parce que le ministère
19 vous communiquait les noms des entreprises qui
20 étaient invitées sur le projet?

21 R. C'est une très bonne question. Vu qu'on n'est pas
22 beaucoup d'entrepreneurs, ça se sait assez
23 rapidement, ceux qui sont invités. Parce que tu
24 appelles un entrepreneur, un autre entrepreneur,
25 puis il dit, « Écoute... » Tu lui demandes s'il est

1 invité sur tel numéro de projet, il dit, « Non, moi
2 je n'ai pas été invité. » Je sais que... Mais en
3 principe, c'était toujours trois invités, je pense.
4 Mais tu retrouves facilement les trois invités
5 sur...

6 Q. [332] En se parlant entre vous.

7 R. En se parlant entre nous.

8 Me CLAUDINE ROY :

9 Q. [333] Contrat numéro 10.

10 R. Contrat... Lui non plus, je ne peux pas vous
11 affirmer s'il a été collusionné ou non. Je ne suis
12 pas capable de vous dire.

13 Q. [334] Et pour...

14 R. Ça ressemble à ça un peu. C'est parce que c'était
15 un contrat d'asphalte. Parce que... Parce que
16 Pavage Saint-Eustache est une entreprise qui
17 s'appelle, c'est Mathers, comme tel. Ils ne font
18 pas de pose d'asphalte. C'est une entreprise qui
19 vend seulement des produits, de la pierre concassée
20 et de l'asphalte. Et, normalement, c'est posé
21 toujours par Desjardins Asphalte, qui est son
22 poseur attitré. Selon moi, il n'a pas dû y avoir de
23 collusion parce qu'on était trop près des
24 installations de Carrière Mathers.

25 Q. [335] Alors vous penchez plus sur la libre

1 concurrence que la...

2 R. La libre concurrence, le numéro 10, oui.

3 Q. [336] Vous penchez plus. Vous n'en êtes pas sûr. Je
4 veux juste bien comprendre votre...

5 R. Pas sûr sûr, mais je pense que oui, faisant suite à
6 l'estimé du... sur invitation, faisant suite à
7 l'estimé du ministère, s'il y avait eu de la
8 collusion avec une invitation, on se serait
9 sûrement rendu à l'estimé du MTQ.

10 Q. [337] Contrat numéro 11.

11 R. Ça c'est un contrat qui a eu lieu, un élargissement
12 en avant de l'Hôpital Saint-Eustache en quatre-
13 vingt-dix-neuf (99), il n'y a pas eu de collusion
14 sur ce projet-là. Par contre, il y avait eu des
15 entreprises qui m'avaient demandé le projet, et
16 dont j'ai refusé de participer à ce projet-là de
17 collusion, parce qu'à Laval on n'avait pas
18 d'ouvrage, et je voulais travailler. Et c'est pour
19 ça que... On a eu le projet, mais sans collusion.

20 Q. [338] Et est-ce qu'on peut dire que c'est un...

21 R. Si vous voyez... Si vous voyez, Madame, la
22 différence entre le premier et le deuxième, vous
23 vous apercevez facilement qu'il n'y a sûrement pas
24 eu de collusion.

25 Q. [339] Plus bas...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [340] Parce que... Parce que la différence entre
3 les deux est trop grande?

4 R. Est très grande, Madame la Présidente.

5 Q. [341] Alors donc, c'est un autre...

6 R. Mais il y avait...

7 Q. [342] Excusez-moi, Maître Roy.

8 R. Il y avait eu quand même une approche. Il y avait
9 eu quand même une approche.

10 Q. [343] O.K. Oui. Mais...

11 R. Par une entreprise de ce groupe-là, pour avoir le
12 projet, et j'avais dit non. Ça fait qu'on est allé
13 en libre concurrence.

14 Q. [344] O.K. Je dois donc comprendre qu'un autre
15 indice de collusion, c'est quand les appels
16 d'offres sont tous plus ou moins rapprochés les uns
17 des autres?

18 R. Ça ressemble beaucoup à ça.

19 Q. [345] O.K.

20 Me CLAUDINE ROY :

21 Q. [346] Quand vous dites que vous aviez eu un appel
22 d'une autre entreprise, on parle de qui?

23 R. C'était Desjardins Asphalte qui voulait avoir le
24 projet, parce qu'il prenait ses matériaux chez
25 Carrière Mathers, et il tenait beaucoup à avoir ce

1 projet-là, mais nous on n'a pas... On n'a pas
2 lâché.

3 Q. [347] Contrat numéro 12.

4 R. Je vous dirais, c'est peut-être un contrat
5 collusionné. Je l'ai regardé à nouveau. J'ai essayé
6 d'y penser, ça me semble un contrat collusionné,
7 Madame la Présidente, mais je ne peux pas
8 l'affirmer. C'est parce que c'était... C'est ça, ça
9 a été soumissionné en mai, en mai deux mille
10 (2000). C'était... J'avais, dans le temps, un
11 directeur régional à Laval, qui a préparé la
12 soumission et qui a signé la soumission. Je ne sais
13 pas s'il était collusionné ou non. Non. Je ne le
14 sais pas.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. [348] Et le montant...

17 R. On voit... En apparence, Madame la Présidente...

18 Q. [349] Oui?

19 R. ... ça ressemble beaucoup à de la collusion.

20 Q. [350] Oui. Parce que...

21 R. Mais, il faudrait... Avec un peu plus de recul, si
22 je... C'est sûr qu'on ne peut pas reculer, tout,
23 jusqu'à l'an deux mille (2000), mais la personne
24 qui a signé la soumission, je pense que madame la
25 procureure pourrait lui poser la question, puis

1 elle va lui donner la réponse.

2 Q. [351] Parce qu'il y a tout près de trois cent mille
3 (300 000) de plus.

4 R. C'est exact, Madame.

5 Me CLAUDINE ROY :

6 Q. [352] Et il y a quand même une différence...

7 R. Il y a une très grande...

8 Q. [353] ... entre le premier et le deuxième
9 soumissionnaire aussi.

10 R. Il y a une très bonne différence.

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. [354] Si le ministère des Transports voulait
13 analyser un appel d'offres pour tenter d'identifier
14 la collusion, s'il y avait collusion, les indices
15 de collusion qu'on a répertoriés en regardant cette
16 liste-là, moi je vois, j'ai pris en note quand il y
17 a un écart très grand entre les soumissionnaires,
18 c'est...

19 R. C'est un bon exemple.

20 Q. [355] Lorsqu'il y a, je dirais, un petit nombre de
21 soumissionnaires qui se retrouvent dans le même
22 groupe, premièrement, les soumissions... Est-ce que
23 vous avez vu, des fois, des soumissionnaires qui
24 sont, dans les faits, incapables de faire le
25 projet, mais qui ne sont là uniquement que pour

1 donner une impression qu'il y a de la compétition?

2 Est-ce que ça, vous avez déjà vu ça? Des gens qu'on
3 dit c'est impossible que...

4 R. Pas tellement, non. Si vous parlez de l'asphalte,
5 non. C'est ça. L'asphalte, ce sont des gens qui
6 font de l'asphalte, qui produisent et qui posent de
7 l'asphalte. Ce n'est pas des soumissions... ça
8 devient des soumissions de complaisance...

9 Q. [356] De complaisance, c'est ça.

10 R. ... mais c'est vraiment dans l'asphalte.

11 Q. [357] Mais donc, des soumissionnaires que vous
12 savez qui ne sont pas vraiment aptes à faire des
13 travaux, ça peut être un indice qu'ils sont juste
14 là pour faire semblant?

15 R. Ça pourrait être un indice, mais quelqu'un qui va
16 soumissionner de l'asphalte, qui... en libre
17 concurrence, qui n'a pas d'usine d'asphalte, ça ne
18 marchera pas. Ça ne fonctionnera pas son affaire.
19 Il va le prendre où, son asphalte? Il va le payer
20 combien, son asphalte?

21 Q. [358] Mais donc, s'il...

22 R. Ça ne peut pas fonctionner.

23 Q. [359] ... y en a un soumissionnaire qui n'a pas la
24 capacité puis il a soumissionné pareil, ça veut
25 donc dire que ça peut être un indice qu'il est

1 juste là...

2 R. Bien...

3 Q. [360] ... pour faire de la complaisance, lui là,
4 là?

5 R. C'est ça, oui. Normalement...

6 Q. [361] Parce qu'il ne veut pas le contrat?

7 R. ... il n'a pas d'affaire là du tout.

8 Q. [362] C'est ça?

9 R. Non. Contrairement au terrassement. Le
10 terrassement, ça peut être quelqu'un... il n'a pas
11 besoin d'avoir une usine d'asphalte pour faire du
12 terrassement.

13 Q. [363] O.K.

14 R. C'est bien différent.

15 Q. [364] Un prix beaucoup plus élevé que l'estimé,
16 est-ce que ce n'est pas un autre indice de
17 collusion?

18 R. C'en est un indice, ça aussi.

19 Q. [365] O.K.

20 R. Tout près de l'estimation du MTQ, c'est un autre
21 indice, ça.

22 Q. [366] O.K.

23 (11:52:08)

24 Me CLAUDINE ROY :

25 Q. [367] Relativement, justement, au... là, on vient

1 de regarder les contrats qui ont été octroyés à
2 Sintra du temps que vous étiez à leur emploi, pour
3 le ministère des Transports. Vous avez parlé qu'il
4 y avait des ententes entre les entrepreneurs. On
5 vient de faire le tour. Relativement aux relations
6 que vous aviez avec les employés ou avec les
7 fonctionnaires du ministère des Transports, qu'est-
8 ce qu'il en était? Vous faisiez affaire avec qui,
9 vous, en tant que directeur de Sintra?

10 R. Bien, on faisait affaire, sur la Rive-Sud, avec les
11 districts, là, comme tels. Nous, c'était le
12 district d'Ormstown et le district de Napierville.
13 Et à Lachute aussi, il y avait un petit district, à
14 Lachute même puis il y avait un autre bureau à
15 Saint-Jérôme. C'était ces gens-là avec qui je
16 faisais affaire.

17 Q. [368] D'accord. Quand vous dites, « il y avait des
18 districts », alors, est-ce qu'ils avaient des
19 titres, ces gens-là, dans les districts? Vous
20 faisiez affaire avec qui, là, relativement au
21 titre?

22 R. Non, j'ai essayé de trouver les noms, mais on
23 recule peut-être de dix-sept (17) ans en arrière,
24 de trouver vraiment les noms, je pense que tous ces
25 gens-là, maintenant, sont à la retraite. Ils

1 occupaient les postes... les postes dans chacun des
2 districts.

3 Q. [369] Mais justement...

4 R. C'est des gens du Ministère.

5 Q. [370] ... relativement à leur poste, quel était
6 leur poste? Leur fonction? Le titre de leur
7 fonction?

8 R. C'était des directeurs de districts.

9 Q. [371] O.K., maintenant, qu'on peut appeler des
10 directeurs territoriaux, est-ce que c'est...

11 R. Oui, c'est...

12 Q. [372] ... directeur territorial?

13 R. C'est plutôt les directeurs territorials (sic),
14 vous avez raison.

15 Q. [373] D'accord. Vous, vous les appeliez
16 « directeurs de districts »?

17 R. Oui.

18 Q. [374] Et vous en aviez dans chacun des districts
19 que vous venez de mentionner?

20 R. Moi, je vous ai mentionné les trois, puis à
21 Montréal, il y en avait un autre, là, mais...

22 Q. [375] Vous dites que vous n'êtes pas en mesure de
23 vous rappeler tous les noms...

24 R. Non.

25 Q. [376] ...est-ce qu'il y a des noms que vous vous

1 rappelez?

2 R. Bien, j'en ai nommé un tout à l'heure, que je me
3 rappelle, sur Montréal, un monsieur Pierre-André
4 Dugas, un autre que j'ai vu à quelques reprises,
5 c'est monsieur Yvon Tourigny.

6 Q. [377] Monsieur... Monsieur...

7 R. Yvon Tourigny, il y a eu, dans le territoire
8 d'Ormstown, il y a beaucoup d'années, il y avait un
9 monsieur Léo... Léo... je pense c'est Léo Poulin,
10 mais je ne pourrais pas l'affirmer. Les autres...
11 non, je ne suis pas capable de vous... de vous en
12 donner, mais, je veux dire, le Ministère comme tel
13 peut vraiment bien ressortir les directeurs
14 directoriaux dans les années quatre-vingt-seize
15 (96) à deux mille (2000), beaucoup plus que moi.

16 Q. [378] Et vous venez de mentionner un monsieur
17 Dugas, puis vous avez dit aussi, probablement que
18 tous ces gens-là sont à la retraite; est-ce que
19 vous savez si monsieur Dugas est à la retraite?

20 R. Non, il n'est pas à la retraite et lorsqu'il a
21 quitté le Ministère, je l'ai revu chez Genivar.

22 Q. [379] Quant à monsieur Tourigny, est-ce que vous
23 l'avez revu?

24 R. Non, je ne l'ai pas revu et je n'ai pas suivi son
25 plan de carrière non plus.

1 Q. [380] Vous venez de nous parler de monsieur Poulin.

2 R. Ah, monsieur Poulin, il doit être à la retraite.

3 Q. [381] Vous ne l'avez pas...

4 R. Non, je ne l'ai pas revu, mais il doit être à la
5 retraite.

6 Q. [382] D'accord. Quelles étaient les relations que
7 vous aviez avec ces gens-là, là?

8 R. C'était strictement des relations affaires, en fin
9 de compte, je rencontrais ces gens-là une ou deux
10 ou trois fois par année, on allait dîner et on
11 discutait, dans son territoire à lui, quel genre de
12 projet que j'aurais, soit à négocier ou qu'est-ce
13 qui s'en venait en soumissions un peu plus tard ou
14 dans l'année courante. Il me donnait de
15 l'information aussi bien à moi qu'il pouvait la
16 donner à n'importe quel entrepreneur qui allait le
17 rencontrer, ce n'était pas, ce n'était pas caché,
18 ça.

19 Q. [383] Et pourquoi ça se faisait dans le cadre d'un
20 dîner si ce n'était pas de l'information qui était
21 cachée, que vous pouviez avoir?

22 R. Bien, ce n'est pas parce que tu es au restaurant
23 que tu es plus caché qu'au bureau. Ce n'était pas
24 une question de se cacher au restaurant. C'est que
25 lui, il fallait que, d'une manière ou d'une autre,

1 ça lui faisait plaisir de venir dîner avec moi,
2 j'espère que c'était... c'était comme ça. Et on
3 regardait, si on veut... on regardait, si on
4 veut... il m'expliquait qu'est-ce qu'il y avait
5 comme programme dans l'année courante.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [384] Auriez-vous pu avoir cette information-là
8 sans l'aide de cette personne-là?

9 R. Non, Madame.

10 Q. [385] Donc, ce n'était pas de l'information
11 publique?

12 R. Ah, elle devenait publique peut-être un mois ou
13 deux mois après, elle était publiée dans les
14 journaux. C'était juste un peu d'avance pour
15 préparer mon budget. Ça ne veut pas dire que
16 j'avais tous les projets qu'il me mentionnait, là.
17 Ça veut dire qu'on voyait un ensemble des projets
18 qui représentaient combien de millions que lui, il
19 lancerait en appels d'offres dans les mois qui
20 suivraient.

21 Me CLAUDINE ROY :

22 Q. [386] Un peu d'information qui vous permettait un
23 peu d'avance de préparer votre budget, mais qui
24 vous amenait, aussi, mieux outillé dans les
25 rencontres ou les discussions avec les autres

1 entrepreneurs qui pouvaient être intéressés à
2 soumissionner sur les mêmes projets.

3 R. Vous avez raison, parce qu'il est important de
4 connaître notre marché lorsqu'on rencontre la
5 compétition. Quand on rencontre la compétition,
6 normalement c'est pour discuter pratiquement de
7 collusion, c'est important que chacun... Je veux
8 connaître mon marché, comme les autres
9 entrepreneurs connaissent leur marché. On veut...
10 Tout le monde veut connaître le marché, qu'est-ce
11 qui s'en vient, qu'est-ce qui va apparaître comme
12 projets dans l'année courante.

13 (11:57:26)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [387] Et cela vous permettait-il de préparer à
16 l'avance votre soumission?

17 R. Pas exactement la soumission, mais me préparer, de
18 dire, « Un jour, je sais qu'il va y avoir un projet
19 qui va être tout près de toi. Moi aussi, là, peut-
20 être que mon projet va sortir avant toi. Je vais te
21 demander, je vais te rappeler sur ce projet-là. Par
22 contre, quand le projet va sortir tout près de toi,
23 bien, tu feras la même chose que tu fais pour
24 moi. »

25 Q. [388] Et qu'est...

1 R. « Je ferai la même chose pour toi que tu fais pour
2 moi. »

3 Q. [389] Et qu'est-ce qui faisait que vous pouviez
4 obtenir ces informations-là?

5 R. Il n'y a rien, Madame, qu'on faisait, à part qu'un
6 dîner ou aller à son bureau pour avoir cette
7 information-là.

8 Q. [390] Mais vous, est-ce que vous avez, à votre
9 connaissance, su que d'autres entrepreneurs avaient
10 les mêmes informations au même moment?

11 R. Écoutez, Madame, si j'étais dans le district
12 d'Ormstown, ça m'intéressait, moi, et ceux, les
13 entrepreneurs qui étaient dans ce coin-là. Ça fait
14 que je sortais vraiment l'information d'Ormstown.
15 Si j'étais à Napierville, je sortais l'information
16 de Napierville. Je n'aurais pas sorti l'information
17 à Saint-Bruno, un exemple. J'étais trop loin de mon
18 territoire. Ou bien donc je pouvais la sortir, mais
19 je me disais, écoute, il y a quelqu'un d'autre, je
20 n'ai pas d'affaire à m'inquiéter, il y a quelqu'un
21 d'autre qui va la sortir, l'information. C'était la
22 même chose sur Montréal. On sortait... Tout le
23 monde, aussi bien que moi, sortait l'information
24 sur Montréal. Qu'est-ce qui s'en venait sur
25 Montréal. Au mois de juin, au mois de juillet, au

1 mois d'août, combien de chiffre d'affaires il
2 sortirait, qu'est-ce qui s'en venait. C'était la
3 même chose à Laval aussi. On connaissait aussi tous
4 les projets qui s'en venaient en appel d'offres un
5 jour ou l'autre. Dans l'année courante.

6 Q. [391] Est-ce que vous donniez une certaine forme de
7 reconnaissance aux personnes qui vous indiquaient
8 les projets à venir?

9 R. Non Madame. Il n'y avait pas de reconnaissance,
10 sauf que je payais le dîner. Et c'est tout. À
11 l'occasion, à ces gens-là, je les ai invités au
12 hockey dans une loge. On a aussi fait, à
13 l'occasion, par l'entreprise, donné des bouteilles
14 de vin, là, puis un peu des billets de base-ball,
15 quand il y avait du base-ball à Montréal. Ou des
16 billets de football à l'occasion, quand...
17 J'appelais les gens pour leur offrir, si ça les
18 intéressait d'avoir des billets pour ces activités-
19 là.

20 Me CLAUDINE ROY :

21 Q. [392] Est-ce...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 O.K. Ça va. Continuez.

24 Me CLAUDINE ROY :

25 Q. [393] Est-ce qu'à votre connaissance les autres

1 directeurs de Sintra, dans les autres régions,
2 avaient ces mêmes relations avec les directeurs
3 territoriaux?

4 R. Bon, je pense que oui, parce que je n'étais pas le
5 seul à préparer un budget chez Sintra. Chaque
6 divisionnaire devait préparer un budget. Si tu veux
7 connaître qu'est-ce qui se passe dans ta région ou
8 dans ta division, je pense qu'il faut... Comme j'ai
9 dit tout à l'heure, le ministère des Transports
10 représentait soixante pour cent (60 %) du chiffre
11 d'affaires de Sintra. C'est sûr que les autres
12 directeurs de division ou de région, pour préparer
13 le budget, rencontraient les gens du ministère.
14 C'est automatique.

15 Q. [394] Et est-ce que c'était une coutume instaurée à
16 l'entreprise de faire des rencontres où on invitait
17 les partenaires?

18 R. Ah, là, je comprends mal votre question. On est
19 décentralisé, chacun est décentralisé en tant que
20 directeur chez Sintra.

21 Q. [395] D'accord. Et est-ce qu'il y a des activités
22 qui étaient organisées...

23 R. Oui.

24 Q. [396] ... ou ça pouvait, sans prendre tous les
25 directeurs de Sintra...

1 R. Je vous ai parlé de l'activité que, à chacun notre
2 tour, en tant que directeur d'une région, on
3 invitait nos gens au hockey dans la loge. Il y
4 avait cette partie-là. Il y avait l'autre partie,
5 qui était plus ministère à la grandeur, pour
6 l'ensemble du Québec. Comment ça se passait? Chaque
7 directeur soumettait une liste des clients qu'il
8 voulait inviter au vice-président marketing de
9 Sintra. Et chaque directeur louait un autobus, pour
10 les huîtres. Ça fait que chaque directeur de région
11 avait ses clients, qui étaient, la plupart du
12 temps, a priori, le ministère des Transports et
13 quelques directeurs généraux de villes, et quelques
14 maires aussi. Mais, la plupart du temps c'était
15 pratiquement le ministère. Et on louait des
16 autobus, et on s'en allait... Chaque région louait
17 des autobus, et on s'en allait à Thetford Mines, à
18 Gould, G-O-U-L-D, qui est une... Il y avait là-bas
19 une grande maison, on peut appeler ça pratiquement
20 un château sur le bord d'un grand lac, et on
21 recevait les gens là-bas avec des huîtres et du
22 steak. Ça commençait quand les autobus arrivaient,
23 on arrivait là-bas peut-être vers les six heures
24 (6 h 00) ou sept heures (7 h 00) le soir, c'était
25 pratiquement toujours un vendredi, et on s'en

1 allait à Gould. Tout le monde était là, tous les
2 gens du ministère, pratiquement, se connaissaient,
3 ou s'étaient connus avec le temps, ou ils avaient
4 été changés de territoire. Et après ça, quand toute
5 la fête était terminée, chacun revenait et on
6 rentrait chacun dans nos régions le samedi matin.
7 Ça fait qu'on... Personne ne couchait là-bas, on
8 ramenait tous les gens en autobus le samedi matin,
9 selon la région.

10 Q. [397] C'était une activité qui, une fois rendu sur
11 place, pouvait accueillir combien de personnes?

12 R. Ah, je dirais entre cent (100)... cent (100) et
13 cent cinquante (150) personnes.

14 Q. [398] Alors quand vous dites « On louait un
15 autobus »...

16 R. Bien, chaque région louait un autobus, peut-être
17 que moi, j'avais vingt (20) ou trente (30)
18 personnes, Drummondville avait peut-être trente
19 (30) personnes, Québec, je ne sais pas combien ils
20 en avaient chacun, là, mais la quantité, à peu
21 près, entre cent (100) et cent cinquante (150)
22 personnes à chaque événement.

23 Q. [399] O.K.

24 R. C'était un événement annuel.

25 (12:21:22)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [400] Ça comprenait qui comme invités?

3 R. Bien, je vous ai dit, la plupart, c'était le
4 ministère des Transports.

5 Me CLAUDINE ROY :

6 Q. [401] Particulièrement qui du ministère...

7 R. Particulièrement le ministère des Transports.

8 Q. [402] Oui, mais particulièrement qui du ministère
9 des Transports?

10 R. Bien, c'était les directeurs territoriaux, leur
11 adjoint, s'ils avaient des adjoints... je ne me
12 souviens pas, je ne pense pas d'avoir vu de
13 ministres, là, à cette réunion-là, ni de sous-
14 ministres, mais il y avait aussi des maires de
15 certaines villes, des directeurs généraux de
16 certaines villes. C'est à peu près les parties...
17 lesquels ils étaient invités à venir au party
18 d'huîtres de Sintra.

19 Q. [403] D'accord, on va parler des personnes que vous
20 avez invitées, vous, Monsieur Théberge.

21 R. Bien, moi, c'était les directeurs terri... c'était
22 le Ministère qui était ma priorité. Après ça, on a
23 invité quelques ingénieurs-conseils, à ce que je me
24 souviens, puis des directeurs de villes, peut-être
25 un ou deux maires. On essayait, si on veut,

1 d'emplir l'autobus, hein.

2 Q. [404] Et particulièrement vous parlez des maires.

3 Qui, vous avez invité?

4 R. Ça ne me vient pas, Madame, les maires. Je sais que

5 ce n'est pas Jean-Bosco Bourcier, si vous aviez

6 pensé à lui, on l'a peut-être déjà invité, mais il

7 n'est jamais venu, là, comme tel. Peut-être le

8 directeur général est venu ou les directeurs

9 généraux de... où on faisait des opérations, mais

10 la centralisation était aussi sur le Ministère.

11 Q. [405] O.K., bon. Alors, les maires, est-ce que vous

12 êtes capable de nous en nommer?

13 R. Non. Non, Madame.

14 Q. [406] Directeurs généraux que vous avez invités?

15 R. Vous me parlez de mil neuf cent quatre-vingt-seize

16 (1996), là, les noms, vraiment, de tous ces gens-

17 là, là... non, je n'ai pas ça. Pas parce que je

18 veux cacher les noms, là, mais je n'ai pas les

19 noms.

20 Q. [407] Directeurs généraux, vous n'êtes pas en

21 mesure de nous les donner?

22 R. Non, je ne suis pas en mesure de vous les... même,

23 tous ces gens-là, aujourd'hui, bien, ils doivent

24 avoir mon âge ou s'ils ne sont pas plus vieux, ils

25 doivent être à la retraite.

1 Q. [408] Vous avez parlé des directeurs territoriaux,
2 des directeurs territoriaux que vous avez invités à
3 participer à...

4 R. Bien, comme un exemple, je sais qu'Yvon Tourigny,
5 si vous voulez avoir une idée, il faisait partie du
6 groupe qu'on amenait à Gould. Je sais que lui, il
7 est venu, je ne peux pas vous dire si Pierre-André
8 Dugas est venu, je ne me souviens pas, mais c'était
9 un exemple.

10 Q. [409] D'accord. D'autres exemples de personnes
11 directeurs territoriaux que vous avez invités?

12 R. Oui, bien... directement, je ne sais pas en quelle
13 année, mais je pense que c'est l'année quatre-
14 vingt-seize (96) ou quatre-vingt-dix-sept (97),
15 j'avais un... c'était sûrement avant le rapport
16 qu'il avait écrit contre moi sur le projet que
17 j'avais fait à Ville-Marie, je ne me souviens pas
18 exactement la description du projet, mais c'était
19 avant la description du projet... avant son analyse
20 de mon projet. Il y avait... on avait organisé...
21 le vice-président marketing, chez nous, avait
22 organisé une... de la pêche au saumon. Moi, j'avais
23 invité monsieur Pierre-André Dugas à m'accompagner
24 à la pêche au saumon et là-bas, c'était à La Baie,
25 qui est passé le Manoir Richelieu, là, je dirais

1 peut-être trente (30), quarante (40), cinquante
2 (50) kilomètres passé le Manoir Richelieu. C'était
3 une maison, là-bas, qui appartenait à un avocat,
4 qui avait été louée par l'entreprise pour faire la
5 pêche au saumon le soir. On avait un guide, un
6 guide ou deux guides, là-bas, et on faisait la
7 pêche au saumon, on mangeait là-bas et tout était
8 compris. Moi, j'étais parti en voiture avec
9 monsieur Dugas, on est descendu là-bas en voiture
10 et on est revenu en voiture. C'était des gens du
11 Ministère qui étaient là-bas. Si vous me dites de
12 vous donner les noms, Madame la Présidente, je ne
13 suis pas capable de vous donner les noms.

14 Q. [410] Vous étiez combien de personnes?

15 R. On était peut-être une dizaine de personnes, dix
16 (10) ou douze (12), là.

17 Q. [411] Combien de personnes de Sintra?

18 R. On était deux.

19 Q. [412] Et le reste...

20 R. À celui que je suis allé...

21 Q. [413] Oui.

22 R. ... moi, on était deux.

23 Q. [414] Vous étiez vous et?

24 R. Monsieur Jacques Parenteau.

25 Q. [415] Monsieur Jacques Parenteau, qui est-il?

1 R. Qui était vice-président marketing chez Sintra.

2 Q. [416] D'accord, celui qui organisait le party des
3 huîtres puis...

4 R. Oui, Madame.

5 Q. [417] O.K. et cette activité. Les autres personnes,
6 c'était des... vous dites monsieur Dugas qui était
7 du ministère des Transports, les autres personnes
8 venaient de quel endroit?

9 R. Bien, elles venaient de la région de Québec, mais
10 je ne connais pas leur nom.

11 Q. [418] Du...

12 R. Je le connaissais dans le temps, mais aujourd'hui,
13 non.

14 Q. [419] Du ministère des Transports?

15 R. C'était du ministère des Transports.

16 Q. [420] D'accord. La municipalité que vous
17 mentionnez, vous dites que c'était passé le Manoir
18 Richelieu?

19 R. Bien, j'ai dit La Baie. La Baie. Cet endroit-là
20 pour la pêche, là. Je me souviens de La Baie.

21 Q. [421] O.K. Puis est-ce qu'il y a une particularité
22 relativement à cette municipalité-là?

23 R. Bien, c'était... il faut vraiment avoir une rivière
24 à saumons pour aller au saumon.

25 Q. [422] Hum hum.

1 R. Sinon, tu vas à la pêche à la truite.

2 Q. [423] D'accord. Et cette municipalité-là, est-ce
3 que vous êtes en mesure de nous donner un point
4 indicateur relativement à la municipalité?

5 R. Le seul point indicateur que je pourrais vous
6 donner aujourd'hui, quand je suis passé là, il y
7 avait, sur les dollars, ou les dix (10) dollars,
8 là, je ne me souviens pas lesquels, il y avait un
9 pont couvert. Ça fait que c'était tout près de là.

10 Q. [424] O.K., les ponts couverts qu'on retrouvait sur
11 les mille dollars (1 000 \$)?

12 R. Bien, oui, oui, c'est ça sur... bien, moi, des
13 mille dollars (1 000 \$), j'en n'ai pas eu, moi je
14 n'étais pas... mais je veux dire, si vous dites que
15 c'était sur les mille dollars (1 000 \$), je vous
16 crois.

17 Q. [425] O.K. Et si je vous dis que la municipalité,
18 c'est Anse-Saint-Jean, est-ce que c'est mieux que
19 La Baie?

20 R. Moi, je vous ai dit, c'est peut-être ça, mais, moi,
21 je vous ai dit qu'on était à côté du pont couvert.

22 Q. [426] O.K. Parfait.

23 R. Vous avez dit qu'il était sur les mille dollars
24 (1 000 \$).

25 Q. [427] Sur les billets de banque en tout cas.

1 R. Un billet de banque.

2 Q. [428] D'accord. Alors, cette activité-là pouvait
3 coûter combien?

4 R. Je n'en ai aucune...

5 Q. [429] Celle de la pêche au saumon.

6 R. Je n'en ai aucune idée, Madame, ce n'est pas moi
7 qui ai payé là, qui ai payé pour les repas, la
8 boissons et la pêche. Non.

9 Q. [430] Qui a payé?

10 R. C'est Sintra.

11 Q. [431] Et à votre connaissance, cette activité-là de
12 pêche au saumon a été organisée à combien
13 d'occasions?

14 R. Je ne le sais pas.

15 Q. [432] Vous, vous avez été invité une fois.

16 R. Je suis allé une fois.

17 Q. [433] Et...

18 R. Bien, je ne voulais pas être invité non plus les
19 autres fois, je n'ai pas... Premièrement, je n'en
20 ai pas pris de saumon, puis deuxièmement, je ne
21 connaissais pas ça.

22 Q. [434] Quand vous dites « je n'ai pas voulu être
23 invité les autres fois », c'est parce que
24 l'activité a eu lieu à plus d'une occasion?

25 R. Il a dû y en avoir, il y en a eu d'autres

1 activités, oui.

2 Q. [435] Il y en a eu... Il a dû y en avoir ou il y en
3 a eu d'autres?

4 R. Il y en a eu d'autres activités.

5 Q. [436] Est-ce qu'on peut dire que c'est une activité
6 qui était annuelle?

7 R. Non, je ne pourrais pas dire ça.

8 Q. [437] O.K. Elle a pu avoir eu lieu à combien
9 d'autres occasions?

10 R. Je ne le sais pas, je ne voudrais pas dire de
11 chiffres que ce n'est pas vrai. Il faudrait que
12 vous posiez la question directement au responsable
13 de l'organisation.

14 Q. [438] Si on revient à Gould là, à la soirée
15 d'huîtres, vous mentionniez que c'est une activité.
16 Qui payait pour cette activité?

17 R. C'était une activité annuelle et c'était payé en
18 entier par Sintra.

19 Q. [439] Autobus et nourriture et... autobus, ça veut
20 dire transport et tout ce que ça engendrait comme
21 dépenses était payé par l'entreprise.

22 Q. [440] Sur place, donc les huîtres, le steak, la
23 boisson, le dessert, tout ça là.

24 R. Tout, tout au complet.

25 Q. [441] Pour les cent cinquante (150) personnes.

1 R. Puis s'il restait des huîtres, les gens les
2 rapportaient.

3 Q. [442] Si on revient au moment où vous allez, avec
4 un directeur territorial, dîner le midi et vous
5 avez mentionné qu'à ce moment-là il vous donne de
6 l'information qui va devenir publique plus tard,
7 mais il vous donne accès à de l'information avant
8 le temps, on vous a mentionné que ça vous
9 permettait d'arriver mieux outillé pour les
10 rencontres de collusion. Est-ce que c'est exact
11 également de dire que ça vous permettait
12 d'entreprendre un travail préalable qui pouvait
13 devenir un élément important dans le cadre des
14 discussions pour dire « bien, j'ai déjà du travail
15 de commencé sur cette soumission », puis essayer
16 d'être plus convaincant.

17 R. Oui. Je n'ai pas commencé un travail directement
18 sur la soumission, mais je démontre à l'autre
19 entrepreneur que je suis au courant, je suis au
20 courant du marché, que je m'occupe, que je suis
21 très au courant de mon marché. Ça commence, si on
22 veut, à se mettre en place, la forme de collusion.

23 Q. [443] Est-ce que ça peut permettre également de
24 monnayer les contrats et, étant muni de cette
25 information-là, vous dire « bien, je vais fermer

1 les yeux sur celui-là ou pas fermer les yeux, mais
2 je vais le laisser passer sur ce contrat-là parce
3 que je sais qu'il s'en vient le prochain et celui-
4 là est beaucoup plus intéressant, soit parce qu'il
5 est à proximité de chez nous ou parce que les
6 montants en jeu sont plus intéressants »?

7 R. Non, ce n'était pas exactement sur les montants, ce
8 n'était pas la faute à un entrepreneur si chez lui,
9 dans l'année quatre-vingt-seize (96), il sortait un
10 projet de trois millions (3 M\$) chez lui, puis moi,
11 un projet d'un millions (1 M\$) chez moi. Peut-être
12 dans l'année quatre-vingt-dix-sept (97), ça aurait
13 pu être le contraire.

14 Q. [444] Non. Ce que je voulais dire au niveau de la
15 question, c'est plus de dire ayant... étant en
16 possession d'informations, vous pouvez peut-être
17 vous permettre de vous laisser convaincre de
18 laisser passer votre compétiteur sur un projet
19 parce que vous saviez que celui qui s'en venait
20 était plus intéressant pour vous, peu importe le
21 montant ou...

22 R. C'est... j'adhère à qu'est-ce que vous dites, c'est
23 correct, c'est comme ça.

24 Q. [445] Vous êtes allé dîner avec combien de
25 directeurs territoriaux différents?

1 R. Bien, tous les territoires que je m'occupais, il y
2 avait Ormstown, il y avait Napierreville qui avait
3 des directeurs... puis il y avait Montréal, il y
4 avait... Je suis allé quelques fois à Brossard,
5 mais je n'ai jamais été dîner avec monsieur
6 Tourigny. Il y avait Saint-Jérôme, il y avait
7 aussi... Saint-Jérôme... Lachute. C'étaient les
8 territoires au point de vue ministère que je
9 m'occupais.

10 Q. [446] D'accord. On a compris de ce que vous avez
11 dit, qu'ils vous donnaient ces informations-là
12 principalement là dans le cadre de dîner. Mais,
13 vous avez aussi mentionné qu'il aurait pu vous le
14 donner...

15 R. Bien, j'ai...

16 Q. [447] ... à son bureau. Est-ce que dans le cas de
17 monsieur Tourigny, ça s'est fait à son bureau?

18 R. Non, il ne m'a jamais donné d'information, monsieur
19 Tourigny, je l'ai juste salué à l'occasion. Je
20 n'allais pas chercher de l'information, je l'avais
21 des directeurs territoriaux là. J'avais été le
22 saluer en passant.

23 Q. [448] O.K. Parce que monsieur Tourigny était...

24 R. Monsieur Tourigny, il faisait affaires avec des
25 personnes plus importantes que moi chez Sintra.

1 Q. [449] Vous voulez dire quoi? Au niveau de la
2 hiérarchie?

3 R. Au niveau de la hiérarchie.

4 Q. [450] O.K. Quant au... vous nous avez parlé de
5 dîners, de bouteilles de vin, loge de hockey, party
6 d'huîtres, pêche au saumon. Est-ce qu'il y a
7 d'autres activités qui ont été organisées où vous
8 avez participé avec des gens du ministère?

9 R. Non, Madame la Présidente, je pense qu'on a fait le
10 tour là. Je pense qu'il fallait avoir du temps pour
11 travailler aussi là, ce ne sont pas juste des party
12 là.

13 (12:15:01)

14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 Q. [451] Dans toutes ces rencontres-là avec les
16 fonctionnaires, autant de la Ville que du ministère
17 des Transports du Québec, vous, vous faites de la
18 collusion dans le secteur de l'asphalte, vous êtes
19 un petit nombre de joueurs. Il y a eu des cas de
20 collusion à l'étranger, dans le domaine de
21 l'asphalte également. Les gens qui sont dans ce
22 domaine-là, autant du côté du ministère que de la
23 Ville, est-ce que parfois ils pouvaient faire
24 allusion à l'effet que vous étiez dans une
25 industrie où on s'entendait pas mal bien? Est-ce

1 qu'il y a eu, des fois, des remarques à l'effet que
2 peut-être que vous parliez souvent?

3 R. Il n'y a jamais eu de remarques à ce sujet-là.

4 Q. [452] Jamais.

5 R. Non.

6 Q. [453] Je comprends que vous, vous n'en parliez
7 certainement pas, c'est tout à fait normal, ça
8 c'est secret, ces choses-là?

9 R. Bien là... C'était normal.

10 Q. [454] Mais les fonctionnaires n'ont pas fait
11 allusion, parfois, que vous aviez peut-être...

12 R. Non. Jamais un fonctionnaire n'a fait allusion à
13 qu'est-ce que vous dites, Monsieur Lachance.

14 Q. [455] O.K.

15 Me CLAUDINE ROY :

16 Q. [456] Est-ce qu'il y a des éléments, dans le cadre
17 des soumissions qui étaient déposées aux gens du
18 ministère des Transports, des éléments qui auraient
19 pu les amener à, sans savoir exactement que vous
20 vous parliez, mais de se poser des questions puis
21 vous les transmettre?

22 R. Bien, premièrement, il faut vous dire... Il faut
23 dire que les soumissions n'étaient pas déposées au
24 district territorial. Elles étaient déposées sur
25 Saint-Laurent et Métropolitain, toutes les

1 soumissions étaient déposées là. Ça fait qu'il y a
2 quelqu'un qui ouvrait les soumissions. Comment,
3 après ça, c'était étudié, la soumission, elle était
4 envoyée, je pense, à Québec, et après ça on
5 devenait le plus bas soumissionnaire. Et la
6 soumission... Le plus bas soumissionnaire conforme.
7 Et je pense que les directeurs territoriaux
8 recevaient notre soumission par après, que tout
9 était en accord avec Québec. Selon moi, je pense
10 que c'est comme ça que ça se faisait.

11 Et ça ne partait pas directement, on
12 n'allait pas déposer nos soumissions aux directeurs
13 territoriaux, là. Toutes les soumissions du Québec
14 - Montréal en tout cas - tout Montréal déposait sur
15 Saint-Laurent, Québec déposait à Québec, mais ça
16 s'en allait tout à Québec après.

17 Q. [457] Vous avez...

18 R. Ça fait qu'ils n'étudiaient pas, les directeurs
19 territoriaux, nos soumissions. Quand ils les
20 regardaient, je pense que tout était déjà un fait
21 accompli.

22 Q. [458] O.K. Mais une fois, justement, que ça
23 revenait dans leur district, vous n'avez jamais eu
24 de questions, vous n'avez jamais eu de...

25 R. Non. Aucune question sur la soumission. Non.

1 Q. [459] Aucune discussion qui...

2 R. Non. On ne discutait pas de ça.

3 Q. [460] O.K.

4 R. On discutait de l'avenir, on ne discutait pas de
5 qu'est-ce que j'avais.

6 Q. [461] De ce qui avait été octroyé.

7 R. C'est exact.

8 Q. [462] O.K. Si on revient, Monsieur Théberge, sur...

9 Ah! Dans les... Toujours en regard du ministère des
10 Transports, mais plus, par exemple, dans les façons
11 de faire des entrepreneurs pour, disons, augmenter
12 les profits, ou aller... augmenter le profit ou
13 avoir du paiement pour des travaux non exécutés,
14 est-ce que vous êtes en mesure de nous donner des
15 exemples de situations que vous avez vécues dans le
16 marché?

17 R. Au ministère, ça n'a jamais existé. On était payé
18 pour qu'est-ce qu'on faisait, et c'est tout. Dans
19 tous les ministères que j'ai travaillé, aussi bien
20 au sud qu'au nord, on n'a jamais été payé pour des
21 choses, en tant que Sintra, on n'a jamais été payé
22 pour des choses qu'on n'a pas exécutées.

23 Q. [463] Mais est-ce que, de la part des
24 entrepreneurs, il y avait des façons de fausser les
25 travaux exécutés?

1 R. S'il y avait des façons, dans le temps que moi je
2 travaillais, on était... Il y avait une
3 vérification interne qui était faite par le
4 ministère des Transports. C'est le ministère des
5 Transports qui contrôlait le chantier et qui
6 faisait les estimés de fin de mois. Qui faisait les
7 estimés pour l'entrepreneur. Je vous parle de
8 quatre-vingt-seize (96) à deux mille (2000). Et
9 après ça est venu le... Est venu que le ministère
10 était vraiment mis de côté, et ce sont les
11 ingénieurs-conseils qui ont pris la place pour des
12 inspecteurs du ministère, c'est l'ingénieur-conseil
13 qui vérifiait le chantier, et c'est l'ingénieur-
14 conseil qui préparait les décomptes pour
15 l'entrepreneur les fins de mois.

16 Est-ce qu'il y a eu des choses qui ont été
17 payées à l'entrepreneur? Je ne le sais pas, Madame,
18 parce que moi j'ai arrêté en l'an deux mille
19 (2000), et je pense que les bureaux d'ingénieurs-
20 conseils ont commencé à peu près dans ce temps-là à
21 être comme gérants de projet sur les chantiers du
22 MTQ.

23 Q. [464] Très bien. Au niveau, par exemple, du poids
24 des camions, parce que c'est un événement, ou en
25 fait, des éléments que vous avez été appelé à vivre

1 pendant les années où vous étiez chez Sintra?

2 R. Bien, le poids des camions, premièrement, quand on
3 transportait de l'asphalte ou de la pierre, de
4 l'asphalte, il y avait toujours un peseur qui
5 était, un peseur du ministère qui était à la
6 bascule. Quand on transportait de la pierre,
7 normalement le chantier aimait avoir de la pierre
8 qui était facile à compacter. Il voulait avoir de
9 la pierre qui était mouillée. Ça veut dire que...
10 Normalement il voulait avoir de la pierre qui était
11 vraiment mouillée, ça se compacte mieux. Les
12 camions passaient en dessous d'une douche froide.
13 En fin de compte, si on veut, avec un recul un peu,
14 l'entrepreneur vendait de l'eau avec la pierre.
15 Parce qu'elle était mouillée, elle était plus
16 pesante. Mais ça ne représente quand même pas
17 trois, quatre tonnes d'eau pour dix (10) tonnes de
18 pierre. Mais ça représente un petit montant, là.
19 C'est plus pesant. De là à vous dire la quantité en
20 kilos versus une pierre qui est très très sèche,
21 versus une pierre mouillée... Je ne suis pas
22 capable.

23 Q. [465] Mais, ça c'est donc une façon de fausser le
24 véritable poids?

25 R. Bien, ce n'est pas vouloir... ce n'est pas vouloir

1 fausser, Madame, c'est vouloir envoyer de la pierre
2 sur le chantier qui est prête à être compacté, qui
3 va aller plus rapidement pour l'entrepreneur.

4 Sinon, si on va avec de la pierre sèche, il faut
5 que tu envoies le camion à l'eau, surtout en été,
6 qui va suivre la pierre pour arroser la pierre. Tu
7 ne peux pas compacter de la pierre qui n'est pas
8 mouillée. Ça prend de la pierre qui est mouillée.

9 (12:21:22)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. [466] Ou alors, elle est mouillée après avoir été
12 inspectée?

13 R. Je suis d'accord avec vous. Ça va être un ou
14 l'autre. On peut la mouiller sur le chantier ou on
15 peut la mouiller avant qu'elle passe sur la
16 bascule.

17 Me CLAUDINE ROY :

18 Q. [467] Et si on la mouille avant qu'elle passe sur
19 la bascule...

20 R. Bien...

21 Q. [468] ... c'est plus pesant?

22 R. ... elle est plus pesante.

23 Q. [469] Et c'est payé... c'est payé de quelle façon?

24 R. Bien, le Ministère ou les villes ou peu importe
25 qui, ils paient la pierre à la tonne, à la tonne

1 métrique.

2 Q. [470] Au poids?

3 R. Bien, au poids...

4 Q. [471] Oui, au poids constaté sur la bascule?

5 R. C'est exact.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [472] Est-ce que vous pouvez nous dire, approxima-
8 tivement, quel pourcentage ça pourrait représenter
9 de la pierre mouillée, par rapport à de la pierre
10 sèche?

11 R. Bien, j'aurais bien voulu vous dire, Madame la
12 Présidente, mais, c'est sûrement peu, bien, ça
13 dépend combien tu en mets d'eau, aussi. Tu prends
14 une grande douche, ça va faire plus d'eau, aussi,
15 le camion s'en va, passé la bascule et l'eau
16 dégoûte en arrière, c'est parce que tu en as mis
17 beaucoup. Si ça ne dégoûte pas, il y en a moins. Ça
18 fait que c'est difficile à vous dire combien de
19 tonnes ça peut... combien de kilos ça peut
20 représenter, d'eau, qu'on vend. On vend l'eau, en
21 fin de compte.

22 Q. [473] Oui, mais ça aurait été intéressant...

23 R. Non, je n'ai pas...

24 Q. [474] ... de savoir approximativement...

25 R. Non, non, j...

1 Q. [475] ... ce que ça pourrait représenter...

2 R. ... je voudrais bien, mais je ne suis pas assez
3 bon...

4 Q. [476] O.K.

5 R. ... pour vous dire combien ça représente, mais ça
6 représente quelques kilos, certain.

7 Me CLAUDINE ROY :

8 Q. [477] Vous nous avez mentionné, je pense que c'est
9 jeudi, lors de votre témoignage, les appels
10 d'offres de la Ville de Montréal, quand elle
11 voulait s'approvisionner en matière d'asphalte.

12 R. C'est exact.

13 Q. [478] D'accord. Vous nous avez parlé de soumissions
14 qui... j'aimerais que vous reveniez sur cet aspect
15 des soumissions, puis je vais demander qu'on mette
16 à l'écran l'onglet numéro 20. Peut-être... essayer
17 d'illustrer, là, ce que vous nous avez mentionné.

18 R. Bien, c'est l'année... qu'est-ce que je peux voir
19 comme description, Sintra a eu un peu de tonnes
20 d'asphalte, là, mais je ne me souviens pas combien.
21 Oui allez-y.

22 Q. [479] D'accord. Alors, justement, c'est dans le
23 contexte, voulez-vous, là, c'est un sommaire
24 décisionnel. Vous êtes en mesure de nous dire ça
25 provenait... il a été fait dans le cadre de l'appel

1 d'offres de la Ville de Montréal pour l'appro-
2 visionnement en asphalte?

3 R. En l'an deux mille (2000)?

4 Q. [480] En l'an deux mille (2000), oui, oui, oui.
5 Parce que vous nous avez relaté, la semaine
6 dernière, un appel d'offres qui était ouvert où on
7 devait...

8 R. Bien, en deux mille (2000), c'était un appel
9 d'offres qui était en collusion, dont les joueurs
10 sont démontrés ici. Qu'est-ce que j'avais expliqué,
11 la première journée que je suis passé à la
12 Commission.

13 Q. [481] O.K. Est-ce que vous voulez nous amener à
14 l'onglet 21, s'il vous plaît? C'est ça. Monsieur
15 Théberge, il y a peut-être juste moi, là, qui ne
16 comprends pas bien. L'appel d'offres qui est lancé
17 par la Ville de Montréal pour son approvisionnement
18 en matière d'asphalte et je cherche à illustrer
19 comment ça se passait, c'est-à-dire qu'il y avait
20 des secteurs d'ouverts et particulièrement, dans le
21 sommaire décisionnel qui est devant nous, qui en
22 deux mille (2000), nous relater, là, les
23 différentes informations qui nous permettent
24 d'illustrer ce que vous nous avez dit et qui fait
25 suite, aussi, à la rencontre que vous aviez

1 mentionnée, là, des présidents des différentes
2 usines productrices d'asphalte.

3 R. Je suis d'accord avec ça.

4 Q. [482] Oui. Bon, alors, ce sommaire décisionnel fait
5 suite à... est en deux mille (2000). Qu'est-ce
6 qu'on y lit quant à l'objet? On y voit « Octroyé un
7 contrat de douze (12) mois à Construction DJL,
8 Simard Beaudry et Sintra, fourniture de mélange
9 bitumineux, autorisé dépense de quatre millions
10 sept cent quinze mille (4,715 M\$) et quelques
11 centaines de dollars, soumission » et on dit:

12 Contexte: renouvellement annuel des
13 contrats selon les besoins de la
14 Ville. Le contrat précédent au montant
15 d'un million six cent trois mille
16 (1,603 M\$) avait été octroyé pour une
17 période de douze (12) mois à DJL et à
18 Simard Beaudry. On peut considérer une
19 forte augmentation des prix par
20 rapport au contrat précédent.

21 Q. [483] On passe d'un million six cents (1,6 M\$) à
22 quatre millions sept cents (4,7 M\$).

23 R. Je ne peux pas vous exprimer. Est-ce qu'il y avait,
24 en quatre-vingt-dix-neuf (99) eu moins de tonnes
25 ou... il y a eu plus de tonnes de demandées par la

1 Ville en deux mille (2000)? Parce que là, c'est
2 tout un écart que vous parlez, là.

3 Q. [484] Est-ce qu'il vous surprend, cet écart-là?

4 R. Bien, il faudrait que... pour comparer, Madame, ça
5 nous prendrait... ça nous prendrait le tonnage qui
6 avait été demandé dans la Ville en l'an deux mille
7 (2000), versus mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf
8 (1999). Si le tonnage est pareil, ça veut dire
9 qu'il y a eu une évolution drastique du prix de
10 mélange bitumineux qu'on produisait.

11 Q. [485] D'accord.

12 R. Ça veut dire qu'il y a dû y avoir une augmentation
13 de... si je regarde ça rapidement, au moins de
14 soixante (60) à soixante-dix pour cent (70 %)
15 d'augmentation dans les mélanges bitumineux entre
16 les deux années.

17 Q. [486] Si on va à la...

18 R. Si les tonnages sont pratiquement identiques, il y
19 a ça. Il peut y avoir le ciment asphaltique qui a
20 pris de l'ampleur, mais de monter aussi drastique-
21 ment que ça, je ne le sais pas.

22 Q. [487] Si on va à la page suivante du document,
23 justement, on voit qu'il y a une augmentation
24 d'environ quatre-vingt pour cent (80%) dans son
25 ensemble. Est-ce que ça, ça vous surprend?

1 R. Bien, oui, ça me surprend. Je trouve ça beaucoup,
2 mais il y a quelqu'un qui ont dû étudier, faire les
3 comparaisons entre quatre-vingt-dix-neuf (99) et
4 deux mille (2000) à la ville de Montréal.

5 Q. [488] Et le fait que ce soit le sommaire
6 décisionnel en mai deux mille (2000), est-ce que
7 c'est une indication qui peut vous donner une
8 explication?

9 R. C'est une indication sûrement qu'en deux mille
10 (2000), les prix vont augmenter, ça en est une.
11 Est-ce qu'elle est juste? Ça, je ne peux pas vous
12 dire. Est-ce qu'elle pourrait être conjointe avec
13 cette augmentation à l'an deux mille (2000),
14 conjointe avec le ciment asphaltique et les prix
15 fixés, c'est sûrement les deux ensemble.

16 Q. [489] Et les prix fixés, vous faites référence à la
17 rencontre des directeurs?

18 R. À la rencontre, quand on a parlé la semaine
19 dernière.

20 Q. [490] Les présidents, pardon.

21 R. C'est ça.

22 Q. [491] La rencontre des présidents et qui avait
23 amené la rencontre des directeurs, rencontre que
24 vous avez appelée du deuxième niveau.

25 R. Oui, Madame.

1 Q. [492] Pour fixer les prix.

2 R. Oui, Madame.

3 Q. [493] Alors...

4 Me MARTIN SAINT-JEAN :

5 Excusez-moi. À quel endroit, dans le document,
6 parle-t-on d'une augmentation de quatre-vingt pour
7 cent (80%)?

8 Me CLAUDINE ROY :

9 À la page, il faut peut-être revenir, je pense
10 qu'il y a une inversion dans les onglets, il
11 faudrait revenir à l'onglet vingt-et-un (21), vingt
12 (20), je ne le sais plus, je pense qu'on n'a plus
13 l'autre page. Oui, c'est ça, exactement. Alors, on
14 y voit, ici, comparaison de ce reçu en quatre-
15 vingt-dix-neuf (99), soit d'environ quatre-vingt
16 pour cent (80%) dans l'ensemble, ce chiffre reflète
17 le fait que le produit est un extrait de produit
18 pétrolier qui nécessite beaucoup de transformation,
19 de transport et au coût actuel du diesel, lui-même,
20 en hausse. O.K.

21 Mais j'imagine que ce produit-là, les
22 années précédentes, on devait aussi en faire le
23 transport, on devait aussi en faire la
24 transformation et en faire le chauffage?

25 R. Bien, c'était - ça n'a pas changé de produire de

1 l'asphalte en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf
2 (1999) puis deux mille (2000), la même recette
3 était la même chose, elle comprenait du sable, de
4 la pierre, du bitume puis du diesel pour faire
5 virer l'usine, c'est les mêmes, c'est les mêmes
6 choses. Il y a peut-être eu une petite
7 augmentation, oui, il peut avoir une augmentation
8 de fabrication, une augmentation du diesel, une
9 augmentation, aussi, de ciment asphaltique, mais
10 moi, avoir su ça, ce n'est pas moi qui a étudié
11 quatre-vingt-dix-neuf (99) à deux mille (2000), je
12 vous ai expliqué deux mille (2000), maintenant, en
13 quatre-vingt-dix-neuf (99), si la Ville s'est
14 aperçu qu'il y avait quatre-vingt pour cent (80%),
15 je n'ai pas à répondre pour la Ville, mais celui
16 qui a écrit ce rapport-là, je ne le sais pas.

17 Q. [494] Et vous nous avez...

18 LE PRÉSIDENTE :

19 Qu'est-ce que vous concluez de ça, ce que vous nous
20 dites, c'est que c'est impossible qu'il y ait eu
21 une augmentation de quatre-vingt pour cent (80%)
22 d'une année à l'autre?

23 R. C'est possible parce que c'est écrit par quelqu'un
24 qui a écrit le, qui a écrit le rapport comme tel,
25 mais je veux dire, moi, je ne le sais pas, je n'ai

1 pas les chiffres de quatre-vingt-dix-neuf (99), je
2 n'ai pas étudié ça, mais la personne qui l'a
3 étudié, Madame la Présidente, qui dit qu'il y a une
4 augmentation de quatre-vingt pour cent (80%), ce
5 n'est pas n'importe quoi, quatre-vingt pour cent
6 (80%), on est pratiquement - un peu plus, on va
7 être rendu à cent pour cent (100%).

8 Me CLAUDINE ROY :

9 Mais c'est ce qui vous faisait dire, tout à
10 l'heure, qu'il pouvait avoir une augmentation, un
11 peu, des produits, des produits pétroliers, mais
12 aussi le prix fixé, ce qui faisait suite à la
13 rencontre des présidents de deux mille (2000).

14 R. C'est sûr, quand - premièrement, ce projet-là, il y
15 avait de la collusion dedans, en l'an deux mille
16 (2000), c'est sûr que le prix, les prix fixés
17 étaient plus élevés qu'en l'an quatre-vingt-dix-
18 neuf (99). Et il y a le ciment asphaltique, de là à
19 dire, arriver pratiquement à cent pour cent (100%),
20 quatre-vingt pour cent (80%), c'est beaucoup, mais
21 je n'ai pas d'autres données que ça.

22 LE PRÉSIDENTE :

23 Mais vous, en tant qu'homme expérimenté dans cette
24 matière-là, ce que vous nous dites, c'est que
25 c'est...

1 R. Moi, avoir été à la Ville de Montréal, avoir vu une
2 chose comme ça, j'aurais sonné la cloche, même si
3 je n'aurais pas travaillé pour Sintra, il me semble
4 que j'aurais sonné à quelque part qu'il y a quelque
5 chose, il n'y a pas juste écrire le rapport, mais
6 de dire: « Il y a quelque chose qui ne va pas là-
7 dedans.» Mais je ne travaillais pas pour la Ville
8 de Montréal.

9 Me CLAUDINE ROY :

10 Quand vous nous avez parlé des présidents qui ont
11 participé à la rencontre en janvier deux mille
12 (2000), vous nous aviez mentionné qu'il y avait le
13 président de Sintra, il y avait le président de
14 DJL.

15 R. Exact.

16 Q. [495] Est-ce qu'il y avait le président de Simard-
17 Beaudry?

18 R. Exact, qui était - oui, exact, oui.

19 Q. [496] O.K. Alors, les trois personnes...

20 R. Ah, il y avait, aussi, trois, il y en avait peut-
21 être d'autres, il y avait peut-être High-Tech, Luc
22 Lachapelle qui a participé.

23 Q. [497] Mais..

24 R. Les principaux, c'est ceux qui ont eu les projets.

25 Q. [498] Des trois, c'est ça, les trois principaux se

1 retrouvent gagnants de la soumission, ici.

2 R. Oui, mais si vous regardez Sintra versus le nombre
3 de tonnes, si je me souviens, c'est cinq mille
4 (5000) tonnes, c'était minime, sur papier, c'était
5 minime, par rapport aux deux autres gagnants, mais
6 les deux autres gagnants étaient sur l'île de
7 Montréal.

8 Q. [499] Vous dites, vous précisez sur papier, c'était
9 minime, est-ce que dans les faits, c'était
10 différent?

11 R. Bien, oui, oui, dans les faits, c'était cinq mille
12 (5000) tonnes, je pense que...

13 Q. [500] O.K.

14 R. Si on regardait la soumission, j'étais à peu près
15 pour cinq mille (5000) tonnes gagnant dans cette
16 soumission-là de l'an deux mille (2000).

17 LE PRÉSIDENTE :

18 Oui, maître Saint-Jean.

19 Me MARTIN SAINT-JEAN :

20 Oui, merci Madame la Présidente, écoutez, on a le
21 témoignage de monsieur, bien entendu, et il nous
22 explique ce qui s'est produit en deux mille (2000)
23 au sein des entreprises qui fournissaient,
24 notamment la Ville de Montréal, du bitume, mais par
25 contre, du point de vue de la Ville de Montréal,

1 j'invite ceux qui sont intéressés à en faire la
2 lecture complète, au troisième paragraphe,
3 notamment, du document, qui explique de façon
4 contemporaine, certains phénomènes qui étaient
5 ponctuels à l'époque, ce qui devrait donner une
6 réponse complète à ce moment-là.

7 M. RENAUD LACHANCE, COMMISSAIRE :

8 Parce dans les faits, Monsieur Théberge, vous dites
9 que cet appel d'offres a été truqué, mais la
10 collusion augmenter ça de quatre-vingt pour cent
11 (80%), sur une année, vous trouvez ça un peu fort?

12 R. C'est très fort.

13 Q. [501] O.K.

14 R. Il peut avoir de la collusion, mais quatre-vingt
15 pour cent (80%), ça commence...

16 Q. [502] Mais il y a d'autres raisons que ça.

17 R. Oui, il y a d'autres raisons, sûrement. C'est pour
18 ça que je vous ai parlé du ciment asphaltique que
19 si, en quatre-vingt-dix-neuf (99), le ciment
20 asphaltique était à deux cents dollars (200 \$) la
21 tonne et en l'an deux mille (2000), il était rendu
22 huit cents dollars (800 \$) la tonne, à cent dollars
23 (100 \$), ça fait cinq dollars (5 \$). Mais, quand il
24 est rendu à mille dollars (1 000 \$) ou huit cents
25 dollars (800 \$), ça fait quarante dollars (40 \$)

1 juste en ciment asphaltique, c'est toujours cinq ou
2 cinq point cinq (5-5,5). Il faudrait voir le ciment
3 asphaltique quel prix qu'il était payé en quatre-
4 vingt-dix-neuf (99) versus l'an deux mille (2000).
5 (12:33:27)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [503] Et en quatre-vingt-dix-huit (98), est-ce que
8 vous vous souvenez quel était le prix?

9 R. Non.

10 Q. [504] Parce que si l'on regarde... Est-ce que vous
11 vous souvenez qu'en quatre-vingt-dix-huit (98) il y
12 aurait eu une baisse substantielle?

13 R. Il y a eu... Madame la Présidente, il y a eu, en
14 quatre-vingt-dix-sept (97) ou quatre-vingt-dix-huit
15 (98), il y a eu une soumission libre compétition,
16 mais je ne sais pas si c'est quatre-vingt-dix-sept
17 (97) ou quatre-vingt-dix-huit (98), je ne peux pas
18 vous l'affirmer. Il y a eu une année qu'il y a eu
19 en libre concurrent dans cet appel d'offres.

20 Q. [505] Un appel d'offres?

21 R. Bien, je me souviens d'un appel d'offres, cet appel
22 d'offres-là pour la Ville de Montréal, il y a eu
23 une année libre concurrence, mais...

24 Q. [506] O.K. Mais, ce que je vous demande, c'est :
25 est-ce qu'en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit

1 (1998) le prix du bitume était moins cher?

2 R. Je ne le sais pas.

3 Q. [507] Ou vous l'expliquez parce qu'il était en
4 libre concurrence à ce moment-là?

5 R. Ce n'est pas à cause du bitume qu'il est venu en
6 libre concurrence, c'est que les entrepreneurs ne
7 se sont pas entendus.

8 Q. [508] Parce que si on lit le paragraphe 3, comme
9 l'a souligné maître St-Jean, on y voit que :

10 L'appel d'offres pour les mélanges
11 bitumeux est lancé en janvier de
12 chaque année et qu'en quatre-vingt-
13 dix-neuf (99), ce moment correspond
14 aussi au niveau plancher des prix de
15 l'asphalte solide. L'indice
16 s'établissait à cent vingt-huit point
17 six (128,6) en juin quatre-vingt-dix-
18 huit (98), était descendu jusqu'à
19 quatre-vingt-seize point huit (96,8)
20 en janvier quatre-vingt-dix-neuf (99),
21 au moment de lancer l'appel d'offres.

22 R. Moi, Madame la Présidente, qu'est-ce que je retiens
23 en lisant le paragraphe numéro 3, c'est que cette
24 année-là, ce n'est pas une question du bitume,
25 c'est qu'il y a eu libre... libre soumission...

1 Q. [509] O.K.

2 R. ... on était libre de soumissionner. On peut faire
3 référence, oui, ça donne des bons indices là, mais
4 c'est libre concurrence. Il y a peut-être eu une
5 année ou deux années que ça a été libre
6 concurrence. En quatre-vingt-dix-neuf (99), je ne
7 peux pas vous dire, mais en libre, en deux mille
8 (2000), ce n'était pas en libre concurrence.

9 Q. [510] Alors, ce que vous nous dites, vous, c'est
10 que vous n'avez jamais remarqué de votre point de
11 vue, c'est-à-dire de votre... c'est vous qui étiez
12 dans le domaine du bitume, de hausse ou de baisse
13 marquée du bitume.

14 R. Non, pas pour tellement ces années-là. Je pense que
15 le bitume comme tel, si on veut, il a commencé à
16 gravir des échelons très élevés peut-être à partir
17 de deux mille deux (2002), deux mille trois (2003).
18 C'étaient peut-être des petites augmentations qu'on
19 subissaient, même si on a augmenté le bitume de
20 cent dollars (100 \$) la tonne, ça faisait seulement
21 que cinq dollars (5 \$).

22 Q. [511] O.K. Mais, ça, c'était dû à la collusion.

23 R. Le bitume?

24 Q. [512] Oui, l'augmentation du bitume.

25 R. Non, non, non, non.

1 Q. [513] Non! C'était...

2 R. Le bitume, c'étaient les raffineries qui nous
3 vendaient le bitume.

4 Q. [514] O.K. Parfait.

5 R. Le prix qu'ils nous vendaient, on n'avait pas le
6 choix, on ne pouvait pas en trouver partout là.

7 Q. [515] O.K.

8 R. Est-ce qu'il y avait de la collusion au niveau du
9 bitume? Je ne le sais pas.

10 Q. [516] O.K.

11 Me CLAUDINE ROY :

12 Q. [517] Dans le procédé de l'asphalte là, la part du
13 bitume parce que vous venez de faire une relation
14 là, la part du bitume, quelle est-elle?

15 R. Bon. Elle est, selon les mélanges, différente entre
16 cinq pour cent (5 %) et cinq point cinq pour cent
17 (5,5 %) de bitume qu'on met dans une tonne
18 d'asphalte. Ça peut varier selon les mélanges.
19 C'est sûr que si on fait un tennis versus une
20 route, ils vont mettre plus de bitume, plus des
21 petites pierres, il y a toutes sortes de mélanges,
22 mais quand vous êtes à cinq point cinq (5,5 %), on
23 est pas mal au maximum du bitume.

24 Q. [518] Donc, je comprends que quand on parle de
25 l'augmentation du bitume, il faut toujours garder

1 en tête qu'il rentre à peu près cinq point cinq
2 pour cent (5,5 %) maximum de bitume dans une tonne
3 d'asphalte.

4 R. C'est ça. Si vous...

5 Q. [519] Ça fait qu'il n'y aura pas une grosse, un si
6 gros impact, c'est exact?

7 R. Oui, c'est ça. Si vous prenez le bitume que le
8 ministère achetait dans les années... parlons des
9 années quatre-vingt-seize (96) à l'an deux mille
10 (2000), ça va vous donner vraiment l'indice... Les
11 compagnies achetaient pratiquement le même prix,
12 peut-être même un peu plus bas que le ministère des
13 Transports, le bitume. Ça va vous donner vraiment
14 l'indice pourquoi qu'il y a eu une augmentation, il
15 y a eu une baisse puis une augmentation dans les
16 années que vous nous parlez. À partir du bitume,
17 c'est là que vous allez découvrir la partie de la
18 bonne... de la vérité. Parce que je ne crois pas
19 que le bitume est monté à mille dollars (1 000 \$)
20 la tonne en l'an deux mille (2000), c'est
21 impossible. Il est peut-être monté à trois cents
22 dollars ou deux cents (300 \$-200 \$). La Ville
23 pourrait me le dire ou le ministère pourrait le
24 dire facilement parce qu'ils en achetaient eux
25 autres des tonnes et des tonnes par année.

1 Q. [520] Une pièce que je vais déposer sous 65P-724.

2 LA GREFFIÈRE :

3 724, ça va être l'onglet 20, l'octroi du contrat,
4 et le sommaire 25 ou le contraire, je ne sais pas
5 là.

6 Me CLAUDINE ROY :

7 En fait, est-ce que c'est possible de coter en
8 liasse...

9 LA GREFFIÈRE :

10 En liasse, les deux. Oui.

11 Me CLAUDINE ROY :

12 ... les documents sous 65P-724 parce qu'ils doivent
13 se lire ensemble.

14 LA GREFFIÈRE :

15 Ça va.

16

17 65P-724 : Sommaire décisionnel de la Ville de
18 Montréal du 12 mai 2000 sur l'octroi
19 de contrat pour l'appel d'offres 00-
20 6717, en liasse.

21

22 Compte tenu de l'heure, je vais vous demander de
23 suspendre pour l'heure du dîner.

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 LA GREFFIÈRE :

3 Monsieur Théberge, vous êtes toujours sous le même
4 serment.

5 R. Merci.

6 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

7 Maître Roy.

8 Me CLAUDINE ROY :

9 Oui. Merci.

10 Q. [521] Alors, Monsieur Théberge, quand on est...

11 (14:14:45)

12 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

13 Maître Roy, je vous interpelle.

14 Me CLAUDINE ROY :

15 Ah! C'est vrai, excusez-moi.

16 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

17 Excusez-moi.

18 Me CLAUDINE ROY :

19 En plus, vous me l'avez dit. Je m'excuse.

20 REPRÉSENTATIONS PAR Me JULIE-MAUDE GREFFE :

21 Je suis désolée. Bonjour. Le DPCP entend déposer
22 une requête, j'ai mis trois copies pour le prochain
23 témoin à venir. Je me permets de le faire
24 immédiatement puisque j'ai remis copie de ces
25 requêtes à mes collègues des médias. Alors, je vais

1 vous demander d'ordonner un scellé et une
2 ordonnance de non-publication quant au contenu de
3 ces requêtes devant vous et puis nous devrions
4 connaître la position des médias dans... d'ici la
5 fin de la journée.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Parfait. J'imagine qu'il n'y aura pas une grande
8 surprise.

9 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

10 Non, elle est légèrement différente des quatre
11 dernières, mais ce sera sans grande surprise.

12 DÉCISION

13 LA PRÉSIDENTE :

14 O.K. Alors, pour le moment, j'ordonne la mise sous
15 scellé de la requête et du contenu de la requête,
16 de même que le nom de la requête.

17 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

18 Merci beaucoup.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci.

21 INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY :

22 Q. [522] En terminant votre témoignage ce matin, on
23 était à la pièce 65P-724 qui était le sommaire
24 décisionnel de la Ville de Montréal de mai deux
25 mille (2000) pour l'approvisionnement en enrobés

1 bitumineux là, en asphalte. On a attiré
2 l'attention, en fait, de tous sur le paragraphe où
3 il était question d'une augmentation de quatre-
4 vingts pour cent (80 %) que l'on peut voir à la
5 page 3 du document. Alors, c'est ça. On a attiré
6 votre attention sur ce paragraphe-là. On a
7 également attiré votre attention sur... ou
8 l'attention de tous, en fait, sur le troisième
9 paragraphe concernant l'appel d'offres avec les
10 différences.

11 Cependant, on a... peut-être que la réponse
12 peut être dans le deuxième paragraphe où on dit :

13 La brusque augmentation observée cette
14 année est amplifiée par la baisse de
15 prix de l'ordre de trente pour cent
16 (30 %) obtenue en mil neuf cent
17 quatre-vingt-dix-huit (1998) comparée
18 à mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept
19 (1997). En mil neuf cent quatre-vingt-
20 dix-huit (1998), la forte compétition
21 entre les fournisseurs et la stabilité
22 des prix des matières premières avait
23 entraîné une importante diminution des
24 coûts et procuré à la Ville des
25 conditions très avantageuses.

1 Ça va un peu dans le même sens que vous avez
2 mentionné tout à l'heure à la fin de votre
3 témoignage relativement à la situation existante en
4 mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998) au
5 niveau des producteurs d'asphalte.

6 R. C'est exact.

7 Q. [523] Juste en terminant, Monsieur Théberge, pour
8 ma part, vous nous avez mentionné que Sintra
9 organisait de façon annuelle une soirée d'huîtres
10 ou une activité d'huîtres qui avait lieu à Gould.
11 J'ai omis de vous demander à quel... vous nous avez
12 décrit l'endroit, mais à qui appartenait cet
13 endroit qui était comme de l'ordre d'un château,
14 vous nous avez mentionné?

15 R. C'est un manoir qui appartenait à des gens qui
16 étaient en affaires avec Colas en France.

17 Q. [524] Ce sont des gens qui... vous dites, c'était
18 une résidence privée? C'était...

19 R. C'était un manoir, une résidence privée avec un
20 gardien... avec un gardien.

21 Q. [525] Et quand vous dites « ce sont des gens qui
22 étaient en affaires avec Colas »...

23 R. C'est la résidence, le manoir appartenait à des
24 français qui vivaient en France, qui étaient près
25 de Collas qui est la maison mère.

1 Q. [526] Et à ce moment-là, c'est par cet
2 intermédiaire-là que Sintra pouvait avoir...
3 pouvait avoir le manoir pour faire cette activité.

4 R. C'est exactement ça.

5 Q. [527] O.K. Est-ce que vous savez si, à un moment
6 donné, il y avait un paiement de la location de...

7 R. Non, je ne... non, je ne sais pas.

8 Q. [528] O.K. Merci, ça termine les questions que
9 j'avais à poser à monsieur Théberge.

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. [529] Quand vous étiez chez Sintra, est-ce que vous
12 saviez que la maison mère en Europe avait été
13 reconnue coupable de collusion dans certains
14 dossiers? Est-ce que c'était connu chez Sintra
15 que...

16 R. Non, ce n'était pas connu. Je l'ai appris ici
17 l'autre jour que la maison mère avait été reconnue
18 coupable pour des peines et des pénalités comme
19 telles, Colas en France, l'autre...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. [530] Colas ou Sintra?

22 R. Colas, Colas en France.

23 Q. [531] Est-ce que Sintra portait le nom de Colas en
24 France?

25 R. C'était la maison mère. En France, c'est Colas, au

1 Québec, c'est Sintra.

2 Q. [532] Ah! O.K. Parfait.

3 R. D'accord.

4 Q. [533] Je m'excuse.

5 R. Bienvenue.

6 INTERROGÉ PAR M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Q. [534] Donc, vous ne le saviez pas avant. Mais,
8 votre patron...

9 R. Non, je ne le savais pas avant.

10 Q. [535] ... votre patron au Québec, lui, bon, il
11 était très au courant de vos activités de collusion
12 et on pourrait même dire qu'il vous encourageait un
13 peu aussi parce que... il a même mis de la pression
14 pour qu'il y en ait une encore plus organisée
15 qu'avant. Est-ce que vous êtes d'accord avec ça?

16 R. Vous allez me répéter votre question, Monsieur.

17 Q. [536] Votre patron ici au Québec, lui, il était
18 plutôt favorable à vos activités de collusion. Il a
19 même... il a même forcé un peu trop loin, selon
20 vous, ce que vous nous avez dit.

21 R. C'est exact qu'est-ce que vous dites.

22 Q. [537] Vous avez... est-ce que vous pourriez dire
23 que DJL était un excellent partenaire de collusion?
24 Souvent là, c'était facile de s'entendre avec lui
25 plus que d'autres?

1 R. Je voudrais dire que, sur la Rive-Sud, il était un
2 excellent partenaire en collusion et c'était dans
3 leur mentalité, dans leur savoir-faire, on aurait
4 dit qu'ils avaient été élevés dans la collusion.

5 Q. [538] Vos collègues directeurs dans d'autres
6 territoires, est-ce que vous savez s'ils faisaient
7 également certaines activités de collusion avec les
8 autres compagnies d'asphalte qu'il y avait dans
9 leur secteur?

10 R. S'ils en faisaient, ça ne s'est jamais discuté à
11 mon niveau à moi. S'ils en faisaient, ils ont dû en
12 discuter avec le président, parce qu'on était tous
13 et chacun sur le même pied d'égalité, ça fait qu'on
14 se... On ne parlait pas de nos activités ensemble
15 lorsqu'on se rencontrait.

16 Q. [539] Non? Jamais, quand...

17 R. Non.

18 Q. [540] Entre vous, vous n'en parlez pas...

19 R. Non, on n'en parlait pas.

20 Q. [541] ... que vous faites une activité de
21 collusion.

22 R. Non.

23 Q. [542] Quand vous l'avez fait, est-ce que vous
24 connaissiez le Bureau de lutte à la concurrence? Le
25 Bureau de la concurrence?

1 R. Je vous dirais non.

2 Q. [543] Donc, ça ne vous a jamais vraiment inquiété
3 qu'on vous prenne la main dans le sac avec ce genre
4 d'activités-là, vous?

5 R. C'est exact.

6 Q. [544] Jamais. Et est-ce que vous pourriez dire que
7 le ministère des Transports, ou la Ville de
8 Montréal, ce qui est assez grand, aurait pu, dans
9 les faits, découvrir vos activités de collusion
10 s'ils avaient fait une certaine analyse des appels
11 d'offres dans le domaine de l'asphalte, s'ils
12 avaient fait... Il y avait une unité, là,
13 d'analyse. Est-ce qu'ils auraient pu trouver ces
14 cas-là? Ou du moins voir les indices que vous avez
15 mentionnés?

16 R. S'ils avaient vraiment analysé les soumissions,
17 aussi bien à Montréal que le ministère des
18 Transports, comme madame la Présidente a fait ce
19 matin, juste une réflexion, ils auraient trouvé,
20 vraiment aussi bien que madame la Présidente, la
21 collusion.

22 Q. [545] Ils l'auraient trouvée.

23 R. Mais il fallait en faire l'analyse, il fallait se
24 donner la peine de le faire aussi.

25 Q. [546] Mais donc, mais vous n'avez jamais senti que

1 le ministère...

2 R. Jamais senti.

3 Q. [547] ... faisait une quelconque analyse de ce
4 genre-là des appels d'offres, là.

5 R. Non. Non. Jamais été fait par le ministère, aucune
6 analyse. Quand il recevait les documents, le
7 ministère, tout avait déjà été approuvé à Québec.
8 Ça fait qu'eux autres, ils faisaient juste...

9 Q. [548] Le fait que ce soit approuvé à Québec,
10 centralisé plutôt que décentralisé dans les
11 directions territoriales, où on avait la
12 connaissance du marché, est-ce que ça ne vous
13 donnait pas un avantage? Parce que dans le fond,
14 les gens qui sont à Québec, ils ne connaissent pas
15 le marché, là.

16 R. Ce n'était pas un désavantage. Les gens de Québec
17 ne connaissaient pas le marché à Montréal, ils ne
18 connaissaient pas le marché en Abitibi, ni en
19 Gaspésie. Ils étaient à Québec, eux.

20 Q. [549] Donc, cette centralisation-là a facilité un
21 peu vos activités de collusion. Parce que...

22 R. Ça n'a sûrement pas nui.

23 Q. [550] O.K. Merci.

24 Me CLAUDINE ROY :

25 Comme j'indiquais, j'ai terminé.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Est-ce que des avocats veulent poser des
3 questions à monsieur Théberge? Qui veut commencer?

4 Maître Saint-Jean?

5 Me MARTIN SAINT-JEAN :

6 On m'a désigné.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parfait.

9 (14:22:43)

10

11 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARTIN SAINT-JEAN :

12 Q. [551] Alors bonjour, Monsieur Théberge.

13 R. Bonjour.

14 Q. [552] Mon nom est Martin Saint-Jean, je suis
15 l'avocat pour la Ville de Montréal. J'aimerais vous
16 poser des questions sur la période où vous étiez
17 chez Sintra, quatre-vingt-seize (96) à deux mille
18 (2000).

19 R. À deux mille (2000).

20 Q. [553] On parle de quatre-vingt-seize (96) à deux
21 mille (2000), je vais peut-être faire un léger
22 retour dans le passé pour bien comprendre comment
23 ça commence, ou... Parce que le mandat de la
24 Commission étant à compter de quatre-vingt-seize
25 (96), ça peut être un peu abrupt, là, mais je

1 comprends que vous êtes directeur divisionnaire
2 chez Sintra depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix
3 (1990).

4 R. Exact.

5 Q. [554] C'est ça?

6 R. Oui.

7 Q. [555] Et, peut-être pour faire écho à une des
8 questions du commissaire Lachance, combien de
9 directeurs divisionnaires y avait-il, disons, dans
10 les années quatre-vingt-dix (90)?

11 R. Je pense... Rapidement, je pense qu'on était
12 quatre.

13 Q. [556] Et est-ce que vous aviez des rencontres
14 trimestrielles ou annuelles pour parler des ventes,
15 des marges de profit, et caetera, et caetera, des
16 objectifs à réaliser?

17 R. Bien, chacun des directeurs divisionnaires
18 remettait, transmettait leur budget à la direction.
19 On avait une réunion annuelle du conseil
20 d'administration, dont les directeurs
21 divisionnaires faisaient partie. Mais on n'a jamais
22 discuté... On discutait du marché, on discutait de
23 la compétition, et de choses et d'autres.

24 Q. [557] Il n'y avait pas de rencontres, donc,
25 spécifiquement entre vous, outre les rencontres du

1 comité ou du conseil d'administration, là.

2 R. Non, Monsieur.

3 Q. [558] Au niveau des directeurs divisionnaires.

4 R. Non, Monsieur.

5 Q. [559] Un directeur divisionnaire de la région de
6 Québec n'aurait pas pu réaliser que, par exemple,
7 parce qu'à Montréal il y avait de la collusion, il
8 y avait une marge bénéficiaire de trente pour cent
9 (30 %) ou de vingt-cinq pour cent (25 %), tandis
10 que c'était différent dans une autre division.
11 Cette opportunité-là n'existait pas.

12 R. Non, puis je... Je n'ai jamais eu de questions dans
13 ce sens-là non plus.

14 Q. [560] Au niveau de l'entreprise, on n'a jamais
15 constaté que la région de Montréal était plus
16 profitable que d'autres régions?

17 R. Je vous arrête. La région de Montréal était la
18 région la moins profitable dans tout le secteur de
19 Sintra.

20 Q. [561] Nonobstant la collusion qui avait cours.

21 R. Collusion et non-collusion.

22 Q. [562] D'accord. Je vais résumer, je pense, votre
23 témoignage, vous me direz si je me trompe, j'ai cru
24 comprendre qu'il y avait, lorsque vous étiez chez
25 Sintra de quatre-vingt-seize (96) à deux mille

1 (2000), trois types de collusion auxquels vous avez
2 participé. Dans un premier temps, il y avait de la
3 collusion sur les contrats de pavage et de
4 réfection routière entre les... à titre
5 d'entrepreneur, c'est exact?

6 R. Exact.

7 Q. [563] Il y avait également une certaine collusion,
8 dans ces quatre années-là, à même le groupe de
9 fournisseurs distributeurs de produits d'asphalte
10 bitumineux?

11 R. C'est exact.

12 Q. [564] Et à partir de deux mille (2000), de façon
13 plus pointue, il y avait fixation des prix pure et
14 simple à partir du comité des directeurs, là, ou
15 des présidents que vous nous avez mentionnés.

16 R. C'est exact. Mais il y en a eu, entre quatre-vingt-
17 seize (96) et deux mille (2000), il y en a eu une
18 année ou deux années, en tout cas, une année sûr,
19 que ça a été en libre concurrence dans les deux
20 marchés que vous avez mentionnés.

21 Q. [565] C'est-à-dire les deux marchés étant le
22 partage des contrats à titre d'entrepreneur?

23 R. Exact.

24 Q. [566] Et...

25 R. Et puis...

1 Q. [567] ... au niveau de la fourniture de l'asphalte?

2 R. C'est exact.

3 Q. [568] Vous rappelez-vous quelles sont ces deux
4 années-là?

5 R. Moi, je vous dirais, c'est sûrement quatre-vingt-
6 dix-sept (97) ou quatre-vingt-dix-huit (98), là,
7 mais je ne suis pas assez sûr pour vous certifier.
8 Vous pouvez... vous... vous êtes sûrement en
9 mesure, plus que moi, de voir avec les prix, quelle
10 était l'année qui était en concurrence libre. En
11 libre concurrence.

12 Q. [569] O.K. À titre d'entrepreneur, à quel moment
13 avez-vous constaté qu'il existait de la collusion
14 sur l'île de Montréal?

15 R. Quand je suis... quand Sintra arrive à Laval en mil
16 neuf cent... fin quatre-vingt-quinze (95), début
17 quatre-vingt-seize (96), on commence à retirer les
18 projets sur Montréal et c'est le début de la
19 collusion, pour moi, en tout cas. Je ne sais pas
20 s'il y en avait avant. C'est le début, pour moi, de
21 faire des travaux et la collusion sur Montréal.

22 Q. [570] O.K. et on parle donc de réalisation de
23 travaux et de fourniture d'asphalte?

24 R. Nous, on n'avait pas fourni d'asphalte encore, je
25 pense que la seule année qu'on a fourni de

1 l'asphalte, à ce que je me souviens, c'est peut-
2 être en l'an deux mille (2000) ou quatre-vingt-dix-
3 neuf (99), mais on faisait des travaux en tant
4 qu'entrepreneur.

5 Q. [571] En tant qu'entrepreneur. De quelle façon vous
6 êtes mis au courant que la collusion existe en
7 quatre-vingt-quinze (95), quatre-vingt-seize (96)?

8 R. En retirant les appels d'offres.

9 Q. [572] Par le truchement d'appels que vous recevez?

10 R. C'est exact.

11 Q. [573] Et est-ce qu'on vous dit, à ce moment-là, si
12 vous faites des soumissions de complaisance, vous
13 aurez, éventuellement, votre tour?

14 R. En tant qu'entrepreneur, c'est exact.

15 Q. [574] C'est comme ça que ça s'est passé?

16 R. Oui.

17 Q. [575] Est-ce qu'il y avait une entité, un groupe ou
18 un entrepreneur plus particulier qui dirigeait
19 cette collusion-là?

20 R. On parle toujours de Montréal?

21 Q. [576] Sur l'île de Montréal. Mes questions ne
22 porteront que sur l'île de Montréal.

23 R. C'était DJL et Simard et Beaudry, qui appartenait
24 dans le temps vraiment à Simard et Beaudry, non pas
25 à monsieur Accurso.

1 Q. [577] O.K., alors, c'était eux qui étaient les
2 chefs...

3 R. C'était les chefs...

4 Q. [578] ... les chefs de file?

5 R. ... les chefs d'orchestre.

6 Q. [579] Les chefs d'orchestre. Et à ce moment-là, la
7 collusion dont on vous parle porte sur quoi
8 spécifiquement? Quels types de travaux sont
9 couverts?

10 R. Dans mon cas à moi, c'est les planages et
11 revêtements sur l'île de Montréal.

12 Q. [580] O.K.

13 R. Ça commence comme ça, dans mon cas à moi, pour la
14 collusion.

15 Q. [581] En matière d'égouts, travaux d'aqueducs et
16 d'égouts, à quel moment avez-vous pris connaissance
17 de l'existence d'une collusion dans ce domaine-là?

18 R. Peut-être en quatre-vingt-quinze (95) ou quatre-
19 vingt-seize (96), mais j'en ai très peu
20 soumissionné. Je me contentais... on avait juste
21 une équipe d'égouts, qui était basée à Saint-
22 Constant, on n'avait pas d'équipe d'égouts à Laval,
23 ça fait que je n'attaquais pas ce marché-là encore.
24 Ça fait qu'en ne retirant pas les documents, je ne
25 pouvais pas vous dire s'il y avait de la collusion

1 en quatre-vingt-quinze (95), mais je vous dirais
2 que je pense que oui.

3 Q. [582] Et vous pensez que oui sur quelle base?

4 R. Sur les égouts et sur les trottoirs.

5 Q. [583] Oui, mais sur quelle base vous pensez que
6 oui, si vous...

7 R. Bien, il y en avait dans les trottoirs parce que
8 nous, quand on soumissionnait les projets de
9 planage et revêtement, il y avait des trottoirs.
10 Les trottoirs étaient donnés à un groupe et il y
11 avait le groupe d'asphalte que j'ai déjà mentionné,
12 ici, jeudi.

13 Q. [584] Oui.

14 R. Il y avait beaucoup moins de projets d'égouts
15 aqueducs à Laval qu'il y en a eu dans les années
16 deux mille (2000) à deux mille dix (2010).

17 Q. [585] Je veux être certain, vous venez de
18 mentionner Laval, là...

19 R. Oui, oui.

20 Q. [586] ... je veux être bien certain que ce n'était
21 pas un lapsus et que vous vouliez dire Montréal...

22 R. Je voulais dire Montréal.

23 Q. [587] Vous vouliez dire Montréal?

24 R. Oui, c'est ça.

25 Q. [588] O.K. Et sur des projets d'égouts, donc, à

1 quel moment avez-vous commencé à lever les
2 documents pour pouvoir soumissionner?

3 R. Je vous dirais quatre-vingt-dix-huit (98) ou
4 quatre-vingt-dix-neuf (99).

5 Q. [589] Quatre-vingt-dix-huit (98), quatre-vingt-dix-
6 neuf (99)? Et à ce moment-là, dès le départ, vous
7 êtes conscient que c'est un domaine dans lequel il
8 y a de la collusion?

9 R. Ah oui, je suis conscient immédiatement parce que
10 le commissionnaire vient de quitter la Ville de
11 Montréal et je reçois déjà un appel dans mon auto
12 pour me demander qu'est-ce que je fais là.

13 Q. [590] Et de qui cet appel vient-il?

14 R. Ça fait trop longtemps pour vous donner vraiment le
15 nom de la personne ou des personnes qui
16 m'appelaient.

17 Q. [591] O.K. Alors, c'était un entrepreneur, à ce
18 moment-là?

19 R. Ah, c'était sûrement un entrepreneur.

20 Q. [592] D'accord. Et qu'avez-vous fait avec ce
21 premier contrat-là? L'avez-vous soumissionné?

22 R. Je n'ai pas soumissionné.

23 Q. [593] Vous n'avez pas soumissionné?

24 R. Parce que je faisais déjà les contrats planage et
25 revêtement, ça fait qu'on était satisfait, nous,

1 notre part, la part de Sintra, qu'on occupait, on
2 était satisfait des projets qu'on faisait déjà à
3 Montréal.

4 Q. [594] O.K. Dans le domaine des égouts, de façon
5 générale, qui, diriez-vous, contrôlait le marché?
6 Refermait le domaine des égouts? Est-ce qu'il y
7 avait... on a parlé de chef d'orchestre, tout à
8 l'heure, pour...

9 R. Ça a été plus facile pour moi dans l'asphalte parce
10 que j'étais dans ce domaine-là. Ce n'était pas
11 égouts, je ne veux pas nommer quelqu'un que tous
12 les gens qui soumissionnent en égouts aqueducs à
13 Montréal donner un chef d'orchestre puis ce n'est
14 pas lui. Je peux me tromper puis je ne voudrais pas
15 nommer quelqu'un que ce n'est vraiment pas lui, je
16 ne connais pas le chef d'orchestre à Montréal.

17 Q. [595] O.K. Et je veux revenir, avec votre
18 permission, sur une partie du témoignage que vous
19 avez donné hier après-midi, en réponse à une
20 question du commissaire Lachance, à la page 146. On
21 vous demandait, hier, on parlait de Laval, c'est
22 peut-être l'exception que j'aurai, là, mais on
23 parlait de Laval et on parlait de Louisbourg,
24 particulièrement, et c'est dans le contexte où vous
25 disiez: « Bien, il y avait Louisbourg, qui était,

1 lui, en mesure d'être soumissionnaire à Laval et à
2 Montréal ». , vous vous souvenez de ça?

3 R. C'est exact, oui.

4 Q. [596] O.K. Et monsieur Lachance vous a posé la
5 question suivante après l'échange que vous avez eu
6 avec maître Roy: « Et vous, en égout aqueduc, avez-
7 vous tenté d'en faire, des contrats, à Montréal? »
8 Et votre réponse et je ne veux pas vous prendre par
9 surprise, je veux comprendre votre réponse, alors:
10 « On a tenté une fois, mais en faire en libre
11 concurrence, puis après ça, bien, je n'en ai pas
12 refait d'autres. » Et on comprendra qu'on parle, à
13 ce moment-là, de cette fois-là du projet Rolls
14 Royce du trente-et-un (31) mai deux mille (2000)
15 qui était deux semaines ou à peu près avant les
16 événements du quinze (15) juin deux mille (2000).

17 Ce que je tente de comprendre dans votre
18 réponse, Monsieur Théberge, quand vous dites: « On
19 a tenté une fois de soumissionner à Montréal pour
20 faire des contrats d'égouts », qu'est-ce que vous
21 voulez dire?

22 R. Bien, on veut dire, on veut dire qu'on s'est tenu
23 debout, on a soumissionné un projet que nous, on
24 voulait qu'il soit en libre concurrence et après
25 ça, je n'ai jamais eu la chance d'aller voir

1 comment je pouvais faire des égouts à Montréal, je
2 n'étais plus là.

3 Q. [597] O.K. Alors, le projet Rolls Royce, ce qu'on
4 doit comprendre, c'est que vous l'avez
5 soumissionné, dans votre esprit à vous, en libre
6 concurrence.

7 R. C'est exact.

8 Q. [598] Et pour d'autres joueurs qui voulaient se
9 l'approprier, il ne devait pas être en libre
10 concurrence. Il devait être truqué.

11 R. Bien, c'est ça que j'en ai compris avec le temps.

12 Q. [599] Est-ce que je dois comprendre de votre
13 réponse que c'est la seule fois où vous avez
14 soumissionné sur des contrats d'égouts à Montréal?

15 R. C'est exact.

16 Q. [600] O.K. Est-ce qu'il n'y a pas d'autres dossiers
17 sur lequel vous auriez soumissionné dans le domaine
18 des égouts à Montréal, monsieur Théberge?

19 R. Bien, à ma souvenance, je vous dirais non, mais ça
20 se peut aussi que j'aie fait, je ne pense pas
21 d'avoir fait de soumission de complaisance à
22 Montréal entre quatre-vingt-seize (96) et deux
23 mille (2000) en égout aqueduc, je ne pense pas.

24 Q. [601] O.K. Alors, je vais vous demander, madame
25 Blanchette, s'il vous plaît, de mettre à l'écran

1 l'onglet vingt-trois (23), s'il vous plaît, dans un
2 premier temps. Si on peut descendre juste un peu.
3 On voit « Soumissions » - pardon, « Soumissions
4 dans le domaine des égouts, participation de
5 Sintra ». Ce que j'ai fait, en après-midi, hier, et
6 ce matin, j'ai ressorti les soumissions dans
7 lesquelles Sintra, entre quatre-vingt-seize (96) et
8 deux mille (2000), a soumissionné à la ville de
9 Montréal, dans le domaine des égouts. Il y a vingt-
10 et-un (21) dossiers. Le dernier qu'on voit en deux
11 mille (2000), le quatre-vingt-cinq, quatre-vingt-
12 dix-huit (8598) est le projet Rolls Royce dont on a
13 parlé qui a une cote, bien évidemment, que je n'ai
14 pas présentement entre les mains, 65P-712, donc si
15 on fait abstraction de ce dernier dossier-là, il y
16 a eu vingt (20) soumissions de la part de Sintra.
17 Est-ce que je dois comprendre que dans ces vingt
18 (20), dans cette vingtaine d'autres soumissions-là,
19 c'était toujours des marchés ouverts à la Ville de
20 Montréal? C'est ce que vous venez de nous dire.

21 R. Je ne le sais pas. Est-ce qu'on pourrait voir,
22 quand vous parlez d'une soumission quatre-vingt
23 trois, quatre-vingt-quatre (8384), vous êtes
24 vraiment sûr que c'est une soumission d'égout
25 aqueduc.

1 Q. [602] Attendez, je vais vous - avec votre
2 permission, j'ai une liasse de documents pour
3 monsieur, ce sera peut-être plus facile de voir.
4 Ils sont par ordre numérique.

5 R. O.K. Merci.

6 Q. [603] Et pour madame Blanchette, on pourrait -
7 alors, peut-être que ce que je peux faire, c'est
8 coter ce tableau-là.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Vous n'en avez pas pour nous?

11 Me MARTIN ST-JEAN :

12 C'est une question que - non, ah bon, je m'excuse,
13 non, la réponse, c'est, moi, je n'en ai pas pour
14 vous, je suis désolé. Donc, si on peut coter, peut-
15 être, ce document-là, qui était à l'onglet 23,
16 tableau des soumissions de la ville de Montréal
17 dans le domaine des égouts avec la participation de
18 Sintra.

19 LA GREFFIÈRE :

20 Ce sera 725.

21 Me MARTIN ST-JEAN :

22 725?

23 LA GREFFIÈRE :

24 725.

25

1 65P-725 : Tableau des soumission de la Ville de
2 Montréal dans le domaine des égouts
3 avec la participation de Sintra inc.

4

5 Me MARTIN ST-JEAN :

6 Et si on se rend au tableau ou à l'onglet 22 , à ce
7 moment-là, et monsieur, vous vouliez voir quel
8 numéro, excusez-moi?

9 R. Bien, là, on regardait quatre-vingt-trois, trente-
10 cinq (8335), projet de dix millions (10 M\$) je m'en
11 excuse de m'en être pas souvenu autant de projets
12 que ça que j'ai soumissionné à Montréal, mais si
13 c'était un viaduc, écoutez, c'est sûr que Montréal
14 était grand.

15 Q. [604] Oui.

16 R. Mais si Sintra est là, c'est parce qu'on les a
17 soumissionnés.

18 Q. [605] D'accord. Et, bien, à ce moment-là, prenons
19 un moment, si on peut faire défiler.

20 R. Oui.

21 Q. [606] Les soumissionnaires, vous arrivez quatrième.

22 R. Oui, c'est exact.

23 Q. [607] Et on regarde, bon, bien, on a Simard-
24 Beaudry, Construction Gasperino Diorio.

25 R. Gaspard Diorio.

1 Q. [608] Gaspard Diorio, Demix Construction, division
2 arrondissement de Ciment St-Laurent, Sintra et si
3 on continue, la deuxième page, Entreprise Corival
4 et Mole Construction inc. ou Construction Mole.
5 Est-ce que lorsqu'on regarde les participants ou
6 d'autres indices, qu'il s'agisse, par exemple, du
7 montant de cautionnement demandé ou des prix
8 soumissionnés, est-ce que vous êtes en mesure de
9 nous dire si c'est...

10 R. Si vous revenez un petit peu avant, je vais vous...

11 Q. [609] Oui.

12 R. Je vais vous répondre.

13 Q. [610] D'accord.

14 R. Demix était une entreprise avec une éthique, ils ne
15 faisaient aucune collusion.

16 Q. [611] D'accord.

17 R. Vous avez votre réponse sur le projet.

18 Q. [612] Du moment que Demix est présent, ce qu'on
19 comprend de votre témoignage, c'est qu'il n'y a pas
20 de collusion.

21 R. C'est exact.

22 Q. [613] D'accord.

23 R. Au moins pour celui-là, en tout cas.

24 Q. [614] Pardon?

25 R. Pour celui-là, c'est sûr.

1 Q. [615] Pour celui-là, avec...

2 R. Demix, Demix, quand Demix est sur les projets, il
3 n'y a aucune collusion.

4 Q. [616] O.K. Donc, vous avez soumissionné, et il y
5 avait donc des...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Mais, je voudrais juste vous interrompre.

8 Me MARTIN SAINT-JEAN :

9 Allez-y. Allez-y.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. [617] Comment pouvez-vous nous dire que Demix ne
12 fait aucune collusion?

13 R. Parce que je les connais. J'ai travaillé beaucoup
14 avec Demix en partenariat, et c'est une entreprise
15 qui ne faisait pas de collusion dans les projets.

16 Q. [618] O.K.

17 Me MARTIN SAINT-JEAN :

18 Q. [619] Si on regarde, par exemple, les autres
19 participants à cette soumission-là, Gaspard Diorio,
20 à votre connaissance, est-ce que c'était quelqu'un
21 qui faisait de la collusion, ça?

22 R. Non mais ce n'est pas... Ce n'est pas un projet
23 exactement. On parle d'un viaduc aussi,
24 construction d'un viaduc ferroviaire. Ce n'est pas
25 de la petite construction, ça là. C'est de la

1 grosse construction. Ce n'est pas un égout pluvial
2 puis un petit aqueduc, là. On parle d'un projet...

3 Q. [620] Il y a une composante...

4 R. ... ferroviaire, là.

5 Q. [621] Il y a une composante, quand même, qui est...

6 R. Oui, mais ça prend des compagnies, quand même, qui
7 sont capables de faire le projet. Pas juste la
8 soumissionner, il faut l'exécuter aussi. Ça fait
9 qu'on parle de la construction d'un viaduc
10 ferroviaire...

11 Q. [622] Oui?

12 R. Ce n'est pas n'importe quoi.

13 Q. [623] Mais ma question est simplement, est-ce que,
14 par exemple, Diorio était une compagnie qui
15 collusionnait?

16 R. À ma souvenance, non.

17 Q. [624] À votre souvenance, non. Bon. On a vu... On a
18 vu les autres. Si on va à la deuxième page,
19 maintenant, Corrival, connaissez-vous Corrival,
20 cette entreprise-là?

21 R. Oui, je connaissais Corrival, puis je connaissais
22 Mole Construction aussi. Ce n'était pas des
23 entreprises à collusion.

24 Q. [625] Qui était derrière Entreprises Corrival?

25 R. Hum...

1 Q. [626] Si je vous suggérais que c'était monsieur Joe
2 Zambito, le père de Lino Zambito?

3 R. Non. Il y en avait un autre avant lui. Le
4 représentant de Entreprises Corrival, dans les
5 années-là, c'était peut-être lui, mais c'était
6 Guillaume De Paoli qui était la personne qui
7 s'occupait de Corrival.

8 Q. [627] Bon. D'accord.

9 R. Je ne dis pas que monsieur... le père de monsieur
10 Zambito n'était pas là, là.

11 Q. [628] Je comprends.

12 R. Mais moi, le gars que je connaissais, c'était
13 Guillaume.

14 Q. [629] Votre interlocuteur était monsieur De Paoli.

15 R. Oui. Puis il nous donnait, à l'occasion, des prix
16 de sous-traitance pour des viaducs ou des ouvrages
17 un peu spécialisés.

18 Q. [630] O.K. Si on va maintenant à la soumission
19 8598, qui est datée du trente et un (31) mai...
20 Pardon. Ce n'est pas... Ça c'est celle dont on a
21 déjà parlé.

22 R. Oui.

23 Q. [631] Quatorze (14) juillet quatre-vingt-dix-neuf
24 (99), 8541. Et là on est dans des travaux de
25 construction d'un égout combiné, d'une conduite

1 d'eau secondaire, d'un pavage, et travaux de
2 réhabilitation. On est précisément dans un domaine
3 d'égouts aqueducs. Et vous êtes le plus haut
4 soumissionnaire à l'ouverture des appels d'offres.
5 Est-ce que vous vous souvenez de ce dossier-là,
6 Monsieur Théberge?

7 R. Je regardais les candidats, là.

8 Q. [632] Allez-y. Certainement.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Il est le plus bas soumissionnaire.

11 Me MARTIN SAINT-JEAN :

12 C'est le plus haut.

13 R. C'est Sintra qui est le plus bas soumissionnaire.

14 Q. [633] Dans la liste, il est le plus haut, mais dans
15 les faits, il est effectivement le plus bas. Merci.

16 R. Je me souviens qu'on ait eu, déjà, ce projet-là,
17 mais c'est quand même, ça fait quand même assez
18 longtemps. Mais... Je ne peux pas vous répondre
19 s'il était collusionné ou non.

20 Q. [634] Vous ne pouvez pas me dire s'il était
21 collusionné à...

22 R. Non, non, je ne suis pas capable de vous
23 affirmer...

24 Q. [635] Quand on regarde les participants?

25 R. Bien, il y a beaucoup de participants, hein, qui

1 sont des gens qui sont capables comme moi de faire
2 ces genres de travaux-là, là.

3 Q. [636] Ce que je dois comprendre, finalement, de
4 votre témoignage, c'est que outre celui... outre le
5 projet Rolls Royce, les vingt (20) autres
6 soumissions dans le domaine des égouts, ou qui
7 traitent des égouts, c'est des projets qui, au
8 meilleur de votre souvenir, étaient en libre
9 concurrence.

10 R. Ça ne voudrait pas dire aussi bien que ça. Il peut
11 y avoir eu, dans le groupe comme tel, des
12 soumissions de complaisance, dans tout ce paquet-là
13 que vous m'avez donné.

14 Q. [637] Oui.

15 R. Mais si vous me parlez quand je...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Est-ce que vous avez... Je m'excuse. Est-ce que
18 vous avez le montant octroyé? C'est-à-dire, ou le
19 montant qui était... Le montant que la Ville
20 proposait?

21 R. L'estimé?

22 Q. [638] L'estimé, oui? Merci.

23 Me MARTIN SAINT-JEAN :

24 L'estimé budgétaire, non, je n'ai pas... Je n'ai
25 pas réussi à sortir cette information-là avec...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K.

3 Me MARTIN SAINT-JEAN :

4 ... le peu de temps que j'avais. Je m'excuse. Si,
5 par contre, vous voulez qu'on vous fournisse
6 l'information, je ferai les recherches nécessaires.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Compte tenu du témoignage...

9 Me MARTIN SAINT-JEAN :

10 Oui.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 ... du témoin ce matin, où c'est un indice qui
13 permet de savoir si le projet est en collusion ou
14 pas...

15 Me MARTIN SAINT-JEAN :

16 Certainement.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 ... ça serait peut-être une information utile.

19 Me MARTIN SAINT-JEAN :

20 Certainement. Je pourrai la faire parvenir à maître
21 Roy, là, du moment qu'on l'aura à notre
22 disponibilité.

23 Me CLAUDINE ROY :

24 Est-ce que ça pourrait être utile de coter
25 l'engagement, de... Ou vous allez...

1 Me MARTIN SAINT-JEAN :

2 Je vais...

3 Me CLAUDINE ROY :

4 Vous allez...

5 Me MARTIN SAINT-JEAN :

6 Vous l'avez sous mon serment d'office.

7 Me CLAUDINE ROY :

8 Ah! Non, c'est... C'était juste pour une gestion,

9 ça n'a rien à voir avec...

10 Me MARTIN SAINT-JEAN :

11 Ah, bon, bien... O.K.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Ne le prenez pas personnel, Maître Saint-Jean.

14 Me MARTIN SAINT-JEAN :

15 Ah, non non! Pas du tout. Pas du tout.

16 Me CLAUDINE ROY :

17 Loin de moi cette idée-là.

18 Me MARTIN SAINT-JEAN :

19 Q. [639] Vous avez également mentionné hier qu'à votre

20 connaissance il n'y avait que monsieur... pas

21 monsieur, pardon, mais que Louisbourg qui pouvait

22 soumissionner dans le domaine des égouts, à la fois

23 à Laval et à Montréal. Vous vous souvenez de ça?

24 R. C'est exact.

25 Q. [640] C'est exact? Et si on regarde celle que vous

1 avez devant vous, on a quand même des entreprises
2 qui viennent... On voit Timberstone, qui est à
3 Laval, on voit... bien, Simard-Beaudry qui est à
4 Laval, bien entendu; Murgle Excavation qui est à
5 Laval; on a Entreprises Perkan qui est de Deux-
6 Montagnes; si on tourne la page, L.A. Hébert, à
7 l'époque, on est en quatre-vingt-dix-neuf (99), est
8 à Saint-Constant à cette époque-là; Saint-Eustache
9 pour Louisbourg, bon, peu importe; Catania,
10 Brossard; Garnier, Laval; Saint-Bruno-de-
11 Montarville pour Bricon, Compagnie de construction
12 Bricon, est-ce que ça vous dit quelque chose, ça?

13 R. Oui, c'est un monsieur Brissette qui est
14 propriétaire.

15 Q. [641] Et est-ce que c'est quelqu'un qui participait
16 avec vous dans l'une ou l'autre des formes de
17 collusion auxquelles vous participiez?

18 R. Quand ils ont installé son usine s'asphalte, sur la
19 Rive-Sud, je ne travaillais plus pour Sintra.

20 Q. [642] D'accord.

21 R. Je ne peux pas vous répondre.

22 Q. [643] D'accord. Construction Canessa à Laval?

23 R. Il faudrait peut-être essayer de faire une
24 distinctions, vous êtes en quatre-vingt-dix-neuf
25 (99)...

1 Q. [644] Oui, oui.

2 R. ... moi, ce matin, vous m'avez posé la question
3 concernant Louisbourg. Si vous remarquez, de l'an
4 deux mille (2000) à aller jusqu'à l'an deux mille
5 dix (2010), est-ce que vous retrouvez les mêmes
6 participants que le quatorze (14) de juillet
7 quatre-vingt-dix-neuf (99) qui font des égouts à
8 Montréal? C'est ça que j'aimerais pouvoir comparer
9 avec vous.

10 Vous me parlez de quatre-vingt-dix-neuf
11 (99), je suis d'accord avec vous, mais regardez les
12 participants qu'on retrouve en deux mille huit
13 (2008), deux mille neuf (2009) et même avant deux
14 mille dix (2010), à Montréal, vous allez voir que
15 les participants ont changé beaucoup.

16 Q. [645] Monsieur Théberge, je vous rappelle, je ne
17 tente pas de vous coincer. Moi, ce que je veux
18 savoir...

19 R. Non, non, mais je...

20 Q. [646] ... non, je comprends très bien votre
21 réponse. Moi, ce qui m'intéresse de savoir, c'est
22 dans la mesure où, effectivement, il y avait des
23 territoires protégés, c'est d'essayer d'établir à
24 quel moment, effectivement, ces territoires-là ont
25 été définis...

1 R. Je veux simplement vous mentionner que je ne
2 voulais pas me coincer, je suis d'accord avec vous,
3 mais juste vous dire c'est parce que si on retrouve
4 des candidats, si vous reprenez deux ou trois
5 années avant deux mille dix (2010), tous ces
6 candidats-là, des candidats que vous retrouvez ici,
7 qui sont de Laval, à part de Louisbourg, les autres
8 ont disparu de la Ville de Montréal. Vous pourrez
9 en faire l'exercice.

10 Q. [647] O.K. Et dans le même sens, le commentaire que
11 vous faisiez, hier, à l'effet que ceux qui
12 travaillaient dans le domaine des égouts étaient
13 des italiens...

14 R. Oui.

15 Q. [648] ... c'est dans cette optique-là également?

16 R. C'est dans cette optique-là également.

17 Q. [649] D'accord. Quant à la corruption de
18 fonctionnaires municipaux, vous avez parlé de
19 sommes et d'extras ou de services qui ont été
20 donnés à Luc Leclerc pour l'aménagement paysager de
21 sa demeure, là, à Brossard.

22 R. Mais je n'ai pas parlé d'argent pour Luc Leclerc.

23 Q. [650] Non, non. Non.

24 R. O.K.

25 Q. [651] Mais je me suis corrigé dans ma... on parle

1 d'aménagement paysager, vous avez raison.

2 R. Et je suis d'accord avec ça.

3 Q. [652] Outre monsieur Leclerc, est-ce qu'il y a un
4 autre fonctionnaire de la Ville de Montréal, à qui
5 vous avez versé une somme d'argent?

6 R. Non, Monsieur.

7 Q. [653] Ou à qui vous avez rendu des services?

8 R. Non, Monsieur.

9 Q. [654] Par équivalent?

10 R. Non.

11 Q. [655] Est-ce que vous avez, à quelconque moment,
12 alors que vous étiez chez Sintra, de quatre-vingt-
13 seize (96) à deux mille (2000), tenté de corrompre
14 un fonctionnaire municipal afin d'obtenir un
15 contrat de la Ville de Montréal?

16 R. Non, Monsieur.

17 (14:47:52)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Est-ce que vous incluez dans votre question, Maître
20 St-Jean, les billets de hockey, les billets de
21 baseball, les bouteilles de vin, les repas ou ces
22 choses-là?

23 Me MARTIN ST-JEAN :

24 Q. [656] Est-ce que... je vais préciser, est-ce qu'à
25 votre connaissance, Monsieur Théberge, les cadeaux,

1 qu'il s'agisse de bouteilles de vin, de billets de
2 hockey ou quelconque autre avantage a résulté en
3 l'octroi d'un contrat à votre avantage?

4 R. Ils n'étaient en relation directe à avoir un
5 contrat si... ce n'est pas parce que tu donnes deux
6 bouteilles de vin que le gars va te donner un
7 contrat. Premièrement, ils ne donnaient pas de
8 contrat, eux autres, là, à la Ville de Montréal,
9 ils étaient en soumission publique.

10 Q. [657] Vous parlez des fonctionnaires?

11 R. Des fonctionnaires. C'était en soumission publique.
12 La seule chose qu'il faisait, le fonctionnaire, il
13 disait... comme je rencontrais monsieur Gilles
14 Vézina une ou deux fois par année, j'avais
15 strictement le programme de la Ville de Montréal
16 avec un dîner. Je ne corromps pas un fonctionnaire
17 en allant me donner de l'information sur le
18 programme de la Ville de Montréal.

19 Q. [658] Est-ce que je dois comprendre de votre
20 témoignage qu'outre Luc Leclerc, aucun autre
21 fonctionnaire ne vous a procuré un avantage
22 pécuniaire de quelque nature que ce soit?

23 R. C'est exact.

24 Q. [659] Connaissez-vous monsieur Gilles Surprenant?

25 R. Non, Monsieur.

1 Q. [660] Vous ne l'avez jamais rencontré?

2 R. Non. Je ne le connais pas.

3 Q. [661] Vous ne le connaissez pas?

4 R. Je l'ai vu à la Commission.

5 Q. [662] Vous l'avez vu à la Commission? Je vous
6 remercie, Monsieur Théberge, je n'ai pas d'autres
7 questions.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Est-ce que d'autres avocats veulent poser des
10 questions? Je vois qu'il y a une hésitation...
11 Maître Boucher, Maître Rochefort? Maître Boucher?

12 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me BENOÎT BOUCHER :

13 Q. [663] Bonjour Monsieur Théberge. Benoît Boucher, je
14 représente le procureur général du Québec.

15 R. D'accord.

16 Q. [664] On va parler essentiellement, vous vous en
17 doutez bien, des contrats du MTQ.

18 R. Oui, ça va de paire.

19 Q. [665] Je comprends, Monsieur Théberge, que vous
20 avez quitté - peut-être pas de façon tout à fait
21 définitive, mais on y reviendra - Sintra le quinze
22 (15) juin de l'an deux mille (2000).

23 R. C'est exact.

24 Q. [666] Vous, votre bureau, il se situait à quel
25 endroit?

1 R. J'avais un bureau à Saint-Constant et un bureau à
2 Laval sur la rue Saulnier.

3 Q. [667] Et à Saint-Constant, quelle était l'adresse?

4 R. C'était 7, rang Saint-Régis, à Saint-Constant.

5 Q. [668] Monsieur Ducroix, son bureau se situait où?

6 R. Au 3984, place de la Savane.

7 Q. [669] À Laval?

8 R. À Montréal.

9 Q. [670] À Montréal. Est-ce que vous avez revu
10 monsieur Ducroix après le quinze (15) juin deux
11 mille (2000)?

12 R. Je l'ai revu, peut-être un mois après, je l'ai revu
13 deux, trois jours après et je l'ai revu peut-être
14 un mois après pour finaliser l'entente entre les
15 deux parties.

16 Q. [671] Alors, ce serait autour du quinze (15)
17 juillet? Je ne vous demande pas la date exacte.

18 R. Oui, quinze (15) de juillet ou... dans le mois de
19 juillet.

20 Q. [672] D'accord. Et après ça, vous ne l'avez plus
21 jamais revu?

22 R. Non, Monsieur.

23 Q. [673] Est-ce que vous êtes retourné, après cette
24 date-là du quinze (15) juillet deux mille (2000),
25 puis encore une fois, on ne fera pas, ce n'est pas

1 le quinze (15) ou le seize (16), est-ce que vous
2 êtes retourné à l'une ou l'autre des places
3 d'affaires de Sintra après le quinze (15) juin deux
4 mille (2000)... après le quinze (15) juillet deux
5 mille (2000), pardon?

6 R. Je suis retourné à une seule place d'affaires, au
7 7, rang Saint-Régis, aller chercher des documents
8 personnels que j'avais à moi, et c'est tout.

9 Q. [674] À quel moment?

10 R. Peut-être le dix-sept (17) ou le dix-huit (18) de
11 juin.

12 Q. [675] O.K. Mais je parlais après le quinze (15)
13 juillet, plus jamais?

14 R. Ah! non, non, après le quinze (15) de juillet,
15 jamais.

16 Q. [676] Après cette même date-là, est-ce que vous
17 avez été en contact avec l'un ou l'autre des
18 employés avec qui vous avez eu à faire du travail
19 chez Sintra?

20 R. Non, Monsieur. La seule personne avec qui j'avais
21 un contact, c'est la personne qui gérait le fonds
22 de pension de Sintra.

23 Q. [677] Et je suppose que ce n'est pas avec cette
24 personne-là que vous auriez discuté de collusion
25 après le quinze (15) juillet deux mille (2000) si

1 tant est que vous en ayez discuté avec...

2 R. Non, c'était un vice-président finances.

3 Q. [678] O.K. Et vous n'avez jamais discuté de
4 collusion.

5 R. Non, on ne discutait pas de projets.

6 Q. [679] Vous nous avez dit que la réunion des
7 présidents et vous nous avez parlé de DJL, Simard-
8 Beaudry, Beaver, Sintra, avait eu lieu en mars deux
9 mille (2000). C'est exact?

10 R. Ils avaient eu lieu, je ne sais pas, je ne peux pas
11 vous dire si vous êtes correct en mars, mais ils
12 avaient lieu avant l'ouverture des soumissions à la
13 Ville de Montréal.

14 Q. [680] Qui se situait à quel moment?

15 R. Bien, je ne sais pas, il faudrait voir la date.
16 Normalement, c'est le mois de mars, fin février,
17 mars, la Ville de Montréal pour l'appel d'offres de
18 l'achat de l'asphalte pour l'année, je n'ai pas la
19 date exacte.

20 Q. [681] Quelque part en mars.

21 R. C'est ça.

22 Q. [682] Outre les présidents de ces quatre compagnies
23 là, qui était au courant, chez DJL, chez Simard-
24 Beaudry, chez Beaver et chez Sintra de cette
25 entente-là qui avait eu lieu avec les présidents?

1 R. Je l'ai expliqué que tous ceux qui étaient au
2 deuxième niveau avaient été mis au courant par, de
3 leur... ils avaient été mis au courant de la façon
4 dont les présidents voulaient que ça fonctionne.

5 Q. [683] Bien. Et c'est eux, ceux qui étaient au
6 deuxième niveau, qui devaient s'arranger pour que
7 ça fonctionne.

8 R. C'est exact.

9 Q. [684] Est-ce qu'il y avait d'autres personnes, ou
10 chez DJL, ou chez Simard-Beaudry, ou chez Beaver,
11 ou chez Sintra qui étaient au courant de cette
12 entente-là?

13 R. Non, à part du deuxième niveau, je vous dirais non.

14 Q. [685] Après le mois de juillet deux mille (2000)...

15 R. Deux mille (2000).

16 Q. [686] Oui, après le mois de juillet deux mille
17 (2000), est-ce que vous avez été en contact avec
18 n'importe laquelle de ces personnes-là qui étaient
19 au deuxième niveau et avec qui vous faisiez de la
20 collusion?

21 R. Non, Monsieur.

22 Q. [687] D'aucune façon?

23 R. D'aucune façon.

24 Q. [688] Vous ne leur avez plus jamais parlé?

25 R. Non, Monsieur, parce que je ne travaillais plus

1 dans ce domaine-là.

2 Q. [689] Vous nous avez dit que sur le territoire de
3 Montréal s'était ajoutée une compagnie en cours de
4 route, BauVal, n'est-ce pas, qui était aussi un
5 collusionnaire?

6 R. Non, BauVal était toujours existant, mais ne
7 portait pas le nom de BauVal. J'ai dit qu'il
8 portait le nom de High-Tech. Il s'est ajouté une
9 usine sur Montréal qui était Pavage Chenail.

10 Q. [690] O.K.

11 R. C'est ça que j'ai voulu vous dire.

12 Q. [691] Et eux faisaient aussi partie de l'entente?
13 C'est-à-dire qu'ils n'en faisaient pas partie à
14 partir du mois de mars deux mille (2000), mais ils
15 se sont joints à cette entente-là, n'est-ce pas?

16 R. Avant, en quatre-vingt-quinze (95), High-Tech
17 faisait partie de l'entente. Il faut voir, là,
18 c'est que High-Tech, un bout de temps, a été
19 vendue, a été vendue, je ne sais pas en quelle
20 année que High-Tech a vendu son usine d'asphalte à
21 Louisbourg ou à Simard. Il a vendu l'usine
22 d'asphalte. Pavage Dorval qui était High-Tech a été
23 vendue à Louisbourg. C'est Louisbourg qui en
24 faisait la gestion. Ça veut dire qu'il était déjà,
25 avec les réunions avec les présidents, il était

1 représenté, parce que monsieur Accurso ne
2 connaissait pas tellement le domaine de l'asphalte,
3 qu'est-ce que j'ai expliqué l'autre jour, ça a été
4 monsieur Pierre-André Matton qui l'accompagnait
5 dans les réunions pour comprendre mieux le
6 processus de l'asphalte.

7 Q. [692] D'accord. Alors, je comprends.

8 R. Ça fait qu'après ça, il s'est ajouté, en l'an deux
9 mille (2000), aussi, ou quatre-vingt-dix-neuf (99)
10 ou deux mille (2000), Pavage Chenail qui faisait
11 affaire, aussi, sur Montréal et aussi sur la Rive-
12 Sud.

13 Q. [693] Est-ce que vous avez, après juillet deux
14 mille (2000), parlé à l'un ou l'autre des employés
15 de Pavage Chenail qui auraient été impliqués dans
16 la collusion dont vous nous avez parlé?

17 R. Non, Monsieur.

18 Q. [694] Sur la Rive-Sud, vous nous avez parlé
19 également de Carrière Bernier qui aurait fait
20 partie d'un système de collusion dans l'asphalte,
21 n'est-ce pas?

22 R. C'est exact.

23 Q. [695] Est-ce qu'après juillet deux mille (2000),
24 vous avez été en contact avec l'une ou l'autre des
25 personnes impliquées dans le système de collusion?

1 R. J'ai parlé une fois, parce que Carrière Bernier, le
2 président, c'était un médecin et je voulais avoir
3 un renseignement au point de vue médical, je lui ai
4 parlé à lui, et c'est tout. On n'a jamais parlé
5 d'aucun projet.

6 Q. [696] Et vous n'avez pas parlé de collusion, de
7 toute façon, avec lui?

8 R. Non, pas du tout, aucun projet, aucune collusion.
9 Aucun... aucun projet.

10 Q. [697] Après le mois de juillet deux mille (2000),
11 est-ce que vous avez parlé de collusion dans le
12 monde de l'asphalte avec qui que ce soit qui aurait
13 été impliqué de près ou de loin dans ce système-là
14 alors que vous étiez chez Sintra?

15 R. Bien, à la fin de juillet, je n'étais plus chez
16 Sintra.

17 Q. [698] Oui, je sais, mais après, est-ce que vous
18 avez parlé à qui que ce soit d'impliqué dans le
19 système? Là je vous ai fait l'énumération des
20 compagnies dont il a été question lors de votre
21 témoignage. Est-ce qu'il y en a d'autres? Et s'il y
22 en a d'autres, est-ce que vous avez discuté avec
23 eux de ce qui se passait avant deux mille (2000)
24 dans le monde de la collusion?

25 R. Bien, je ne pense pas d'avoir discuté avec personne

1 après l'an deux mille (2000), qu'est-ce qui se
2 faisait dans l'asphalte à Montréal. Écoutez, à ma
3 souvenance, non.

4 Q. [699] Après le mois de juillet deux mille (2000),
5 est-ce que vous avez été témoin vous-même de
6 quelque manoeuvre de collusion que ce soit dans les
7 contrats d'asphaltage au MTQ?

8 R. Non, Monsieur.

9 Q. [700] Vous avez débuté...

10 R. Je ne travaillais plus du tout, j'avais... je ne
11 retirais pas aucun appel d'offres en asphalte après
12 l'an deux mille (2000). S'il y a eu de la
13 collusion, je n'en suis pas au courant.

14 Q. [701] Vous avez débuté votre emploi chez Valmont
15 Nadon en deux mille un (2001), vous nous avez...

16 R. Deux mille un (2001), pratiquement fin deux mille
17 un (2001).

18 Q. [702] À la fin de deux mille un (2001), vous
19 n'aviez pas précisé, c'est ça? C'est à la fin de
20 deux mille un (2001)?

21 R. Oui, à la mi... la mi-deux mille un (2001), là.

22 Q. [703] Je ne me trompe pas, Monsieur, en disant que
23 Valmont Nadon n'a aucun contrat avec le ministère
24 des Transports depuis deux mille un (2001)?

25 R. C'est exact, on n'était pas ISO 9001.

1 Q. [704] On vous a posé une question, Monsieur,
2 c'était la question 729, le vingt-trois (23) mai
3 quand vous avez été interrogé. On vous a demandé :
4 « Est-ce que vous pensez qu'il y a toujours de la
5 collusion après juin deux mille (2000) au MTQ dans
6 le monde de l'asphalte? » Je comprends que votre
7 première réponse a été : « Je ne crois pas ou je ne
8 le sais pas » et ensuite de ça on vous a demandé
9 « qu'est-ce que vous pensez ». Alors, avec les
10 questions que je viens de vous poser à l'instant,
11 pour savoir quel contact vous avez eu avec ce
12 monde-là après le mois de juillet deux mille
13 (2000), est-ce que vous êtes en mesure d'affirmer
14 aujourd'hui que la réponse que vous avez donnée à
15 l'effet que vous pensiez qu'il y avait de la
16 collusion, c'était vraiment une pensée qui n'était
17 pas basée sur des faits?

18 R. Ma vraie pensée, ce n'est pas parce que, moi, j'ai
19 quitté le secteur asphalte, en l'an deux mille
20 (2000) ou à la fin de juillet, complètement que je
21 pense, honnêtement, que la collusion s'est arrêtée.
22 Ce n'est pas Gilles Théberge qui pouvait arrêter la
23 collusion chez Sintra. Je pense vraiment que la
24 collusion a continué au point de vue du MTQ.

25 Q. [705] Vous le pensez. Mais, dites-nous...

1 R. Et j'en suis pratiquement sûr.

2 Q. [706] Alors, dites-nous sur quel fait précis vous
3 basez votre pensée?

4 R. Je n'ai pas de fait précis, mais c'était ancré dans
5 l'entrepreneur comme tel cette collusion-là. J'ai
6 de la misère à concevoir qu'à partir du quinze (15)
7 de juin, cette partie-là de collusion, elle est
8 disparue complètement dans l'entrepreneur. Elle
9 était ancrée dans l'entrepreneur.

10 Q. [707] Elle était ancrée et vous croyez, sans avoir
11 de fait véritable...

12 R. Sans avoir de fait.

13 Q. [708] ... sans en avoir parlé avec quiconque depuis
14 le mois de juillet deux mille (2000)...

15 R. C'est ça.

16 Q. [709] ... qu'il pouvait y avoir toujours de la
17 collusion au MTQ dans le domaine de l'asphalte.

18 R. Si on en a fait pendant X années ensemble, que,
19 moi, je me retire, sans vouloir vraiment me
20 retirer, que si le ministère pense qu'il n'y a plus
21 eu de collusion, je ne peux pas les empêcher de
22 penser. Moi, ma pensée, je vous dis que ça a dû
23 continuer.

24 Q. [710] Mais, cette pensée-là n'est basée sous aucun
25 fait vérifiable.

1 R. Aucun fait véritable, mais vous aurez l'occasion de
2 vérifier les faits faisant suite à madame la
3 Présidente ce matin qui m'a posé quelques
4 questions.

5 Q. [711] Oui, on y reviendra si vous voulez. Qu'est-ce
6 que vous savez, Monsieur, des contrats à tarifs non
7 négociables au ministère des Transports du Québec?

8 R. Non négociés?

9 Q. [712] Oui. Les tarifs non négociables, la politique
10 des tarifs non négociables.

11 R. Je ne comprends pas le mot « négociable ».

12 Q. [713] Est-ce que, ce que je vous dis là ne vous dit
13 rien? Une politique sur les contrats à tarifs non
14 négociables en matière d'asphaltage.

15 R. Non, non. Non, je ne comprends pas ce terme-là.

16 Q. [714] Ça ne vous dit rien.

17 R. Ça ne me dit rien.

18 Q. [715] Aux contrats...

19 R. Des contrats négociés, oui, je connais, mais des
20 contrats non négociables, je ne connais pas.

21 Q. [716] Aux tarifs non négociables. Alors, je
22 comprends que vous êtes au courant de contrats
23 négociés.

24 R. C'est exact.

25 Q. [717] Et ils sont basés sur quoi ces contrats

1 négociés là?

2 R. Ils sont basés sur la proximité des usines
3 d'asphalte par rapport au projet que le ministère
4 veut faire.

5 Q. [718] Est-ce que vous savez que ce dont vous nous
6 parlez là est basé sur une politique au ministère?

7 R. Non.

8 Q. [719] Vous ne le savez pas. Est-ce que vous savez
9 que pour chacune des usines d'asphaltage au Québec,
10 le ministère détermine un prix de production de
11 l'asphalte? Est-ce que vous savez ça?

12 R. Moi, je savais quand on faisait des négociés que le
13 ministère comme tel nous envoyait un projet négocié
14 avec un prix d'asphalte qui comprenait... qui
15 comprenait les matériaux, tous les matériaux. Il
16 nous payait incluant l'enrobage, incluant la
17 fabrication de l'asphalte et il nous payait aussi
18 le premier... il payait le transport des camions,
19 le transport au kilomètre, et il nous payait un
20 montant forfaitaire pour la signalisation. Et
21 lorsqu'il y avait du planage, il nous payait au
22 mètre carré un montant fixé par le ministère et le
23 ciment asphalté était fourni par le ministère. Je
24 parle quand je faisais des contrats négociés.

25 Q. [720] Bien. Alors, j'essaie de résumer ce que vous

1 nous dites. Le ministère donnait, à certaines
2 occasions, des contrats négociés pour lesquels,
3 somme toute, il fixait à peu près le prix de tout.
4 Le transport, le prix du matériel, qui était basé
5 sur le prix des composantes de ce matériel-là,
6 n'est-ce pas?

7 R. C'est exact.

8 Q. [721] Est-ce que vous savez dans quel contexte le
9 ministère donnait ces contrats-là?

10 R. Le contexte que j'en comprends, il les donnait
11 parce qu'on était... C'était surtout des contrats
12 ruraux, ou c'était en région, ou dans des rangs de
13 pavage, ou des... du rapiéçage mécanisé. Il y avait
14 toutes sortes de contrats. Ce n'était jamais des
15 gros, gros contrats comme tels. Ce n'était pas des
16 vingt-cinq mille (25 000) tonnes, là. C'était trois
17 mille (3 000) tonnes, quatre mille (4 000) tonnes,
18 à différents endroits. Parce que le ministère, je
19 pense, dans le temps, était propriétaire de ces
20 routes-là. Je ne sais pas si c'est vraiment le bon
21 mot, propriétaire, mais... Il s'en occupait. Et
22 après ça, je pense qu'il a transféré ces routes-là
23 aux municipalités. Je ne sais pas si, dans les
24 dates, ça vous va.

25 Q. [722] Si je vous suggérais, Monsieur Théberge, que

1 le MTQ donnait des contrats comme ceux-là alors
2 qu'il n'y avait pas de concurrence, est-ce que ça
3 vous dit quelque chose?

4 R. Il n'y avait pas de concurrence, c'est exact. Il
5 nous les donnait de gré à gré.

6 Q. [723] Quand il n'y avait pas de concurrence.

7 R. Je ne suis pas capable de vous répondre à ça.

8 Q. [724] Est-ce que vous êtes... Est-ce que vous savez
9 quels sont les facteurs qui faisaient déterminer,
10 par le ministère, qu'il n'y avait pas de
11 concurrence?

12 R. Non. Je vais vous écouter.

13 Q. [725] Non, je vous pose la question. Si vous ne le
14 savez pas, vous ne le savez pas.

15 R. Je ne sais pas.

16 Q. [726] À une question de monsieur Lachance, ce
17 matin, vous avez répondu que vous ne le saviez pas,
18 je vais quand même vous poser la question. Est-ce
19 que vous savez si, dans le cadre d'un appel
20 d'offres public, alors que les prix dépassent
21 largement ce qui était estimé par le ministère
22 comme coût des travaux, est-ce que vous êtes au
23 courant qu'on ait déjà annulé des appels d'offres?

24 R. Moi, dans ma vie chez Sintra, je n'ai jamais eu une
25 soumission qui a été annulée, même si j'ai dépassé

1 l'estimé du ministère. Je ne dis pas que le
2 ministère n'a jamais annulé. Je dis dans mon cas à
3 moi.

4 Q. [727] Dans votre cas à vous, ça ne s'est jamais
5 présenté. Vous avez témoigné, un peu plus tôt ce
6 matin, des contrôles qui étaient effectués par le
7 ministère sur les chantiers, notamment quant aux
8 poids, des quantités, et aux volumes réels qui
9 étaient livrés sur les chantiers.

10 R. C'est exact.

11 Q. [728] Je veux vous questionner maintenant sur peut-
12 être le même contrôle qu'effectuait le ministère au
13 sujet du bitume lui-même. Alors, vous nous dites
14 que... En fait, je vous pose la question, de mil
15 neuf cent quatre-vingt-seize (1996) à deux mille
16 (2000), je comprends que le ministère effectuait
17 également, outre le pesage, des contrôles de
18 qualité sur le produit fini, posé, sur les
19 autoroutes, n'est-ce pas? Sur les routes du Québec.

20 R. C'est exact, oui.

21 Q. [729] Est-ce que vous êtes capable de nous dire
22 quel contrôle était exercé par le ministère à cet
23 égard-là?

24 R. Le premier contrôle que je pourrais vous dire,
25 c'est qu'il vérifiait la compaction. Il prenait des

1 carottes du produit qu'on avait posé sur la route
2 et il vérifiait si la... Il vérifiait si... Ça va
3 venir, là. Si la qualité, si la qualité... Si on
4 avait mentionné qu'on posait, un exemple, un
5 produit avec tant de liquide asphalte, un mélange
6 qu'on avait présenté au ministère, rencontrait
7 la... qu'on posait la même chose que le ministère
8 avait accepté.

9 Q. [730] D'accord. Alors, dans l'appel d'offres, vous
10 aviez un produit spécifique à poser, d'une qualité
11 précisée, et à la fin le ministère vérifiait si
12 vous aviez...

13 R. Je n'oserais pas dire une qualité précisée.
14 J'oserais dire, il devait rencontrer la formule de
15 mélange qu'on présentait au ministère.

16 Q. [731] Bien. Et au mo...

17 R. La qualité, ça c'est d'autre chose.

18 Q. [732] Et au moment de la vérification, c'est ce
19 qu'on faisait...

20 R. Il fallait... Il fallait que notre formule
21 rencontre la formule qu'on avait présentée au
22 ministère. Si on avait présenté une formule à cinq
23 point deux pour cent (5.2 %) de bitume dans notre
24 mélange, on devait rencontrer la même chose sur la
25 route.

1 Q. [733] Est-ce qu'à tout moment où vous avez
2 travaillé pour Sintra, ces vérifications-là étaient
3 faites en matière d'asphalte?

4 R. C'est exact.

5 Q. [734] Et ce, jusqu'en deux mille (2000), n'est-ce
6 pas?

7 R. Pour le ministère, c'est exact.

8 Q. [735] Est-ce que vous avez été témoin de contrôles
9 de la qualité de l'asphaltage après l'année deux
10 mille (2000)?

11 R. Non, Monsieur.

12 Q. [736] Alors, vous n'êtes pas en mesure de nous dire
13 si les méthodes qui étaient utilisées, alors que
14 vous étiez chez Sintra, pour vérifier la qualité du
15 produit fini étaient aussi appliquées après deux
16 mille (2000), n'est-ce pas?

17 R. Non, je vous ai expliqué la façon que le ministère
18 fonctionnait avant l'an deux mille (2000).

19 Q. [737] Est-ce que vous savez si le ministère
20 effectuait, de la même façon, des vérifications sur
21 la qualité du bitume qui devait entrer dans la
22 composition de vos mélanges, entre mil neuf cent
23 quatre-vingt-seize (1996) et deux mille (2000)?

24 R. Je ne pourrais pas vous affirmer, mais c'est sur
25 que le ministère s'approvisionnait aux mêmes

1 raffineries que nous parce qu'on prenait tous le
2 produit au même endroit, sauf que je peux vous dire
3 que le ministère payait plus cher que nous. C'est
4 la seule chose que je pourrais vous dire. Mais le
5 produit était le même.

6 Q. [738] Est-ce qu'il n'est pas exact de dire,
7 Monsieur, que tout le bitume au Québec, qui sert
8 sur les routes du Québec, est acheté par le
9 ministère?

10 R. Non, ce n'est pas exact.

11 Q. [739] Vous êtes sûr de ça?

12 R. Non, je suis sûr de ça.

13 Q. [740] Aujourd'hui?

14 R. Ah! aujourd'hui, je ne peux pas vous dire, on
15 reporte toujours en l'an deux mille (2000), en l'an
16 deux mille (2000)...

17 Q. [741] Entre mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996)
18 et deux mille (2000), ce n'était pas le cas?

19 R. Ce n'était pas le cas.

20 Q. [742] Mais ma question...

21 R. Aujourd'hui, je ne peux pas vous répondre.

22 Q. [743] Ma question était la suivante : Est-ce que
23 vous savez si le ministère, entre mil neuf cent
24 quatre-vingt-seize (1996) et deux mille (2000),
25 effectuait des contrôles de qualité sur le bitume

1 qui était utilisé?

2 R. Je ne le sais pas, je n'étais pas là.

3 Q. [744] Entre quatre-vingt-seize (96) et deux mille
4 (2000)?

5 R. Entre quatre-vingt-seize (96) et deux mille (2000),
6 je ne le sais pas si le ministère faisait un
7 contrôle, je n'en ai pas d'idée.

8 Q. [745] Est-ce que je me trompe en disant que dans
9 les documents contractuels, avant la pose de
10 l'asphalte, avant la pose de l'asphalte, dans les
11 documents contractuels, l'entrepreneur devait
12 effectuer des contrôles de qualité du granulat, de
13 la granulométrie, des quantités de bitume et de la
14 résistance à l'orniérage?

15 R. C'est exact. Quand on présentait notre formule, il
16 fallait avoir passé par tous les items que vous
17 venez de mentionner.

18 Q. [746] Et vous le faisiez?

19 R. Oui, Monsieur.

20 Q. [747] Et est-ce que le ministère effectuait des
21 contre-vérifications?

22 R. La seul con... je ne sais pas s'il faisait des
23 contre-vérifications en laboratoire, mais avec le
24 carottage sur les routes, je pense qu'il faisait
25 les mêmes contrôles en laboratoire parce que les

1 carottes, il les amenait en laboratoire. Ça devait
2 représenter la formule qu'on avait présentée.

3 Q. [748] Est-ce que vous savez si cette façon de faire
4 là a été modifiée depuis deux mille (2000)?

5 R. Non, je ne le sais pas.

6 Q. [749] Maintenant, Monsieur, je sais que le
7 ministère publie ou, en tout cas, rend public, à
8 chaque année, sa planification annuelle. Vous êtes
9 au courant de ça?

10 R. Moi, ce n'est pas quelque chose que je suis
11 attentivement, là, non.

12 Q. [750] Mais entre mil neuf cent quatre-vingt-seize
13 (1996) et deux mille (2000), est-ce que vous
14 suiviez ça?

15 R. Oui.

16 Q. [751] La planification annuelle du ministère?

17 R. Bien, la planification... qu'est-ce que vous
18 entendez par planification, vous entendez les
19 projets?

20 Q. [752] Oui, les projets.

21 R. Oui, mais... je ne sais pas si j'allais chercher
22 ça... oui, je pense qu'on avait ça, oui. Sûrement,
23 ça se peut.

24 Q. [753] Alors, on a su ici, parce qu'il en a été
25 question, là, que, d'abord, il y a une

1 planification quinquennale qui se fait au ministère
2 et ensuite de ça, à chaque année, on revoit les
3 projets qui peuvent être faits dans le cours de
4 l'année et on publie, ou on rend public, la
5 planification annuelle. Vous êtes au courant de ça
6 ou pas?

7 R. Pas au courant.

8 Q. [754] Vous n'êtes pas au courant de ça?

9 R. Non.

10 Q. [755] Alors, si les projets apparaissaient dans la
11 planification annuelle, les projets sur lesquels
12 vous aviez un intérêt particulier, apparaissaient
13 dans la planification annuelle, vous ne le savez
14 pas?

15 R. Non.

16 Q. [756] Est-ce que les informations qui vous étaient
17 données...

18 R. Est-ce que cette planification annuelle était
19 publiée dans le journal?

20 Q. [757] Je ne le sais pas, mais...

21 R. Bien, moi non plus.

22 Q. [758] Vous ne le savez pas?

23 R. Non.

24 Q. [759] Bien. L'information que vous receviez des
25 directeurs territoriaux, est-ce que vous savez si,

1 oui ou non, elle était publiée dans la

2 planification annuelle?

3 R. Non, je ne le sais pas.

4 Q. [760] S'il y a une planification annuelle, il est
5 probable que c'est celle-là dont on vous parlait
6 quand on vous rencontrait?

7 R. Bien, on parlait juste de l'année subséquente ou
8 l'année courante, surtout l'année courante, qu'on
9 parlait.

10 Q. [761] L'année courante?

11 R. Oui, l'année courante, oui.

12 Q. [762] Et vous parliez de ça à partir de quand?

13 R. Bien, quand j'étais chez Sintra...

14 Q. [763] Oui, non mais, je parle, à partir de quand? À
15 quelle période dans l'année?

16 R. À partir du... je vous dirais avril, à peu près. On
17 parlait de ça dans le mois d'avril.

18 Q. [764] Si je vous disais...

19 R. Avril, mai.

20 Q. [765] ... que la planification annuelle était
21 toujours publiée au mois de mars? C'est
22 probablement des informations qui y apparaissaient,
23 n'est-ce pas?

24 R. Probablement, mais je ne l'ai jamais vue, votre
25 publication, au mois de mars.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Est-ce qu'on parle de la même publication que vous
3 parliez tantôt que vous avez, que...

4 Me BENOIT BOUCHER :

5 Je parle de la planification annuelle. Alors à
6 chaque année, le ministère publie sa planification
7 annuelle, vous savez, il a été question de ça,
8 déjà, on publie ça par...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Non, mais est-ce que c'est la même publication que
11 le témoin vous a demandé si c'était publié?

12 Me BENOIT BOUCHER :

13 Oui, il m'a demandé si c'était dans les journaux.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Puis vous avez dit non.

16 Me BENOIT BOUCHER :

17 Non, je n'ai pas dit non, j'ai dit que je n'en
18 savais rien.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Mais est-ce que c'est celle-là ou ça ne l'est pas?

21 Me BENOIT BOUCHER :

22 Le témoin m'a demandé si la planification annuelle
23 était publiée dans les journaux.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui.

1 Me BENOIT BOUCHER :

2 Alors, ma réponse à moi, bien que je n'ai pas
3 vraiment à répondre aux questions du témoin, c'est
4 que je ne le sais pas si elle est publiée dans les
5 journaux.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 O.K. Mais là, vous parlez d'une publication, elle
8 est publiée où?

9 Me BENOIT BOUCHER :

10 En fait, la programmation annuelle est publique. Il
11 y a des annonces officielles.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Donc, elle est dans les journaux?

14 Me BENOIT BOUCHER :

15 Elle n'est pas nécessairement dans les journaux,
16 mais elle peut être dans un communiqué du
17 gouvernement.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 O.K.

20 Me BENOIT BOUCHER :

21 Elle peut être dans des annonces des députés, elle
22 peut être dans des annonces des ministres qui font
23 annuellement la publication de la programmation
24 annuelle.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Et sur Internet.

3 Me BENOIT BOUCHER :

4 Maintenant, sur Internet.

5 Q. [766] Vous avez répondu à une question de madame la
6 commissaire en regard de la pièce 65P-723 que
7 j'aimerais qu'on voit s'il vous plaît, Madame. Ou
8 c'était plutôt de monsieur le commissaire. Que si
9 le ministère ou la Ville de Montréal avait fait un
10 exercice approfondi, ils auraient pu détecter...

11 R. C'est lequel dans tout ça?

12 Q. [767] Commençons en général.

13 R. O.K.

14 Q. [768] Alors que si on avait fait une analyse, on
15 aurait pu détecter dans lesquels contrats ou, en
16 tout cas, si, oui ou non, il y avait de la
17 collusion ou pas.

18 R. Je l'ai expliqué à madame la présidente ce matin.
19 C'était, ce n'est pas des... c'était une méthode
20 qui peut aider, ce n'est pas la unique méthode, ce
21 n'est pas une méthode, premièrement, c'est une
22 façon de regarder un appel d'offres, parce qu'il
23 n'y a pas de méthode là-dedans.

24 Q. [769] Alors, vous convenez avec moi que dans tous
25 les contrats qui sont là, dans les douze (12)

1 contrats qui vous ont été présentés, un seul
2 contrat significatif, pour un seul de ces contrats
3 significatifs là vous avez été capable de dire
4 qu'il faisait l'objet de collusion? Et je fais
5 exception de celui de cinquante mille dollars
6 (50 000\$) qui aurait pu être donné de gré à gré,
7 n'est-ce pas?

8 R. Oui.

9 Q. [770] Est-ce que, pour qu'on puisse détecter un
10 système de collusion, il ne faut pas que ce
11 système-là soit appliqué de façon générale? Si on
12 applique un système de collusion une fois de temps
13 à autre, est-ce qu'il ne devient pas plus difficile
14 à détecter?

15 R. Mais quelle est la différence entre une fois et
16 aucune fois?

17 Q. [771] Je vous demande comment on peut le détecter
18 si vous ne le faites qu'une fois?

19 R. Bien, le détecter, on en a parlé ce matin, s'il y a
20 de la collusion, normalement, le prix soumissionné
21 va être plus élevé que l'estimation du ministère.

22 Q. [772] Et c'est toujours le cas?

23 R. C'est pratiquement toujours le cas.

24 Q. [773] Bien. S'il est aussi évident pour vous qu'on
25 puisse détecter la collusion, est-ce que vous êtes

1 capable d'expliquer au tribunal comment il se fait
2 que dans des contrats pour lesquels vous avez vous-
3 même fait des soumissions, vous n'êtes pas capable
4 de nous dire si, oui ou non, ils sont en collusion
5 ou pas?

6 R. Si vous m'auriez posé la question en deux mille
7 (2000), on est treize (13) ou quatorze (14) ans
8 plus tard, si quand vous allez arriver à quatorze
9 (14) ans ou quinze (15) ans plus tard, est-ce que
10 vous allez être capable de répondre aux mêmes
11 questions qui me sont posées?

12 Q. [774] Je vous parle d'une analyse, Monsieur.

13 R. Bien, de faire une analyse, il ne faut pas se
14 tromper, on ne peut pas dire oui quand c'est... on
15 n'est pas sûr. Quand on n'est pas certain, on dit
16 non. Je ne suis pas certain, au lieu de dire oui,
17 oui, oui, on n'est pas certain, on n'est pas
18 certain. Vous me parlez des choses qui ont même
19 quinze (15) ans et plus. Ça fait qu'il y en a que
20 j'ai pu, que je me souviens, mais il y en a
21 d'autres qui sont un peu... ça peut arriver qu'ils
22 aient été collusionnés comme ils ne le sont pas. Ça
23 fait que je ne veux pas dire au ministère ou à
24 madame la présidente si c'est des projets
25 collusionnés ou non collusionnés.

1 Q. [775] Mais à sa face même, des projets auxquels
2 vous-même vous avez participé, vous n'êtes pas en
3 mesure, aujourd'hui, de nous dire si, oui ou non,
4 ils ont fait l'objet de collusion?

5 R. Je vous ai répondu qu'après quinze (15) ans, j'ai
6 une certaine mémoire, mais je n'ai pas la mémoire
7 de tout ça.

8 Q. [776] Ça va. Je vous remercie. Merci.

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Q. [777] Écoutez, tout à l'heure, dans une réponse, on
11 parlait du bitume acheté par vous ou bien le bitume
12 acheté par le ministère des Transports puis vous
13 avez dit que le ministère des Transports paie plus
14 cher son bitume que Sintra.

15 R. C'est exact.

16 Q. [778] Pourquoi, pourquoi le ministère des
17 Transports, avec sa capacité de, vu qu'il en achète
18 beaucoup, ne paierait pas le même prix que vous,
19 dans le privé?

20 R. Monsieur Lachance, il faudrait poser la question au
21 ministère, pourquoi il payait plus cher qu'un
22 entrepreneur qui en achète.

23 Q. [779] Et vous, vous avez appris ça quand vous étiez
24 dans l'industrie, que vous payiez le bitume...

25 R. Bien, nous, quand j'étais dans l'industrie, on

1 apprenait ça, on le savait le prix du ministère,
2 comment il payait.

3 Q. [780] Est-ce que c'est possible que vous, vous avez
4 payé moins cher parce que vous faisiez partie d'une
5 multinationale puis avec la raffinerie, il y avait
6 des ententes internationales ou...

7 R. Je ne sais pas si, je ne peux pas vous dire,
8 Monsieur Lachance, si Sintra achète plus de bitume
9 que le ministère. C'est une réponse qui pourrait
10 être plausible de payer moins cher quand t'en
11 achètes plus. Je ne connais pas les besoins du
12 ministère, comment il en achetait aussi. S'il n'en
13 achète pas, c'est un peu normal qu'il paye cher,
14 mais s'il en achète beaucoup, il devrait payer
15 sensiblement le même prix que nous.

16 Q. [781] Si j'ai compris vos propos, si le ministère
17 achète la totalité du bitume qu'il installe...

18 R. Bien, c'est ça que maître dit.

19 Q. [782] ... il devait être un assez grand acheteur de
20 la taille de Sintra, certainement, probablement.

21 (15:17:53)

22 Me BENOIT BOUCHER :

23 C'est à moi que vous posez la question?

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Si vous avez dit que le ministère achète la

1 totalité de son bitume.

2 Me BENOIT BOUCHER :

3 J'ai posé... j'ai posé des questions, Monsieur

4 Lachance.

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Mais, dans votre question, vous avez dit que le

7 ministère achetait la totalité du bitume.

8 Me BENOIT BOUCHER :

9 J'ai suggéré qu'actuellement le ministère achetait

10 la totalité du bitume qui fait partie...

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Mais, dans ces années-là, est-ce que certainement

13 ce que monsieur affirme, c'était...

14 R. Dans ces années-là, c'est nous qui achetions le

15 bitume personnellement...

16 Q. [783] Oui.

17 R. ... Sintra.

18 Q. [784] Sintra. Mais pas quand vous travailliez

19 pour... pour le ministère des Transports... pas

20 quand vous faites des projets...

21 R. Pour le ministère des Transports aussi.

22 Q. [785] C'est Sintra qui le...

23 R. Oui.

24 Q. [786] Mais, comment... Si c'est vous qui l'achetez,

25 comment vous savez que le MTQ...

1 R. Bien, le prix du MTQ, comment il payait, il était
2 public.

3 Q. [787] Mais, si c'est vous qui l'achetiez pour lui,
4 le MTQ...

5 R. Je ne l'achetais pas... je ne l'achetais pas pour
6 lui. Lui, il achetait pour ses besoins à lui, je ne
7 sais pas qu'est-ce qu'il en faisait, le ministère,
8 là, il en achetait. Mais, nous, on en achetait pour
9 nos besoins à nous, soit pour la vente à la
10 clientèle ou...

11 Q. [788] Je sais, mais...

12 R. ... pour les projets du ministère ou les projets de
13 villes.

14 Q. [789] Oui, c'est ça. Mais quand c'est des projets
15 du ministère, vous achetiez le bitume?

16 R. Oui, oui, oui, exactement.

17 Q. [790] Mais vous savez que le ministère en achète
18 aussi pour d'autres projets où vous n'êtes pas
19 impliqué, là.

20 R. On n'est pas impliqué.

21 Q. [791] Mais vous savez qu'il paye plus cher que
22 Sintra.

23 R. Oui, le prix que payait le ministère était publié.

24 Q. [792] O.K.

25 R. Puis, ça pourrait être vérifié ça aussi, là.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [793] Parce que vous le vendiez plus cher que vous
3 le payiez?

4 R. Non, avant... avant, on l'achetait et on le
5 transformait en asphalte, avant.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Maître Boucher, vous avez posé une question au
8 témoin s'il y a déjà eu un contrat annulé par le
9 ministère des Transports à Sintra, qui impliquait
10 Sintra.

11 Me BENOIT BOUCHER :

12 Pas à Sintra, non, non. J'ai demandé en général.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Ah! Non. Ah! Bon. O.K.

15 Est-ce que vous en avez concernant Sintra?

16 Me BENOIT BOUCHER :

17 Je lui ai demandé s'il était au courant d'un
18 contrat qui avait été annulé suite à un appel
19 d'offres.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 O.K. Mais, concernant Sintra?

22 Me BENOIT BOUCHER :

23 Je peux faire la vérification. Je peux faire la
24 vérification.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Non, mais vous n'en avez pas, là, vous n'avez pas
3 de...

4 Me BENOIT BOUCHER :

5 Bien, écoutez, on a tous ceux qui sont... tous ceux
6 qu'ils ont obtenus, là.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui.

9 Me BENOIT BOUCHER :

10 Et de ceux-là, manifestement il n'y en a pas qui
11 ont été annulés.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Parfait. C'est terminé?

14 Me BENOIT BOUCHER :

15 Mais oui. Et vous?

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci. Merci.

18 R. Merci.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Oui. Alors donc, je vois maître Rochefort. Est-ce
21 que c'est vous le prochain? Non, non, mais je ne
22 veux pas vous... Non, non, je fais simplement vous
23 demander si c'est vous le prochain.

24 Me DANIEL ROCHEFORT :

25 Est-ce que vous...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Vous voulez qu'on prenne une pause de dix (10)
3 minutes? Parfait.

4 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

5

6 REPRISE DE L'AUDIENCE

7 (15:36:07)

8 LA GREFFIÈRE :

9 Monsieur Théberge, vous êtes toujours sous le même
10 serment.

11 R. Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Vous pouvez y aller, Maître. Oui?

14 Me CLAUDINE ROY :

15 Si vous me permettez?

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui. Oui.

18 Me CLAUDINE ROY :

19 Suite au contre-interrogatoire de maître Saint-
20 Jean, il a parlé des documents de soumissions
21 publiques.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Oui.

24 Me CLAUDINE ROY :

25 Et il a produit le premier tableau...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui.

3 Me CLAUDINE ROY :

4 ... qui répertoriait toutes les soumissions.
5 Cependant, il a fait référence aux soumissions et
6 ça n'a pas été coté. Alors je proposerais que le
7 document puisse être coté en liasse.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Mais il y a aussi toutes les soumissions, le détail
10 de toutes les soumissions que vous avez présentées.
11 Vous avez présenté le tableau, et ensuite vous avez
12 remis au témoin une pile de documents. Est-ce que
13 c'est cette pile de documents-là qu'on dépose?

14 Me CLAUDINE ROY :

15 Oui. Oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Parfait.

18 Me CLAUDINE ROY :

19 Alors, dans le fond, le tableau répertoriant toutes
20 les soumissions est déjà déposé sous 65P-725, alors
21 je propose de coter en liasse les soumissions sous
22 65P-726.

23 Me MARTIN SAINT-JEAN :

24 Je seconde.

25

1 Me CLAUDINE ROY :

2 Vous secondez? Bon.

3

4 65P-726 : Soumissions publiques dans le domaine
5 des égouts de la Ville de Montréal
6 impliquant Sintra inc., en liasse

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parfait.

9 Me CLAUDINE ROY :

10 Merci.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Oui?

13 Me BENOIT BOUCHER :

14 Oui. Alors, j'ai discuté avec maître Roy aussi au
15 courant des minutes de pause au sujet de la
16 directive sur les contrats à tarif non négociable.
17 Alors on va tenter, et je suis persuadé qu'on va le
18 faire, de retrouver la politique qui était en
19 vigueur en mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996)
20 jusqu'en deux mille (2000), et je vais la soumettre
21 à ma consoeur pour qu'elle vous soit fournie.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Parfait. Très bien. Maître Rochefort?

24

25 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DANIEL ROCHEFORT :

1 Q. [794] Alors bonjour, Monsieur Théberge.

2 R. Bonjour.

3 Q. [795] Je suis Daniel Rochefort, je représente
4 l'Association de la construction du Québec, c'est-
5 à-dire une partie de l'industrie de la
6 construction.

7 R. D'accord.

8 Q. [796] Il y a certaines questions sur lesquelles je
9 vais mettre la table, et je laisserai probablement
10 mon collègue, maître Houle, aller plus en détail
11 sur certains sujets. J'aimerais, dans un premier
12 temps, aborder le sujet de votre départ de chez
13 Sintra. On sait que vous avez quitté le quinze (15)
14 juin deux mille (2000), et encore, il y a quelques
15 minutes, vous indiquiez que, « Je me suis retiré
16 même si je ne désirais pas me retirer. » Et on
17 comprend les circonstances, surtout dans
18 lesquelles, ou qu'est-ce qui est arrivé dans les
19 jours précédents, et caetera.

20 Alors ma question est la suivante. Vous
21 avez, si je comprends bien, vous avez négocié une
22 entente de règlement hors cour relativement à votre
23 départ.

24 R. C'est exact.

25 Q. [797] Vous l'avez négociée environ trente (30)

1 jours après votre départ effectif.

2 R. Bah! Je ne sais pas si c'est trente (30) jours ou
3 vingt (20) jours, mais je l'ai négociée, oui.

4 Q. [798] O.K. Est-ce que vous êtes satisfait de cette
5 entente? Est-ce que vous l'étiez?

6 Me CLAUDINE ROY :

7 Objection au niveau de la pertinence dans le regard
8 du mandat de la Commission, et, évidemment, très
9 souvent - je ne dis pas que c'est toujours le cas -
10 mais très souvent ces ententes-là ont un caractère
11 secret. Alors, première objection sur la
12 pertinence, et peut-être sur le caractère secret
13 d'une entente.

14 Me DANIEL ROCHEFORT :

15 Me permettez-vous de répondre?

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui.

18 Me DANIEL ROCHEFORT :

19 Oui. Alors, regardez...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Non.

22 Me DANIEL ROCHEFORT :

23 Pour ce qui est... O.K. Alors, prochaine question.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Allez-y.

1 Me DANIEL ROCHEFORT :

2 Non, écoutez... Regardez. D'abord, je n'ai pas
3 l'intention d'entrer en aucune façon sur le contenu
4 de l'entente, que ce soit bien clair. Quant à la
5 pertinence, au cours du témoignage de monsieur
6 Théberge, on a senti à plusieurs reprises des
7 flèches, des pointes, notamment à l'égard de
8 monsieur Ducroix, et j'aimerais savoir si...
9 J'aimerais mieux comprendre pourquoi ces flèches-là
10 ont été envoyées envers Sintra. Est-ce que c'est
11 parce qu'il n'est pas content...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Je pense que vous pouvez lui poser la question
14 directement.

15 Me DANIEL ROCHEFORT :

16 C'était là que... C'est pour ça... Enfin, c'est, à
17 mon avis, la pertinence de ma question sur le
18 sujet.

19 Q. [799] Alors souvent, dans votre témoignage, on a
20 senti... Je ne sais pas si c'est une certaine
21 amertume ou agressivité, mais on n'a pas senti de
22 la neutralité quant à votre fin d'emploi chez
23 Sintra. Est-ce que vous pouvez nous commenter, sur
24 ce sujet, (inaudible)?

25 R. Oui. Ce n'est pas monsieur Daniel Ducroix qui a mis

1 fin à mon emploi. C'est moi qui ai mis fin à mon
2 emploi. Il n'y a aucune... Il n'y a aucune
3 manoeuvre, si on veut, ou intimidation ou quoi que
4 ce soit, de monsieur Daniel Ducroix pour mettre fin
5 à mon emploi. Je l'avais expliqué l'autre jour. Ça
6 a été une décision familiale.

7 Q. [800] C'est une décision familiale?

8 R. Exactement ça.

9 Q. [801] Strictement et uniquement.

10 R. Uniquement.

11 Q. [802] O.K. Mais ça vous fâchait de la prendre à ce
12 moment-là, compte tenu que les événements des jours
13 précédents ont provoqué un peu cette décision, si
14 je comprends bien.

15 R. Bien, c'est toujours un peu fâchant. Si ça vous
16 arrivait chez vous, je pense que vous seriez fâché
17 aussi.

18 Q. [803] Oui. Ce n'était pas planifié, autrement dit.

19 R. Non, ce n'était pas... Non, non. Je ne pense pas,
20 non.

21 Q. [804] O.K. C'est bien. Dans un deuxième temps, on a
22 entendu, jusqu'à présent, quelques témoins
23 provenant... qui témoignent sur le contexte de la
24 Ville de Laval, quatre, peut-être cinq. Vous êtes
25 le premier témoin à nous parler d'harmonisation au

1 lieu de collusion. Alors, on sait que vous avez
2 demandé, en quatre-vingt-dix-huit (98), vous avez
3 demandé une rencontre avec monsieur le Maire
4 Vaillancourt. Vous avez rencontré celui-ci lors
5 d'un petit déjeuner, au club de golf... au club de
6 golf, au club de tennis, Tennis 13, à Laval, pour
7 un petit déjeuner, et caetera. Et ce qu'on a retenu
8 de votre témoignage, c'est que vous avez conclu de
9 cette rencontre qu'il était préférable d'utiliser
10 ou de faire de l'harmonisation plutôt que la
11 bataille. Pouvez-vous nous préciser, ça c'est la
12 conclusion à laquelle vous en êtes arrivé, n'est-ce
13 pas?

14 R. C'est exact, oui.

15 Q. [805] O.K. Alors, cette expression, « harmonisa-
16 tion », est-ce qu'elle a été dite, prononcée par
17 monsieur Vaillancourt ou est-ce que c'est une
18 déduction que vous avez faite?

19 R. Je ne suis pas capable de vous dire, aujourd'hui,
20 s'il a vraiment mentionné « harmonisation », mais
21 lorsque je suis sorti de là, il faudrait peut-être
22 que j'arrête de dire « harmonisation », on dit
23 maintenant « collusion » et il n'a jamais prononcé
24 le mot « collusion » non plus. Peut-être qu'il n'a
25 jamais... mais le mot « harmonisation », je crois

1 que ça a été prononcé, à ma souvenance. Mieux que
2 la bataille.

3 Q. [806] Oui. Parce que j'essaie de voir et de
4 déterminer, avant que l'on entende monsieur
5 Vaillancourt, j'imagine, un jour, est-ce que lui,
6 dans son vocabulaire, parlait ou ne parlait jamais
7 de collusion mais avait remplacé le mot par
8 « harmonisation »? Est-ce qu'il l'a dit ou c'est
9 vous qui l'avez déduit? Je répète un peu la
10 question, juste question de confirmer, là.

11 R. Écoutez, je ne me souviens pas exactement si...
12 premièrement, il n'a jamais dit le mot
13 « collusion », ça c'est sûr. Est-ce qu'il a dit le
14 mot « harmonisation »? Écoutez, vous reculez quinze
15 (15) ans, entre quinze (15) et seize (16) ans en
16 arrière pour voir si, à une rencontre qu'on prend
17 un café pour voir s'il a vraiment utilisé le mot
18 « harmonisation », c'est difficile, pour moi, de
19 vous répondre oui ou non, ça fait que moi je pense
20 que oui, lui, va peut-être penser que non, je vous
21 laisse la réponse.

22 Q. [807] C'est bien. Je vais résumer une partie de
23 votre témoignage et si je comprends bien, vous,
24 vous étiez contre la collusion. Vous ne vouliez pas
25 en faire, vous trouviez que votre employeur allait

1 trop loin et si je comprends bien, vous n'aviez pas
2 le choix. Pour survivre vous deviez en faire et
3 finalement, vous en avez fait.

4 R. C'est exact.

5 Q. [808] C'est exact, hein? C'est...

6 R. C'est bon, c'est bien résumé.

7 Q. [809] Vous avez été pris à en faire?

8 R. Bien... oui, c'est exact, il fallait en faire.

9 Q. [810] On a eu l'occasion de...

10 (15:44:29)

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. [811] Si je peux me permettre, vous avez vraiment
13 été forcé, là, vous? Vous avez quand même
14 pendant...

15 R. Non, non, non.

16 Q. [812] ... un certain nombre d'années, là?

17 R. Ça n'a pas été forcé, non, non, il n'y a jamais
18 personne qui m'a tordu le bras pour dire: « Écoute,
19 on fait de la collusion », mais les systèmes, avant
20 que j'arrive, étaient déjà en place. La seule chose
21 que j'ai fait, c'est d'embarquer dans le système.

22 Q. [813] Parce que ça vous fait faire plus d'argent
23 quand même, là?

24 R. Pas moi, pour l'entreprise...

25 Q. [814] Ça faisait plus d'argent, la collusion?

1 R. ... l'entreprise faisait plus d'argent.

2 Q. [815] Oui, mais l'entreprise fait plus d'argent,
3 les bonis sur la rentabilité de l'entreprise sont
4 plus élevés indirectement aussi, là?

5 R. C'est exact.

6 Q. [816] Donc, tout le monde gagne...

7 R. Tout le monde est gagnant.

8 Q. [817] ... dans ça, là?

9 R. Oui.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. [818] Parce que quand vous ne vouliez pas, vous
12 mettiez votre pied à terre puis vous n'en faisiez
13 pas?

14 R. C'est exact.

15 Me DANIEL ROCHEFORT :

16 Q. [819] Nous avons entendu le témoignage de Michel
17 Lalonde, ingénieur, qui était un peu au même effet,
18 en disant: « Bien, si on veut du travail, si on
19 veut survivre, on n'a pas vraiment le choix ». Je
20 vais pas aussi loin que ma question de tantôt, mais
21 on se sentait forcé, mais si on voulait survivre,
22 on n'avait pas le choix. C'est un peu le même
23 témoignage, et je vais vous dire qu'il y a un
24 certain nombre d'entrepreneurs et d'ingénieurs qui
25 sont venus ici en faisant le même raisonnement et

1 en s'excusant ou en expliquant leur comportement en
2 disant: « Je n'avais pas le choix ».

3 Ma question est la suivante: Il n'y en a
4 pas un, à votre connaissance, dans tout le groupe,
5 qui, à un moment donné, s'est levé et qui a dit:
6 « On aurait le choix si personne en faisait »?

7 Personne ne s'est manifesté à cet effet-là?

8 R. Dites-moi, si vous auriez été à notre place, à qui
9 auriez-vous manifesté votre désaccord à la
10 collusion?

11 Q. [820] À tous les autres collusionnaires, surtout
12 quand on est seulement trois, quatre ou cinq. Et
13 personne ne l'a fait, personne n'a eu l'idée de le
14 faire?

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Votre question, c'est personne n'a eu l'idée
17 d'arrêter de faire la collusion?

18 Me DANIEL ROCHEFORT :

19 Oui.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Quand ça leur rapportait trente pour cent (30%) de
22 plus?

23 Me DANIEL ROCHEFORT :

24 Oui, est-ce que quelqu'un - mais ils le faisaient
25 malgré eux, parce qu'ils n'avaient pas le choix,

1 selon leur témoignage, à plusieurs d'entre eux, et
2 ma question, on a quelqu'un, ici, de l'intérieur,
3 parfois des petits groupes, ma question, c'est est-
4 ce qu'il y en a un, à un moment donné, ce serait
5 intéressant de savoir s'il y en a eu qui s'est levé
6 puis qu'il a dit: « Pourquoi on n'arrête pas tout
7 ça?» Si oui, lequel.

8 R. Il n'y a jamais eu personne, entre nous, qui s'est
9 levé pour dire qu'on arrête ça, faisant suite à la
10 réponse de madame la présidente, elle a donné la
11 réponse pourquoi que personne voulait arrêter.

12 Q. [821] O.K. Donc personne ne l'a fait. O.K.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Et je comprends la question de maître Rochefort,
15 quand même, parce que vous nous avez aussi dit que
16 si vous n'embarquiez pas dans le système de
17 collusion, à certains endroits, ça voulait dire que
18 vous ne feriez pas partie de l'équipe.

19 R. Parce qu'il y a deux différences. Laval, c'était
20 vraiment un système intégré depuis peut-être vingt
21 (20) ans, vingt-cinq (25) ans, ça, il fallait faire
22 partie du système, c'était un système qui était
23 impossible de ne pas - il fallait que tu y rentres,
24 ou sinon, tu n'y travaillais pas, ça, c'était
25 vraiment à Laval. Le système pour le Ministère des

1 Transports, je pense qu'il a été créé entre nous,
2 les entrepreneurs, pour faire plus de profits.
3 C'est deux choses différentes. C'est un système
4 qu'à l'occasion, pour le Ministère ou pour les
5 villes, qu'à l'occasion qu'il était abandonné ou
6 qu'il ne fonctionnait pas entre nous, on allait
7 encore, en libre concurrence, tandis qu'à Laval, il
8 n'était pas question d'aller en libre concurrence,
9 c'était vraiment le système.

10 Q. [822] Mais il y avait quand même quelques
11 exceptions que vous avez répertoriées.

12 R. Oui, il y a eu une exception que je vous ai donnée,
13 mais elle n'a pas duré très longtemps, c'est une
14 petite période, très courte.

15 Q. [823] O.K.

16 Me DANIEL ROCHEFORT :

17 Puisque vous parlez de Laval et du système de
18 Laval, vous nous avez décrit, ce matin, un certain
19 nombre d'activités auxquels les entrepreneurs se
20 sentaient fortement invités de participer, vous
21 nous avez mentionné la Fondation Marcel-
22 Vaillancourt, Souper de homards, le Tournoi du
23 maire, Feu bleu, et cætera, Le PRO de Laval, la
24 Cabane à sucre.

25 Ma question est la suivante, c'est si vous,

1 si vous décidez de ne pas aller à ce genre
2 d'activités, vous risquiez quand même d'obtenir des
3 contrats, est-ce qu'il y en a qui n'y allait pas,
4 mais qui obtenait quand même des contrats?

5 R. Premièrement, si les entrepreneurs n'avaient pas
6 acheté des billets, je pense que les fondations
7 qu'on a parlées n'auraient pas vendu beaucoup de
8 billets. Et deuxièmement, monsieur le maire était
9 toujours à ces fondations-là ou à ces réunions-là
10 et on se devait, au moins, de montrer qu'on était
11 des gens de Laval, des entrepreneurs de Laval et
12 qu'on voulait que les associations à lesquelles on
13 payait pour avoir des billets puissent fonctionner.
14 C'était bien vu d'être présent aux associations.

15 Q. [824] J'aime beaucoup la distinction que vous
16 faites. Et c'est là que je voulais aller. Ici,
17 lorsqu'on interroge les témoins, souvent, on
18 associe des activités d'achat de billets à des
19 événements comme ceux-là, des matchs de hockey,
20 bouteilles de vin, et caetera. J'aimerais ça
21 distinguer l'achat de billets pour des fondations
22 parce que dans notre société, plusieurs fondations
23 font du bien, vous êtes d'accord avec ça.

24 R. Oui, je suis d'accord avec ça.

25 Q. [825] Et plusieurs fondations ne pourraient pas

1 vivre si des entreprises ne contribuait pas.

2 R. C'est exact.

3 Q. [826] Alors, ma question est la suivante, même
4 formule, avez-vous l'impression qu'en donnant, je
5 vais isoler, à des fondations, par exemple, que ce
6 soit la Fondation Marcel-Vaillancourt, Feu bleu
7 pour les enfants, que quelqu'un qui donnait à un
8 événement de cette nature-là favorisait ou
9 favorisait ses chances d'obtenir des contrats ou
10 encore réduisait ses chances d'obtenir des contrats
11 s'il ne le faisait pas. Est-ce qu'il faut
12 continuer, autrement dit, ce genre d'activité?

13 LA PRÉSIDENTE :

14 C'est deux questions, ça.

15 Me DANIEL ROCHEFORT :

16 Oui. C'est même trois.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 C'est vraiment deux questions et...

19 Me DANIEL ROCHEFORT :

20 Trois questions.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Et différentes et qui impliquent, êtes-vous capable
23 de scinder votre question?

24 Me DANIEL ROCHEFORT :

25 Je vais essayer.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 D'abord, la première, c'est est-ce que vous étiez
3 ou est-ce que vous avez le sentiment que si vous
4 n'alliez pas à ces événements, vous n'auriez pas eu
5 de contrats?

6 Me DANIEL ROCHEFORT :

7 Première question, effectivement.

8 R. Première question. Non, je pense que j'aurais eu
9 des, j'aurais eu quand même des projets, mais on se
10 devait, on se faisait un devoir d'acheter des
11 billets, tous les entrepreneurs de Laval se
12 faisaient un devoir d'acheter des billets pour les
13 fondations.

14 Q. [827] O.K. Et vous n'aviez pas de problème, au
15 contraire, à contribuer à ce genre d'activités?

16 R. Non, aucun problème de contribuer à ces activités-
17 là.

18 Q. [828] C'est une occasion sociale, mais le fond
19 était bon et, par conséquent, on le faisait
20 vraiment de bon coeur.

21 R. C'est exact.

22 Q. [829] Alors que d'autres activités à connotation
23 disons un peu plus politiques, pour les distinguer
24 des autres, peut-on comprendre qu'à ce genre
25 d'activités, encore une fois, la deuxième question,

1 si vous n'alliez pas, est-ce que, ça, ça vous
2 nuisait pour obtenir des contrats?

3 R. Non, je... non, je ne crois pas que ça nous nuisait
4 pour avoir des projets. On avait déjà acheté des
5 billets même si on n'y allait pas.

6 Q. [830] O.K.

7 R. Qu'est-ce qui est important? C'est que les billets
8 soient vendus aux entrepreneurs, après ça, ça va.

9 Q. [831] O.K. Et vous êtes d'accord, si je comprends
10 bien, pour qu'on fasse ici les distinctions entre
11 des... Mais, je comprends que dans un cas ou dans
12 l'autre, que ce soit pour une fondation ou une
13 activité même politique, puisque ça n'avait pas
14 d'incidence comme telle, je comprends qu'on ne
15 devrait pas arrêter de fournir dans les fondations
16 et d'encourager ces activités.

17 R. Bon. Je pense qu'il faut continuer, les entreprises
18 du Québec, continuer à encourager les fondations,
19 que ce soit la Fondation des arts, la Fondation...
20 n'importe quelle fondation qu'il peut y avoir au
21 Québec, il faut continuer, la Fondation pour
22 l'Alzheimer, il faut continuer à souscrire à ces
23 fondations-là.

24 (15:52:27)

25 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

1 Q. [832] Mais, diriez-vous là, si on reste sur ce
2 sujet-là, qu'il y avait plus de risques de perdre
3 des contrats futurs si on ne payait pas la cote de
4 deux pour cent (2 %) que si on ne contribuait pas
5 dans les fondations?

6 R. C'était vraiment deux choses différentes.

7 Q. [833] Mais, le risque de perdre des contrats
8 futurs, est-ce qu'il était plus grand si vous ne
9 payez pas la cote ou si vous refusez d'embarquer
10 dans les fondations?

11 R. C'est vraiment vraiment différent. Si je refusais
12 de payer la cote, j'avais le projet que j'exécutais
13 dans le moment, mais probablement que j'en n'aurais
14 pas eu d'autre.

15 Q. [834] Donc, c'était plus risqué de perdre des
16 projets futurs si vous ne payez pas la cote que si
17 vous...

18 R. La cote... la cote, c'était la partie la plus
19 importante.

20 Me DANIEL ROCHEFORT :

21 Q. [835] Vous avez mentionné que, de mil neuf cent
22 quatre-vingt-seize (1996) à deux mille (2000), le
23 ministère des Transports du Québec exerçait une
24 certaine surveillance, un certain contrôle sur les
25 chantiers et que c'était à son avantage.

1 R. Bien, c'est à l'avantage des deux, on aimait bien
2 que le... Nous, on faisait un contrôle, on faisait
3 nos propres contrôles et on n'était pas désavantagé
4 que le ministère puisse procéder au contrôle eux
5 aussi. Ça pouvait... s'il y avait en cours de route
6 un ajustement à faire, on pouvait le faire, non pas
7 attendre d'avoir fini de poser toute l'asphalte
8 puis là il y a quelque chose dans les mélanges qui
9 ne va pas bien. Ça fait que c'était... c'était très
10 bien d'avoir les deux contrôles.

11 Q. [836] Est-ce que vous sentiez que les municipalités
12 exerçaient le même genre de contrôle, de l'interne?

13 R. Il n'y avait pas de contrôle à l'interne dans les
14 municipalités parce qu'il n'y avait pas des
15 techniciens comme le ministère des Transports avait
16 pour faire le contrôle de l'entrepreneur qui posait
17 l'asphalte.

18 Q. [837] Et est-ce que ça fait partie de la probléma-
19 tique selon vous?

20 R. Dans quel sens « la problématique »?

21 Q. [838] Bien, dans le sens que si les villes
22 s'étaient équipées à l'interne de professionnels en
23 mesure de faire une certaine surveillance, à ce
24 moment-là les prix n'auraient pas pu exploser comme
25 ils l'ont fait.

1 R. Je pense qu'il n'y a rien à voir entre les prix et
2 le contrôle de la surveillance, ce sont deux choses
3 vraiment différentes.

4 Q. [839] Sauf que si la ville, si la municipalité qui
5 donne le contrat avait exercé une certaine
6 surveillance, elle aurait peut-être réalisé qu'il y
7 a moyen de faire des travaux à un coût moindre,
8 n'est-ce pas?

9 R. Bien, le contrôle ne se détermine pas sur le prix.
10 Le contrôle que le ministère fait et que
11 l'entrepreneur fait, c'est sur la qualité des
12 matériaux qui sont posés dans les rues ou sur les
13 autoroutes, c'est cette partie-là comme telle. La
14 partie argent, c'est un autre... un autre secteur.

15 Q. [840] Sauf que dans votre témoignage, au ministère
16 des Transports, vous avez par exemple mentionné
17 qu'il y avait des gens sur le chantier qui
18 vérifiaient les quantités et non...

19 R. Pour le ministère.

20 Q. [841] Oui, pour le ministère, ce que vous ne
21 retrouviez pas dans les villes, dans les
22 municipalités.

23 R. Dans les villes, quand on travaillait, on posait de
24 l'asphalte à la tonne pour les villes, il y avait
25 un représentant de la ville qui ramassait un coupon

1 aussi du camionneur pour faire le décompte de fin
2 de mois, l'estimé de fin de mois. Il y avait quand
3 même un représentant de la ville qui était là, mais
4 il n'avait pas, comme le ministère, deux
5 représentants. Le ministère avait un représentant à
6 la bascule et avait un représentant sur le chantier
7 et il y avait aussi un autre représentant pour
8 faire le contrôle du mélange bitumeux sur le
9 projet, ça veut dire qu'il y avait trois... trois
10 personnes.

11 Q. [842] Donc, il y avait des contrôles plus serrés au
12 ministère.

13 R. C'est exact.

14 Q. [843] Et pensez-vous que si les municipalités
15 avaient mis plus de contrôle, leur prix estimé
16 aurait risqué, avec le temps, d'aller vers la
17 baisse?

18 R. Bien, je pense, quand on est professionnel, on
19 dirige une entreprise... Je ne sais pas. On ne
20 jouait pas sur... On est... On jouait peut-être sur
21 les prix, mais sur la qualité du produit, les
22 villes ou le ministère recevaient le même produit,
23 selon le mélange qui était prévu dans la
24 soumission. Il n'y avait aucun problème de qualité.
25 Les deux ont reçu les mêmes produits, même s'ils

1 n'établissaient pas aussi un grand contrôle que le
2 ministère.

3 Q. [844] Au niveau de la qualité.

4 R. Au niveau de la qualité, et de la pose, et de la
5 compaction.

6 Q. [845] Et qu'en est-il au niveau de la quantité,
7 maintenant?

8 R. La quantité était la même chose. Même si le
9 ministère... Le ministère, eux avaient deux
10 personnes, et les villes avaient une personne. Ça
11 fait que la Ville ramassait les coupons du
12 chauffeur de camion, et c'est à partir de là qu'ils
13 nous payaient. Ça fait que s'ils ne ramassaient pas
14 le chauffeur de camion, ils ne nous payaient pas,
15 parce que si le camion s'en allait sur un autre
16 projet, la Ville ne nous payait pas. Elle nous
17 payait selon les camions qui transportaient
18 l'asphalte pour le projet en conséquence.

19 Q. [846] On a entendu ici certains témoignages qui
20 étaient à l'effet qu'on pouvait facturer plus de
21 voyages que ce que l'on livrait véritablement dans
22 certaines municipalités.

23 R. Ce n'est pas moi, ce n'est pas moi qui ai dit ça.

24 Q. [847] O.K. Vous n'êtes pas au courant de ça.

25 R. Non. Je n'étais pas là-dedans. S'il y en a qui ont

1 fait ça... Je ne le sais pas.

2 Q. [848] C'est bien. Une question un peu d'intendance.
3 Vous avez parlé ce matin de l'aéroport de Saint-
4 Jean-sur-Richelieu.

5 R. C'est exact.

6 Q. [849] Et, juste pour bien situer les choses, je
7 pense qu'il y a un aéroport municipal, et il y a un
8 aéroport au Collège militaire. Dans l'exemple que
9 vous avez donné, qui était le donneur d'ouvrage?

10 R. Je ne peux pas vous répondre. Je ne le sais pas. Je
11 ne me souviens pas. Mais je pense... Je ne le sais
12 pas. Non.

13 Q. [850] Est-ce que vous savez si l'appel d'offres a
14 été lancé par la Ville de Saint-Jean ou par le
15 gouvernement fédéral?

16 R. Je pense que c'est à la Ville de Saint-Jean.

17 Q. [851] O.K. Je ne veux pas entrer très loin, je
18 voulais juste voir si cette espèce de collusion
19 pouvait, ou si elle se trouvait au niveau...

20 R. Bien, il n'y a pas eu... Il n'y a pas eu de
21 collusion sur l'aéroport.

22 Q. [852] Non, mais on vous a dit que... Est-ce qu'il
23 n'y a pas un entrepreneur qui vous a dit, « Bien,
24 si ce n'est pas moi qui l'emporte, ça va être
25 annulé », et effectivement ça a été annulé?

1 R. Oui mais ce n'est pas...

2 Q. [853] C'était ça votre témoignage.

3 R. Ce n'est pas de la collusion.

4 Q. [854] Ah bon!

5 R. Bien, en tout cas.

6 Q. [855] Bien, pas entre vous et eux?

7 R. Non.

8 Q. [856] Mais peut-être entre le donneur d'ouvrage et
9 l'entrepreneur?

10 (15:58:37)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Puis les aéroports, Maître...

13 Me DANIEL ROCHEFORT :

14 Ce n'est pas de notre juridiction.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Non.

17 Me DANIEL ROCHEFORT :

18 Non, non, c'est ça. Et je ne voulais pas... Je ne
19 voulais pas lancer un débat là-dedans, je voulais
20 juste voir si... m'assurer que c'était bien au
21 niveau municipal. La réponse est assez claire. On
22 n'a pas besoin de visiteurs dans notre enquête,
23 effectivement.

24 Q. [857] Vous êtes un entrepreneur dans le domaine de
25 l'asphalte. On a entendu avant vous certains

1 témoignages qui... Je vais vous donner un exemple,
2 celui de Lino Zambito qui, lui, disait, « Moi je
3 collectais deux pour cent (2 %) pour la mafia,
4 trois pour cent (3 %) pour le parti politique. »
5 Est-ce que Lino Zambito vous a... D'abord, vous le
6 connaissez, vous l'avez vu au moins à une reprise?

7 R. Je l'ai vu à la Commission, je le connaissais
8 aussi.

9 Q. [858] Oui. Est-ce qu'il vous a déjà sollicité pour
10 avoir de l'argent? Pour avoir un pourcentage?

11 R. Je pense que là vous faites erreur. Je comprends un
12 peu votre question, mais Lino Zambito travaillait à
13 Montréal, dans les égouts aqueducs. Moi j'étais un
14 gars d'asphalte.

15 Q. [859] O.K. Donc, il ne vous a jamais collecté.

16 R. Non, je n'ai jamais eu personne qui m'a demandé de
17 l'argent pour travailler à Montréal ou autre part.
18 Sauf le deux pour cent (2 %) de Laval.

19 Q. [860] O.K. Vous connaissez monsieur Zampino?

20 R. Zambino. Zampino, il me semble.

21 Q. [861] Oui. Zampino.

22 R. Peut-être Zampino ou Zambino, en tout cas...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. [862] Connaissez-vous les deux? Monsieur Zampino
25 étant à la Ville de Montréal, et monsieur Zambito

1 étant un entrepreneur?

2 R. L'entrepreneur. L'autre, je ne le connais pas.

3 Q. [863] L'entrepreneur? Alors Lino Zambito.

4 R. Merci.

5 Me DANIEL ROCHEFORT :

6 Q. [864] Donc, l'autre, vous ne le connaissez pas?

7 R. Non.

8 Q. [865] C'était ma question. Avez-vous déjà entendu
9 parler ou connaissez-vous un monsieur Bernard
10 Trépanier?

11 R. Je ne connais pas monsieur Bernard Trépanier. Je
12 l'ai seulement vu ici, à la Commission.

13 Q. [866] Donc, vous n'avez jamais fait affaire avec
14 lui.

15 R. Non, Monsieur.

16 Q. [867] Madame la Présidente, Monsieur le
17 Commissaire, c'était mes questions. Je vous
18 remercie.

19 R. Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Maître Dorval?

22 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DORVAL :

23 Q. [868] Bonjour Monsieur Théberge.

24 R. Bonjour.

25 Q. [869] Mon nom est Michel Dorval, je suis l'avocat

1 de Union Montréal.

2 R. De? Union Montréal?

3 Q. [870] Oui.

4 R. D'accord.

5 Q. [871] Juste une question. Vous nous avez parlé,
6 dans votre témoignage en chef, que vous connaissiez
7 monsieur Lalonde depuis les années quatre-vingt-
8 cinq (85), quatre-vingt-sept (87), c'est exact?

9 R. Oui, oui, je ne me souviens pas exactement...
10 l'entreprise ne fonctionnait pas sous le nom qu'ils
11 ont annoncé, il y avait un autre nom qui
12 fonctionnait, là. En tout cas, allez-y.

13 Q. [872] Très bien. Vous avez mentionné que vous avez
14 fait un projet sur la rue Saint-Denis, avant les
15 années quatre-vingt-dix (90) pour lequel vous avez
16 mentionné qu'il avait un surveillant, monsieur
17 Lalonde avait un surveillant des travaux qui lui
18 avait remis les quantités et que vous aviez pu
19 avoir ou bénéficié d'une entente avec monsieur
20 Lalonde pour de faux extra, des fausses quantités.
21 Vous vous rappelez d'avoir dit ça?

22 R. Oui, j'ai dit ça, ici, à la Commission, oui.

23 Q. [873] Tout à fait. Et que vous aviez versé à
24 monsieur Lalonde une ristourne, parce qu'il vous a
25 fait bénéficié d'un montant pour les faux extra,

1 une ristourne que vous avez évaluée, selon votre
2 témoignage, entre six mille (6 000 \$) et dix mille
3 (10 000 \$). C'est exact?

4 R. C'est exact. J'ai dit ça ici.

5 Q. [874] Le... premièrement, c'est des travaux de
6 pavage, ça?

7 R. Non, ce n'était pas des travaux de pavage, c'était
8 des travaux de planage.

9 Q. [875] Planage, très bien.

10 R. Planage pur.

11 Q. [876] Et essentiellement, avez-vous une idée de
12 quel était le montant des faux extra que monsieur
13 Lalonde vous avait accordés?

14 R. Non, ça fait trop longtemps pour que je puisse me
15 souvenir combien il m'a donné, je ne le sais pas.

16 Q. [877] Est-ce que la rétribution que vous lui avez
17 offerte, c'est en argent comptant, le six (6 000)
18 ou dix mille (10 000)?

19 R. Répétez votre question.

20 Q. [878] Le montant que vous lui avez donné, à
21 monsieur Lalonde, pour compenser le fait qu'il vous
22 avait accordé des faux extra, c'était en argent
23 comptant?

24 R. C'était en argent comptant.

25 Q. [879] Est-ce que ça représentait, à l'époque, un

1 pourcentage des faux extra?

2 R. Non, il n'y avait pas de pourcentage, c'était un
3 montant qu'on avait déterminé tous les deux
4 ensemble.

5 Q. [880] Très bien. Avez-vous, par la suite, continué
6 ou déjà fait d'autres travaux ou était impliqué
7 monsieur Lalonde?

8 R. Non, pas directement, non. Je vous dirais non.

9 Q. [881] Non? Donc, vous n'avez jamais eu à demander à
10 monsieur Lalonde, sauf à cette occasion-là, de vous
11 payer des faux extra?

12 R. C'est exact.

13 Q. [882] Lorsqu'il vous a demandé le montant...
14 premièrement, est-ce que c'est monsieur Lalonde qui
15 vous a demandé le montant ou c'est vous qui lui
16 avez offert?

17 R. Je n'ai pas la réponse. Est-ce que c'est lui qui me
18 l'a demandé ou c'est moi qui lui ai offert? En tout
19 cas, je vous ai dit tout à l'heure qu'on était
20 venus à un commun accord sur le montant que je lui
21 donnais.

22 Q. [883] Très bien. Est-ce qu'il a mentionné à quoi...
23 qu'est-ce qu'il ferait avec cet argent-là ou il l'a
24 juste pris pour...

25 R. Non, je n'ai jamais posé la question...

1 Q. [884] Mais, il n'a pas dit que ça servait à quelque
2 chose, là?

3 R. Non, il ne m'a jamais dit à quoi ça servait.

4 Q. [885] Je vous remercie.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Maître Houle? Non? Maître Longtin? Bien sûr.

7 R. Bonjour.

8 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

9 Q. [886] Bonjour Monsieur Théberge. Je suis Jean-
10 François Longtin, je suis le procureur de Ville de
11 Laval, l'institution et ses fonctionnaires qui
12 agissent dans le cadre de leurs fonctions. Et j'ai
13 une question pour vous, suite à votre long
14 témoignage. J'ai compris que vous avez été
15 consultant chez Valmont Nadon Excavation, de deux
16 mille un (2001) à la... à deux mille dix (2010), si
17 j'ai bien compris?

18 R. C'est exact.

19 Q. [887] C'est exact? Et que pendant toute cette
20 période, vous l'avez longuement raconté, vous avez
21 été très actif et vous avez à peu près tout vu de
22 ce en quoi pouvait consister le système de
23 collusion à Ville de Laval. Alors, vous connaissiez
24 ça sur le bout de vos doigts. C'est exact aussi?

25 R. C'est exact.

1 Q. [888] Bon. Maintenant, vous avez, dans le cadre de
2 votre témoignage, et vous me corrigerez si ce n'est
3 pas exact, vous avez impliqué, parmi les
4 fonctionnaires, là, vous avez impliqué monsieur
5 Claude Asselin? C'est exact?

6 R. Non, ce n'est pas exact. Je n'ai pas impliqué
7 monsieur Claude Asselin, en tant que fonctionnaire.

8 Q. [889] Non? Alors vous pouvez préciser, oui.

9 R. Je n'ai jamais eu affaire directement à monsieur
10 Claude Asselin. Tous les dix (10) années ou les
11 quinze (15) années que j'ai oeuvré à Laval, j'ai...
12 monsieur Asselin, ce n'est pas... nous, à mon
13 niveau, on ne faisait jamais affaire avec monsieur
14 Asselin.

15 Q. [890] D'accord.

16 R. Je ne sais pas... D'une part.

17

18 Q. [891] Mais vous avez... vous avez entretenu les
19 commissaires concernant monsieur Asselin, à
20 l'époque où vous étiez chez Sintra, est-ce que ça
21 c'est exact?

22 R. Je l'ai rencontré, oui, c'est vrai, je l'ai connu,
23 je lui ai demandé de me présenter le maire, qu'est-
24 ce qu'il a fait, de rencontrer... En tant
25 qu'entrepreneur, à Laval, c'était de mon devoir de

1 connaître le directeur général et de rencontrer le
2 maire pour, on venait d'acheter, quand même, une
3 usine, on était maintenant des payeurs de taxes, je
4 pense que c'était à moi de me présenter, c'est
5 qu'est-ce que j'ai fait.

6 Q. [892] Vous avez, et je vous remercie de la
7 précision, vous avez également parlé assez
8 longuement de monsieur Claude Deguise, c'est exact?

9 R. C'est exact.

10 Q. [893] Et vous avez mentionné également monsieur
11 Roberge; est-ce qu'il s'agit de monsieur Jean
12 Roberge?

13 R. Jean Roberge qui est venu ici à la Commission.

14 Q. [894] Qui a témoigné ici. D'accord. Alors, ma
15 question est la suivante : À votre connaissance
16 personnelle, est-ce qu'il y a d'autres
17 fonctionnaires de Ville de Laval ayant, durant la
18 période où vous y avez été actif, participé au
19 système de collusion dans l'octroi des contrats
20 publics à Laval?

21 R. Non, Monsieur.

22 Q. [895] Merci. Je n'ai pas d'autres questions.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci. Maître Houle?

25 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

1 Q. [896] Pendant que vous arrivez, dites-moi, il
2 devait y avoir quand même pas mal de personnes qui
3 étaient au courant que le système était organisé au
4 niveau de l'attribution des contrats, parce que
5 vous apprenez avant l'ouverture des soumissions que
6 vous avez un contrat, donc chez Valmont Nadon, vous
7 informez, peut-être, vos adjoints pour la
8 planification des travaux que là vous allez avoir
9 tel contrat, il y a des gens autour de vous qui
10 savent que vous apprenez d'avance que vous êtes
11 gagnant, avant l'ouverture des soumissions, est-ce
12 qu'il y en a?

13 R. Oui, ce n'est pas quelque chose qui court,
14 vraiment, dans le bureau, qu'on va avoir un
15 contrat. On attend de vraiment de l'avoir. De
16 l'annoncer aux employés, je pense que tant et aussi
17 longtemps qu'on n'est pas le plus bas
18 soumissionnaire, que l'appel d'offres n'a pas été
19 ouverte, je ne pense pas qu'on doit dire: « Écoute,
20 je viens d'avoir un projet de trois millions (3 M)
21 ou de quatre millions (4 M), on l'annonce la
22 journée qu'on l'a eu.

23 Q. [897] Mais non, chez Valmont et Nadon, il y avait
24 seulement monsieur Nadon et vous qui saviez...

25 R. Il y avait l'estimateur qui le savait. D'accord,

1 mais là, je veux dire, s'il y avait cinquante (50)
2 employés, cinquante (50) employés n'étaient pas au
3 courant, les opérateurs de pelles, personne ne
4 savait ça. Ils le savaient la journée qu'on
5 déposait la soumission qu'on était le plus bas
6 soumissionnaire, ça, ça va.

7 Q. [898] Donc, dans les faits, dans...

8 R. Oui, il y avait à peu près trois personnes qui
9 étaient au courant.

10 Q. [899] Qui étaient au courant. Si on en fait trois
11 personnes avec toutes les entreprises qui sont là,
12 on est rendu à trente (30) à quarante (40)
13 personnes qui savent que ce système-là existe, mais
14 personne ne parle pendant ce temps-là.

15 R. Mais ils ne le savent pas comme tel.

16 Q. [900] Non, mais si on dit trois, quatre personnes
17 dans les entreprises qui font de la collusion, vous
18 êtes une dizaine, on est rendu une trentaine, là.
19 Je vous parle...

20 R. Dans l'ensemble, oui, il y a peut-être une
21 trentaine, trente (30), peut-être un peu plus
22 qui... si on prend tout Laval et tous les
23 entrepreneurs, oui, vous avez raison.

24 Q. [901] C'est ça et personne ne s'en parle entre eux.
25 Tout le monde...

1 R. On n'en entend jamais parler.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. [902] Mais vous avez dit que vous vous voyiez dans
4 les corridors de l'hôtel de ville.

5 R. Les entrepreneurs, à l'occasion, on se voyait dans
6 le corridor, des fois, on se voyait au restaurant,
7 aussi, parce que Laval, il y a des restaurants,
8 mais à l'occasion, on rencontre d'autres
9 entrepreneurs qui sont déjà là. Bonjour.

10 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE :

11 Q. [903] Bonjour Monsieur Théberge. Alors, Denis
12 Houle, je représente l'Association des
13 constructeurs de routes et grands travaux du
14 Québec.

15 R. Quelque chose que je connais.

16 Q. [904] Vous connaissez? Bon. On va se connaître un
17 peu plus tous les deux. Je ne ferai pas de
18 préambule, Madame, je regarde l'heure puis je ne
19 veux pas que vous interveniez.

20 Écoutez, je vais commencer par votre rôle principal
21 parce que je comprends que d'abord, vous avez eu un
22 premier rôle chez Sintra et que vers les années
23 quatre-vingt-dix (90), je pense, vous êtes devenu
24 un directeur régional, c'est exact?

25 R. Divisionnaire.

- 1 Q. [905] Divisionnaire. Oui, c'est vrai,
2 divisionnaire. Et il y avait huit régions, c'est
3 ça?
- 4 R. Non, non, non, non, non, non, non, il y avait huit
5 régions quand j'étais contrôleur divisionnaire.
- 6 Q. [906] Ah, O.K.
- 7 R. Je faisais du contrôle interne dans huit régions.
8 Quand je suis venu directeur divisionnaire, je
9 dirigeais deux régions.
- 10 Q. [907] Et c'était les régions Laval, Laurentides,
11 c'est ça?
- 12 R. Laval, Laurentides et Montérégie.
- 13 Q. [908] Montérégie.
- 14 R. Saint-Constant.
- 15 Q. [909] Donc, est-ce que c'était trois régions?
- 16 R. Non, deux régions.
- 17 Q. [910] C'est deux régions. Parce que je... étant de
18 Québec, je connais moins votre région.
- 19 R. Non, non, non, ça va.
- 20 Q. [911] Et vous avez dit, à quelques reprises, que
21 finalement, le contrôle était décentralisé, donc la
22 maison mère ou la maison, ou la direction
23 québécoise s'occupait, si vous voulez, comme vous
24 l'avez expliqué récemment, après-midi, de recevoir
25 vos budgets annuels, mais vous aviez une autonomie

1 complète dans votre région.

2 R. C'est exact.

3 Q. [912] C'est exact? Vous avez dit, c'est comme une
4 PME.

5 R. C'est comme une PME, oui.

6 Q. [913] Bon. Je reviens avec une question de maître
7 St-Jean, et je voulais simplement, peut-être, que
8 vous précisiez. Vous avez dit que dans la région de
9 Montréal, votre région, c'est-à-dire l'ensemble,
10 donc la région de Montréal et Laval, Laurentides,
11 Montérégie, était la moins lucrative pour Sintra.
12 C'est ce que vous avez dit tantôt, la moins
13 profitable.

14 R. Je n'ai pas dit Laval, Laurentides, j'ai
15 probablement dit... je m'étais trompé de région,
16 mais je vous ai sûrement dit que Saint-Constant,
17 c'était la moins profitable de l'ensemble de
18 Sintra.

19 Q. [914] Et ça, malgré qu'il y avait de la collusion,
20 Monsieur Théberge?

21 R. Bien, il n'y avait pas de la collusion sur tous les
22 projets, là...

23 Q. [915] Je comprends.

24 R. ... mais c'était la moins profitable en profit pour
25 Sintra.

1 Q. [916] Donc, Laval, Laurentides étaient profitables.

2 R. Oui, mais il n'y a pas... dans les années que je
3 suis arrivé là-bas, pendant les années, les quatre
4 années ou les cinq années que j'ai opéré à Laval,
5 on a fait... les deux premières années, on était
6 loin de faire de l'argent là. On soumissionnait,
7 mais la plupart du temps, ça nous coûtait cher de
8 travailler. On n'avait pas les prix exactement pour
9 travailler. On n'était pas admis dans le système de
10 Laval.

11 Q. [917] Et lorsque vous avez quitté Sintra en deux
12 mille (2000), est-ce que votre région était rendue
13 profitable pour...

14 R. Exact.

15 Q. [918] ... pour la maison mère?

16 R. Oui.

17 Q. [919] Oui?

18 R. À Laval, oui. Saint-Constant, c'était plus ou moins
19 profitable.

20 Q. [920] O.K. Vous avez parlé de la réunion de mil
21 neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998) auquel (sic)
22 participait quatre présidents de compagnies dont
23 monsieur Ducroix pour Sintra.

24 R. Je n'ai pas dit mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit
25 (1998), j'ai bien dit l'an deux mille (2000).

1 Q. [921] Ah! C'est en deux mille (2000). O.K. Et je
2 comprends que vous témoignez devant la Commission
3 sur le contenu de cette rencontre-là, mais ce n'est
4 que du oui-dire, vous n'y étiez pas.

5 R. Non, je n'y étais pas.

6 Q. [922] Et ça, c'est en février ou mars deux mille
7 (2000), c'est ça?

8 R. Avant... avant les dépôts de soumissions à la Ville
9 de Montréal pour les achats de l'asphalte.

10 Q. [923] Et s'en est suivi, comme vous dites, au
11 deuxième niveau, les directives des différents
12 présidents dont monsieur...

13 R. C'est exact.

14 Q. [924] ... dont monsieur Ducroix pour vous.

15 R. C'est exact.

16 Q. [925] Est-ce que vous avez eu le temps d'appliquer
17 cette directive-là puisque vous quittiez
18 officiellement le quinze (15) juin?

19 R. Bien, oui, on l'a appliquée, si la réunion a eu
20 lieu en mars, de mars à juin, il y a plusieurs
21 mois.

22 Q. [926] Oui. Alors, il y a eu des contrats parce
23 qu'on sait qu'au printemps, il y a moins...

24 R. Bien, certain. Bien, certain qu'il y avait des
25 contrats, le ministère, les villes. Au mois de

1 mars, avril, mai, il y a beaucoup de contrats qui
2 sont annoncés. C'est la période... c'est la période
3 vraiment des appels d'offres. Même si les travaux
4 ne se font pas immédiatement, la plupart des villes
5 vont assez rapidement en appel d'offres, sauf le
6 ministère qui traîne toujours un peu de la patte.
7 Les autres, on peut dire qu'ils vont rapidement en
8 appel d'offres.

9 Q. [927] À une question de madame la Présidente hier,
10 vous avez... qui vous demandait « est-ce que vous
11 connaissez vraiment le bitume? » et vous avez dit
12 « bien, je ne suis pas un spécialiste dans le
13 bitume ».

14 R. Bien, c'est ça que j'ai écrit... c'est ça que j'ai
15 dit, puis c'est ça que les journalistes ont dit
16 aussi. Peut-être que je ne connais peut-être pas
17 ça, le bitume.

18 Q. [928] Vous avez... Bien, j'ai vu tantôt que vous
19 connaissez ça passablement quand même. Mais, on va
20 y arriver, là, pour voir si... Parce que vous avez
21 répondu également à madame Charbonneau que la
22 qualité de l'asphalte posé dans la région de
23 Montréal et de Laval avait diminué à travers les
24 dix (10) années où vous avez travaillé.

25 R. Je n'ai pas dit « la qualité de l'asphalte », j'ai

1 dit « la qualité du bitume ». C'est bien différent
2 la qualité de l'asphalte et la qualité du bitume,
3 que j'ai dit à madame Charbonneau.

4 Q. [929] Bon. Et c'est là que j'en venais, qu'on parle
5 de qualité. Et, finalement, des démarches que notre
6 Association - vous dites que vous la connaissez -
7 fait...

8 R. Oui, je la connais.

9 Q. [930] ... auprès du ministère... Pardon? Excusez-
10 moi.

11 R. Je la connais.

12 Q. [931] Oui. Fait auprès du ministère des Transports
13 depuis presque vingt (20) ans, vous êtes au courant
14 de ça?

15 R. Je suis au courant.

16 Q. [932] Pour étendre, si on veut, les critères de
17 qualité du ministère des Transports à l'ensemble du
18 Québec et aux municipalités. Vous êtes au courant
19 de ça?

20 R. Exact.

21 Q. [933] Mais, ça ne se fait toujours pas.

22 R. Pardon?

23 Q. [934] Il n'y a pas eu de résultat concret encore.

24 R. Un jour ou l'autre, vous allez peut-être avoir des
25 résultats concrets.

1 Q. [935] Avez-vous participé à ces rencontres-là?

2 R. Non, non, Monsieur, pas moi.

3 Q. [936] C'était monsieur Ducroix?

4 R. Bien, peut-être qu'il a participé.

5 Q. [937] Peut-être.

6 R. Moi, j'ai quitté... j'ai quitté Sintra en l'an deux
7 mille (2000). De l'an deux mille (2000) à venir à
8 aujourd'hui, on met treize (13) ans, il se passe
9 beaucoup de choses dans treize (13) ans.

10 Q. [938] Et on s'entend que le pétrole à son état brut
11 a différentes provenances au niveau international.
12 Ça peut être du Venezuela, ça peut être de
13 l'Alberta.

14 R. C'est exact. C'est exact...

15 Q. [939] C'est exact.

16 R. ... qu'est-ce que vous dites là.

17 Q. [940] De sorte que le pétrole qui nous arrive
18 normalement, habituellement par bateau, aux
19 raffineries, ce n'est pas un produit qui est
20 nécessairement semblable indépendamment de sa
21 provenance?

22 R. Je pense que certains... tous les pays ont des
23 produits qui sont différents un de l'autre qui
24 arrivent par bateau aux raffineries. Vous avez
25 raison là-dessus.

1 Q. [941] Et les raffineries font sept à huit produits
2 avant d'en arriver au résidu.

3 R. C'est... bien, je ne sais pas le nombre de
4 produits, mais qu'est-ce que vous dites là, c'est
5 vrai.

6 Q. [942] Là on parle du pétrole, du fuel...

7 R. Ils utilisent... ils utilisent un cracker pour
8 faire le produit résidu qui est le ciment
9 asphaltique.

10 Q. [943] Et, effectivement, si on parle de raffineries
11 au Québec, depuis le départ de Shell, il nous reste
12 quatre entreprises.

13 R. Bitumar.

14 Q. [944] Qui est fournisseur de bitume. Êtes-vous
15 d'accord?

16 R. Je suis d'accord avec ça.

17 Q. [945] O.K. Et le brut qui est fourni par ces quatre
18 raffineries là n'est pas nécessairement identique.

19 R. Je ne le sais pas. Si vous me le dites, là, mais je
20 pense que vous avez raison, mais ce n'est pas
21 quelque chose que j'ai suivi, là, depuis bien des
22 années.

23 Q. [946] Et puisque vous connaissez certaines
24 démarches que notre association a faites pour
25 étendre, si on veut, le contrôle du ministère, du

1 MTQ, et même en faire bénéficiaire certaines
2 municipalités, alors, est-ce que vous savez que le
3 ministère a créé trois zones au Québec?

4 R. Non.

5 Q. [947] Je vous apprends ça?

6 R. Oui. Vous m'apprenez ça, oui.

7 Q. [948] Alors, une première zone au niveau des
8 températures, et du bitume, et de la qualité du
9 bitume à être utilisé. Je vous apprends ça?

10 R. Ça aussi.

11 Q. [949] Ah bon!

12 R. Bien, ça fait treize (13) ans que je ne suis plus
13 dans le bitume, là.

14 Q. [950] Ah! C'est vrai.

15 R. Là... Si ça faisait...

16 Q. [951] Il y a eu une certaine évolution dans les
17 discussions.

18 R. Non mais si ça faisait treize (13) ans que vous
19 seriez à ma place, peut-être que vous ne pourriez
20 pas parler de ça vous aussi, hein?

21 Q. [952] Je suis tout à fait d'accord.

22 R. D'accord.

23 Q. [953] Mais, ce n'est pas un reproche que je vous
24 fais, là.

25 R. Non non non, mais...

1 Q. [954] Je veux juste savoir si vous connaissez,
2 quand même, cette évolution-là dans le dossier.

3 R. Non, non, je ne la connais pas.

4 Q. [955] O.K.

5 R. C'est quelque chose qui s'est produit en quelle
6 année, votre évolution?

7 Q. [956] Écoutez, c'est ce qui existe actuellement.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Oui mais...

10 R. Elle a commencé en quelle année?

11 Me DENIS HOULE :

12 Q. [957] Ah, moi je parle des années quatre-vingt
13 (80).

14 (16:17:29)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Juste une petite minute. Maître Houle, est-ce que
17 vous voulez dire que c'est selon les régions
18 données qu'il y a des endroits qui sont plus froids
19 et plus chauds que d'autres?

20 Me DENIS HOULE :

21 Oui. Oui Madame.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Et que ça influence sur la qualité... C'est-à-dire,
24 que ça influence sur la norme...

25

1 Me DENIS HOULE :

2 Le pourcentage de bitume.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui. Le pourcentage de bitume qui doit être...

5 Q. [958] J'imagine que ça, c'est quelque chose qui
6 devait quand même...

7 R. Je n'étais pas au courant, moi. Nous autres on
8 présentait... Moi, quand je m'occupais de
9 l'asphalte, on présentait des mélanges au
10 ministère. Je n'ai jamais travaillé dans le Grand
11 Nord avec de l'asphalte. Mais, si on allait jusqu'à
12 Rimouski, on présentait nos mélanges avec un
13 pourcentage d'asphalte qui était accepté par le
14 ministère des Transports.

15 Me DENIS HOULE :

16 Q. [959] Si on allait un peu plus loin, parce que vous
17 avez parlé d'une forme de cartel avec trois
18 entreprises à Montréal pour fixer le prix de
19 l'asphalte, c'est ça?

20 R. Le prix de base de l'asphalte, oui.

21 Q. [960] Le prix de base de l'asphalte. Alors, si je
22 vous apprends - j'ai l'air à vous l'apprendre - que
23 c'est la première zone, alors Montréal, Gatineau et
24 la Rive-Sud, où on considère que la température
25 peut jouer, pour la pose de l'asphalte, entre

1 soixante-dix (70) degrés centigrades jusqu'à moins
2 vingt-huit (-28). C'est une première zone. Ça ne
3 vous dit rien?

4 R. Ça ne me dit rien.

5 Q. [961] O.K.

6 R. Sauf que moi je n'ai jamais posé d'asphalte à moins
7 cinq (-5), j'ai toujours posé de l'asphalte
8 entre... Quand on n'atteignait pas la température
9 ambiante - ambiante c'est une façon de dire - quand
10 la température était à peu près à cinq (5) degrés
11 Celsius, on pouvait commencer à poser du
12 recouvrement. On ne posait pas d'asphalte à moins
13 dix (-10) puis à moins cinq (-5).

14 Q. [962] Oui, c'est normal, parce qu'il n'y a pas de
15 travaux d'hiver, suivant les témoins qui sont...

16 R. Non non, même à l'automne. Ce n'est pas des travaux
17 d'hiver, à l'automne, mais des fois il faisait
18 froid.

19 Q. [963] O.K.

20 R. Il fallait attendre que le soleil réchauffe, si on
21 veut, la route, pour procéder au resurfaçage.

22 Q. [964] Sans que vous soyez ingénieur, je constate
23 encore, par les réponses que vous me donnez et
24 celles que vous avez données précédemment, que vous
25 connaissez ça, le bitume et l'asphalte, puis...

1 R. Bien...

2 Q. [965] J'imagine que je vous demanderais à quelle
3 température on pose de l'asphalte, là, puis vous le
4 sauriez.

5 R. Non, merci quand même.

6 Q. [966] Est-ce que vous êtes d'accord que la
7 difficulté pour les entrepreneurs et les
8 fabricants, évidemment, ceux qui ont des usines et
9 qui fabriquent de l'asphalte, c'est soit la pointe
10 maximale à soixante-dix (70) degrés centigrades, ou
11 encore la pointe inférieure qu'on va retrouver dans
12 deux autres régions à moins trente-quatre (-34).
13 Vous êtes d'accord?

14 R. Bien, c'est des... C'est des chiffres que vous me
15 donnez... Je ne suis pas assez...

16 Q. [967] Familier avec ça?

17 R. Je ne suis pas bon comme vous pour dire si c'est
18 vrai ou pas vrai, là.

19 Q. [968] Ah non, moi non plus je ne suis pas bon, là.

20 R. Je ne le sais pas.

21 Q. [969] Je suis briefé, vous savez, un peu, hein?

22 R. Oui, non, je ne le sais pas. On va dire... On va
23 dire, vos informations que vous avez, elles sont
24 correctes. Moi je ne le sais pas.

25 Q. [970] Mais, non, la seule chose, c'est que compte

1 tenu que vous ne connaissiez pas ces zones-là et
2 ces températures-là...

3 R. Non. Je ne connais pas ces zones-là. Vous m'avez
4 expliqué les zones, ça va, je vous en remercie.

5 Q. [971] Ça me fait plaisir. Mais est-ce que vous
6 savez que poser de l'asphalte à une température
7 élevée, c'est un problème pour la région de
8 Montréal, qui est la plus chaude au Québec?

9 R. C'est exact. C'est vice et versa, c'est un double
10 problème.

11 Q. [972] Alors, vous avez parlé tantôt, contrôle du
12 ministère des Transports au niveau de la
13 validation, si on veut, de l'asphalte qui a été
14 posé, les carottes. O.K.?

15 R. Oui.

16 Q. [973] Est-ce que vous êtes au courant qu'il y a un
17 contrôle qui se fait même avant qu'on effectue la
18 pose d'asphalte?

19 R. C'est exact. On fait en laboratoire le mélange
20 qu'on va installer sur la route.

21 Q. [974] Et c'est vérifié par le ministère des
22 Transports.

23 R. Par le ministère.

24 Q. [975] Est-ce que c'est vérifié, maintenant, au
25 niveau des municipalités de Montréal et de Laval, à

1 votre connaissance?

2 R. Montréal, je vous dirais oui. Laval... Je n'en suis
3 pas sûr. Je vous dirais oui, mais je n'en suis pas
4 tout à fait assez sûr. Mais, les petites
5 municipalités, elles n'ont pas le contrôle que vous
6 venez de déterminer.

7 Q. [976] Elles n'ont pas le contrôle. C'est évident.
8 Mais si on parle de Montréal et Laval, est-ce
9 que...

10 R. Je dirais oui.

11 Q. [977] Puis comme vous connaissez les... évidemment,
12 la façon de valider la part du ministère des
13 Transports, est-ce que Montréal et Laval ont adopté
14 des critères à peu près semblables au ministère des
15 Transports?

16 R. Je pense que oui.

17 Q. [978] Bon.

18 R. Vous savez, Laval et Montréal, elles avaient toutes
19 les deux des excellents contrôles du mélange que
20 l'on posait sur les routes.

21 Q. [979] Alors, j'en viens...

22 R. Dans leurs routes.

23 Q. [980] J'en viens à une de mes questions initiales
24 au niveau de la qualité, la question de Madame la
25 Juge, est-ce qu'effectivement, vous soutenez

1 toujours qu'il y avait un contrôle déficient au
2 niveau de la qualité...

3 R. Je n'ai jamais dit...

4 Q. [981] ... du produit à Montréal?

5 R. Je n'ai jamais dit la qualité...

6 Q. [982] Ou à Laval?

7 R. ... j'ai dit qu'il y avait une déficience, je
8 maintiens toujours qu'il y avait une déficience au
9 niveau du ciment asphaltique, non pas... qui
10 devient, quand même, une déficience de la qualité.

11 Q. [983] Au niveau du contrôle du pourcentage de
12 bitume, pensez-vous qu'il y avait une déficience?

13 R. Non, ce n'est pas au niveau du pourcentage de
14 bitume, c'est la qualité du bitume. La provenance
15 et la qualité du bitume.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. [984] Alors, expliquez-nous donc la différence
18 entre tout ça.

19 R. Bien, monsieur est un spécialiste, je vais le
20 laisser... non, non, moi, je ne suis pas un
21 spécialiste là-dedans. Si on veut vraiment un
22 spécialiste, il faudrait faire venir un technicien
23 qui est vraiment... moi, j'en connais des petits
24 bouts, mais pour vous expliquer tout ça, là, Madame
25 la Présidente, j'aimerais bien que quelqu'un du

1 ministère qui... ils ont des docteurs en asphalte,
2 qu'on peut appeler... pourraient venir vous
3 expliquer ça.

4 Me DENIS HOULE :

5 On a déjà annoncé, Madame, que la CRGTQ avait
6 informé vos procureurs qu'il y aurait des experts
7 qu'on présenterait devant vous.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Parfait.

10 Me DENIS HOULE :

11 À cet effet, O.K.?

12 Q. [985] Maintenant, alors, on a parlé tantôt, le
13 premier sujet que j'ai abordé avec vous,
14 l'autonomie de votre région que vous dirigiez,
15 hein, comme directeur divisionnaire, comme vous
16 avez dit. Je retiens, moi, du témoignage de
17 monsieur Desbois, de Tecsuit qui est devenue Aecom,
18 que votre division aurait fermé, à un certain
19 moment. Est-ce que c'est cette division-là qui a
20 fermé? A, après votre départ?

21 R. Elle n'a pas fermé immédiatement, Sintra a vendu à
22 Demix, je pense, c'était en deux mille cinq (2005),
23 a vendu la division de Laval à Demix, qui
24 s'appelle... on l'a vu... Holçom, Holcim?

25 Q. [986] Oui, oui, vous avez vu ça tantôt.

1 R. Oui, c'est ça. Ça fait que Sintra a vendu toutes
2 les installations de Laval à Holcim Canada, qui est
3 Demix. Parce que Holcim Canada, en deux mille cinq
4 (2005), ils ne faisaient plus de construction, ils
5 ont acquis les actifs de Sintra, bien, les
6 bâtiments et leur usine d'asphalte qu'on avait déjà
7 achetée, ils ont dit: « Maintenant, on fait de la
8 construction. »

9 Q. [987] O.K. J'en viens à l'explosion dont vous avez
10 été victime le quinze (15) juin deux mille (2000),
11 après la soirée au restaurant Onyx, qui appartient
12 à monsieur Tony Accurso, votre soirée du quatorze
13 (14) juin. Alors, ça a occasionné votre départ,
14 c'est ce que vous avez expliqué comme il faut, de
15 long en large, à la Commission. C'est exact?

16 R. C'est exact, oui.

17 Q. [988] Oui? Moi, je voulais vous demander, est-ce
18 que c'est l'excès de collusion organisée par ce que
19 vous avez affirmé, le président Ducroix? Est-ce que
20 c'est plutôt votre débat, semble-t-il, avec les
21 Italiens - si la Charte des droits s'était
22 appliquée, vous vous feriez taper un petit peu sur
23 les doigts, vous avez parlé de façon très négative
24 des Italiens. Est-ce que c'est parce que vous les
25 reliez à la mafia, quoi?

1 R. Je m'en excuse, je n'ai pas parlé d'aucune façon
2 négative des Italiens ou des Québécois, là, dans
3 mon résumé à la Commission. Simplement, eux
4 occupaient... ils faisaient leurs travaux et moi,
5 je faisais mes travaux à moi, là. Il n'y a pas
6 de... il n'y a pas d'amertume contre les Italiens
7 qui travaillent à Montréal ou à Laval ou dans
8 d'autres régions du Québec, là. Je ne sais pas si
9 je répons à votre question, là.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Moi, j'ai retenu, Maître Houle, que les gens... que
12 les... qu'il y avait une concentration de personnes
13 d'origine italienne qui travaillaient dans les
14 égouts.

15 R. C'est ça, c'est la concent... oui, c'est ça.

16 Q. [989] À Montréal.

17 R. Et la concentration de Québécois qui travaillaient
18 à Laval.

19 Me DENIS HOULE :

20 Q. [990] Et est-ce qu'il y avait un conflit de
21 personnalité, finalement, qui a peut-être causé
22 votre départ, entre monsieur Ducroix et vous?

23 R. Il n'y a pas eu de conflit, j'ai expliqué tout à
24 l'heure, là, je ne sais pas quel avocat qui a passé
25 avant vous, je lui ai expliqué que j'ai quitté,

1 c'était une décision familiale que j'ai qui...
2 pourquoi j'ai quitté Sintra, pratiquement à la fin
3 juillet. Il n'y avait pas de conflit entre les deux
4 personnes.

5 Q. [991] Maître Rochefort a mis la table un petit peu
6 pour moi, comme il le disait. Quand vous avez
7 rencontré le maire Vaillancourt... ah, c'est ça,
8 peut-être, la rencontre, au Tennis 13, en quatre-
9 vingt-dix-huit (98), c'est ça?

10 R. C'est ça, oui.

11 Q. [992] O.K. Alors, il a parlé d'une terminologie
12 que je pense qui, harmonisation, il a parlé
13 harmonie contre bataille. Alors, est-ce que le
14 terme « harmonisation », pour compléter
15 l'interrogatoire de maître Rochefort, vous l'avez
16 emprunté au maire Vaillancourt?

17 R. Bien, je n'ai pas emprunté à madame la présidente
18 parce que le mot, elle ne veut pas que je dise
19 « harmonisation », elle veut que je dise
20 « collusion ».

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [993] Ce n'est pas ce que maître Rochefort vous
23 demande. Maître Rochefort...

24 Me DENIS HOULE :

25 Je suis rendu à Houle, là.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Excusez-moi, maître Houle vous demande.

3 Q. [994] Ce que maître Houle vous demande, c'est quand
4 vous employez le mot « harmonisation », oublions
5 que c'est en réalité de la collusion, là, quand...
6 le terme « harmonisation », est-ce que vous l'avez
7 emprunté du maire Vaillancourt?

8 R. Ce n'est peut-être pas, Madame la présidente, le
9 vrai terme qu'il a donné, mais quand je suis sorti
10 de la réunion, du café que j'avais pris avec le
11 maire Vaillancourt et monsieur Asselin, c'est
12 qu'est-ce que j'ai compris, au bout, dans les
13 paroles d'un politicien, un politicien, c'est un
14 politicien, un avocat, c'est un avocat, j'en ai
15 compris que c'était mieux l'harmonisation que la
16 bataille.

17 Me DENIS HOULE :

18 Q. [995] Et il y a un autre mot... en fait, vous êtes
19 le seul témoin à avoir utilisé ce mot-là, c'est
20 pour ça que...

21 R. Ah oui?

22 Q. [996] Oui.

23 R. Le trouvez-vous beau?

24 Q. [997] C'est plus beau que « collusion », mais ça
25 veut dire la même chose. Il y a du vol puis de la

1 fraude puis... vous êtes d'accord avec moi que
2 c'est le même résultat, peu importe le qualificatif
3 ou le mot utilisé.

4 R. C'est le même résultat. Oui mais j'aime mieux le
5 mot « harmonisation ».

6 Q. [998] Je comprends, c'est plus élégant. Certains
7 ingénieurs couvraient, comme ça, le vocabulaire,
8 par un autre, plus élégant, comme vous l'avez fait.

9 R. Merci.

10 Q. [999] Il y a un autre mot que vous avez utilisé, et
11 est-ce que ça vient également du maire
12 Vaillancourt, « les comptes à recevoir »?

13 R. Non, ça, ça vient de moi.

14 Q. [1000] Ah, bon, vous avez été original, là.

15 R. C'est original, hein?

16 Q. [1001] Ah, oui, c'est bien.

17 R. Parce qu'il y avait des comptes à payer puis des
18 comptes à recevoir.

19 Q. [1002] Vous avez quitté Sintra en juin (inaudible)
20 en juillet parce que vous reprochiez à votre
21 président d'imposer trop de collusion, c'est exact?

22 R. On s'arrête, là. Je n'ai pas quitté Sintra, c'est
23 peut-être quelque chose c'est quelque chose que je
24 lui ai dit, ça, c'est vrai.

25 Q. [1003] O.K.

1 R. Mais je n'ai pas quitté Sintra à cause de ça. J'ai
2 quitté Sintra, je vous l'ai répété tout à l'heure,
3 j'ai quitté Sintra, une question familiale qu'on a
4 quitté Sintra.

5 Q. [1004] Ça va. Et là, vous arrivez en deux mille un
6 (2001) chez Valmont Nadeau.

7 R. Valmont Nadon.

8 Q. [1005] Valmont Nadon, excusez, c'est ça.

9 R. C'est exact.

10 Q. [1006] Et c'est une compagnie de location
11 d'équipement au moment où vous arrivez?

12 R. Location et faire aussi un petit peu de travaux
13 d'égouts aqueduc.

14 Q. [1007] Sont-ils impliqués dans la collusion avant
15 votre arrivée?

16 R. Non, Monsieur.

17 Q. [1008] Alors, quand il y a une transformation de la
18 compagnie, une restructuration de la compagnie,
19 vous avez parlé, en fait, d'avoir un estimateur,
20 engagement d'un ingénieur?

21 R. Exact.

22 Q. [1009] Et c'était finalement pour devenir un
23 développeur et également un entrepreneur.

24 R. Bien, il y avait deux choses. C'est que monsieur
25 Nadon avait beaucoup de terrains qu'il voulait

1 développer, parce qu'on n'a pas strictement
2 travaillé pour la Ville de Laval. Il avait beaucoup
3 de terrains, donc il fallait faire toutes les
4 infrastructures et tout qu'est-ce que ça
5 comprenait. Il fallait que ce monsieur-là,
6 vraiment, s'organise pour faire ses propres travaux
7 parce qu'on a parlé des MOP, les MOP, il était
8 promoteur, il était aussi entrepreneur. Ça fait
9 qu'il avait cette partie-là comme telle. La Ville,
10 c'est venu après, on a eu des projets de la Ville
11 qu'on a exécutés en même temps qu'on a exécutés les
12 MOP de monsieur Nadon.

13 Q. [1010] Et je comprends, et monsieur Lachance a posé
14 une question à cet effet-là, tantôt, que d'une
15 façon majoritaire, les contrats obtenus après votre
16 arrivée par la compagnie Valmont Nadon sont des
17 contrats de collusion.

18 R. À Laval, il existait un système et le système,
19 c'était la collusion, ce n'était pas
20 l'harmonisation, c'était la collusion.

21 Q. [1011] Donc, vous répondez par l'affirmative à la
22 question que je viens de vous poser? La majorité
23 des contrats de Valmont Nadon était obtenue par
24 collusion?

25 R. Bien, on les a passés, si vous regardez, hier

1 après-midi, je pense qu'on a passé, ou ce matin...
2 c'est plutôt hier après-midi, on a passé les
3 projets que Valmont Nadon a eus à Laval et je les
4 ai décrits un par un avec les... comme quoi ils
5 avaient été collusionnés.

6 Q. [1012] Alors, vous quittez Sintra parce que vous
7 êtes dégoûté de la collusion excessive.

8 R. Ça, c'est vous qui dites ça, ce n'est pas moi qui
9 dis ça.

10 Q. [1013] Non, non, c'est-à-dire... c'est vrai. Je
11 reprécise ma question, je vous la reformule.
12 C'était une discussion que vous avez eue avec
13 monsieur Ducroix au moment de votre départ, mais
14 vous dites que ce n'est pas la raison fondamentale
15 de votre départ.

16 R. Non, je vous l'ai dit, la raison fondamentale,
17 c'est une raison familiale.

18 Q. [1014] C'est familial, explosion. Donc, vous êtes
19 dégoûté de la collusion excessive chez Sintra et
20 c'est vous qui l'amenez chez votre nouvel
21 employeur, Valmont Nadon, c'est exact?

22 R. C'est un grand mot, quand vous dites que c'est moi
23 qui l'amène. Si ça n'aurait pas été moi qui aurais
24 travaillé chez monsieur Nadon à la fin de deux
25 mille un (2001), il y aurait eu une autre personne,

1 probablement, qui aurait travaillé là.

2 (16:31:11)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. [1015] J'aimerais savoir une chose. Est-ce que vous
5 n'êtes pas changé de secteur en même temps?

6 Me DENIS HOULE :

7 Il n'était plus dans l'asphalte.

8 R. Oui, je n'étais plus dans l'asphalte parce que...
9 je ne travaillais plus dans l'asphalte, mais j'ai
10 travaillé dans les égouts aqueducs.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. [1016] À Laval.

13 R. À Laval, c'est ça que je dis... ça faisait cinq ans
14 que je travaillais à Laval.

15 Q. [1017] Parce que ce que maître Houle essaie de
16 savoir, c'est si vous avez quitté parce que vous
17 nous avez dit, à un moment donné, que vous avez dit
18 à votre employeur, au président, monsieur Ducroix,
19 qu'il y allait trop fort.

20 R. C'est exact.

21 Q. [1018] Et là vous décidez de quitter, une raison
22 familiale, puis on vous comprend, avec les
23 problèmes que vous avez eus et l'explosion, ça n'a
24 pas dû être rose à vivre. Mais, vous partez dans
25 une autre compagnie et la collusion continue.

1 Alors...

2 Me DENIS HOULE :

3 Recommence, Madame.

4 R. Elle a recommencé. Écoutez, quand je suis entré
5 chez monsieur Nadon et qu'on a restructuré, c'était
6 la partie... on ne voulait pas... ce n'était pas...
7 Le but premier n'était pas de faire de la collusion
8 à Laval comme telle. Le but premier était de faire
9 ses projets à lui qu'on appelait le promoteur
10 entrepreneur. Et après ça, la Ville comme telle a
11 voulu... a demandé ou a voulu que monsieur Nadon
12 fasse des projets à Laval. Ça faisait au moins dix
13 (10) ans que la Ville lui demandait en tant
14 qu'entrepreneur, en tant que locateur d'équipement,
15 ils voulaient absolument lui donner des projets. La
16 Ville voulait lui donner des projets.

17 Q. [1019] Et qui chez Valmont Nadon a organisé et mis
18 en place la participation au système collusionnaire
19 de Laval? Est-ce que c'est avec monsieur Nadon ou
20 si c'est vous?

21 R. Premièrement, on n'a pas organisé, le système était
22 déjà en place, il s'agit juste...

23 Q. [1020] « Organisé la participation » que j'ai dit,
24 Monsieur. Votre participation de cette compagnie-
25 là, organiser la participation de Valmont Nadon au

1 système collusionnaire déjà en place à Laval. Est-
2 ce que c'est monsieur Nadon ou si c'est vous?
3 Était-il au courant, lui, de ça, avant votre
4 arrivée?

5 R. Je ne peux pas vous répondre, je ne le sais pas.
6 Peut-être.

7 Q. [1021] Qui a organisé...

8 R. Mais, quand il m'a engagé chez lui comme tel, il ne
9 m'a pas engagé comme collusionnaire...

10 Q. [1022] C'est évident.

11 R. ... il m'a engagé comme... comme personne pour...
12 en tant que consultant pour l'aider dans son
13 organisation, mais...

14 Q. [1023] J'ai retenu que vous avez d'abord été
15 consultant avant de devenir un...

16 R. Non, chez monsieur Nadon, j'ai toujours été
17 consultant.

18 Q. [1024] Vous n'avez jamais été actionnaire de cette
19 compagnie-là?

20 R. Non, Monsieur, je n'ai jamais été actionnaire.

21 Q. [1025] O.K. Est-ce que vous me dites à ce moment-là
22 que c'est monsieur Valmont Nadon qui l'a organisée,
23 sa participation de sa compagnie au système
24 collusionnaire de Laval?

25 R. Je pense que ni lui ni moi on l'a organisée, c'est

1 le système...

2 Q. [1026] Votre participation, Monsieur.

3 R. Un instant. C'est le système de Laval qui est venu
4 nous rejoindre pour nous dire « voici, il faut
5 absolument que vous faites (sic) un projet, vous
6 devez faire des projets à Laval ». Ça veut dire que
7 c'est la Ville qui est venue vers nous et non pas
8 nous qui êtes allons (sic) vers la Ville. Il
9 restait de la collusion quand même.

10 Q. [1027] Oui.

11 R. Mais c'est le contraire de qu'est-ce que vous
12 dites.

13 Q. [1028] Non, mais je veux... je ne dis pas que j'ai
14 raison dans mes questions, je veux avoir vos
15 réponses.

16 R. Bien, je vous explique la... je vous explique.

17 Q. [1029] Alors, qui de la Ville vous a approché, chez
18 Valmont Nadon? Vous dites, c'est quelqu'un de la
19 Ville « c'est la Ville qui nous a approchés ».

20 R. Oui, je vous dirais que les premières invitations,
21 elles ont été faites par monsieur le maire à
22 monsieur Nadon.

23 Q. [1030] Par votre intermédiaire, vous l'avez
24 présenté monsieur Nadon à...

25 R. Non, non, non, je n'ai jamais présenté monsieur

1 Nadon à monsieur le maire. Il l'a connu...

2 Q. [1031] Avant votre arrivée?

3 R. Probablement qu'il le connaissait avant que
4 j'arrive aussi.

5 Q. [1032] O.K. Vous avez parlé d'avoir du comptant par
6 de la fausse facturation, les cinq compagnies à
7 numéro bidon. Et vous avez parlé également de
8 Gilles Transport, c'est exact?

9 R. C'est exact.

10 Q. [1033] Qui vous a mis en contact ou qui a mis
11 monsieur Nadon en contact avec ces compagnies-là
12 pour la fausse facturation?

13 R. Avec Gilles Transport? Ah! C'est une compagnie de
14 transport avec qui on faisait... qu'on faisait
15 affaire.

16 Q. [1034] Vous saviez qu'ils faisaient de la fausse
17 facturation puisqu'ils vous ont rendu, pas à vous
18 personnellement, mais à la compagnie de monsieur
19 Nadon, puisqu'ils vous ont rendu ce service-là?

20 R. Moi, je ne le sais pas, c'est venu en cours de
21 route, je ne peux pas vous affirmer comment est
22 venue l'information, mais elle est sûrement venue
23 parce qu'on en a fait.

24 Q. [1035] Est-ce que c'est vous qui avez fait... qui
25 avez contacté ces cinq compagnies à numéro bidon là

1 et Gilles Transport ou c'est monsieur Nadon?

2 R. Écoutez, les cinq ou six compagnies bidon que vous
3 parlez, là, elles étaient très populaires et c'est
4 des compagnies qui offraient leurs services.

5 Q. [1036] C'était connu.

6 R. C'était connu. On n'a pas été la seule entreprise à
7 Laval à faire affaire avec ces entreprises-là
8 bidon. Ça fait que c'étaient des entreprises qui...
9 qui fonctionnaient de cette façon-là.

10 Q. [1037] Je ne sais pas si vous me permettez, Madame,
11 il me reste peut-être deux, trois sujets, mais
12 courts, à aborder. Est-ce qu'on...

13 (16:38:28)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Je suis certaine que si on le demande à monsieur
16 Théberge, il va préférer...

17 Me DENIS HOULE :

18 Quitter.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 ... continuer maintenant pour ne pas revenir
21 demain.

22 R. Sûrement, Madame la Présidente.

23 Me DENIS HOULE :

24 Q. [1038] Bon! On va bien s'entendre encore.

25 R. Bien oui, on s'entend bien.

1 Q. [1039] Alors, si madame Blanchette veut mettre à
2 l'écran la pièce 65P-714, s'il vous plaît.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. [1040] Avant d'arriver là, j'aimerais simplement
5 comprendre quelque chose. Je ne comprends pas
6 pourquoi vous insistez pour dire que c'est le maire
7 qui voulait que Valmont Nadon travaille à Laval, et
8 quelle est la différence entre les deux, que ce
9 soit la compagnie qui pousse pour s'installer à
10 Laval ou le maire qui demande à Valmont Nadon de
11 s'installer à Laval?

12 R. Bien, il est déjà à Laval, monsieur Nadon. Ça fait
13 quarante (40) ans qu'il opère à Laval.

14 Q. [1041] O.K.?

15 R. Il est vraiment un entrepreneur de Laval.

16 Q. [1042] Hum, hum. Et pourquoi est-ce si important,
17 de la façon dont vous le dites, que c'est le maire
18 qui veut que Valmont Nadon travaille à Laval, ou
19 soumissionne?

20 R. Bien, c'est parce que s'il veut lui faire faire de
21 l'argent, il va embarquer automatiquement dans le
22 système. Vous comprenez?

23 Q. [1043] Bien... Est-ce que vous pouvez élaborer un
24 peu plus?

25 R. Bien, si Valmont Nadon ou n'importe quelle autre

1 entreprise, s'il y en a pour dix (10) autres
2 entreprises, des contrats d'égouts aqueducs, il y
3 en a sûrement pour Valmont Nadon. Ça fait que lui
4 il va devoir payer aussi son deux pour cent (2 %).
5 Ça fait que si c'est bon pour d'autres entreprises,
6 c'est bon pour lui aussi. Lui il dit, « Écoute, il
7 faudrait que tu t'organises pour que tu aies des
8 projets à Laval. »

9 Q. [1044] O.K.

10 Me DENIS HOULE :

11 Alors... Ça va? 65P-714, s'il vous plaît.

12 Q. [1045] Je voulais que vous... C'est un document que
13 vous avez examiné hier, avec les questions de
14 maître Claudine Roy. Si vous voulez descendre au
15 dernier paragraphe, Madame... O.K., celui-là. On va
16 le lire ensemble, Monsieur Degui... Monsieur
17 Théberge.

18 Il est également résolu d'approuver
19 l'addenda numéro 1 joint au rapport du
20 Service de l'ingénierie daté du 13 mai
21 1998.

22 S'il est inclus, c'est donc probablement un addenda
23 qui a été ajouté après l'appel d'offres, ou inclus
24 dans l'appel d'offres initial?

25 R. Je dirais, s'il est comme ça il a dû être inclus

1 dans l'appel d'offres initial.

2 Q. [1046] O.K. Maintenant, Madame, 65P-716, s'il vous
3 plaît. On regarde le premier contrat en haut, et
4 vous avez...

5 R. Les Géraniums.

6 Q. [1047] Les Géraniums, oui. C'est le printemps.

7 R. Non, ce n'était pas au printemps qu'on a fait le
8 projet, c'était en hiver, en janvier et février.

9 Q. [1048] Et je retiens que vous avez mentionné qu'un
10 deux pour cent (2 %) s'appliquait?

11 R. Le deux pour cent (2 %) s'appliquait, avant taxes.

12 Q. [1049] Et... Oui, d'accord. Et que vous l'auriez
13 remis à monsieur de Blois.

14 R. À monsieur Desbois.

15 Q. [1050] Monsieur Desbois, excusez-moi, oui. Suivant
16 le témoignage de monsieur Desbois et de monsieur
17 Gendron, monsieur Desbois n'est entré en fonction
18 qu'en deux mille trois (2003).

19 R. Non.

20 Q. [1051] Comme collecteur.

21 R. Je m'en excuse, là, Maître. Nous, en tant... Moi,
22 en tant que... En travaillant chez monsieur Nadon,
23 j'ai... Quand j'ai travaillé chez Sintra, j'ai
24 remis l'argent à monsieur Marc Gendron. Quand j'ai
25 commencé à travailler chez monsieur Nadon, dont

1 j'ai payé, c'est allé... En deux mille un (2001)...
2 En deux mille un (2001), j'ai dû donner l'argent en
3 deux mille un (2001), fin deux mille un (2001),
4 j'ai remis l'argent à monsieur Roger Desbois.

5 Q. [1052] Et non pas...

6 R. Non pas à monsieur Marc Gendron.

7 Q. [1053] D'accord.

8 R. Monsieur Roger Desbois avait rentré en fonction
9 pour le deux pour cent (2 %).

10 Q. [1054] Vous avez, à quelques occasions, à trois
11 occasions pendant votre témoignage, depuis quelques
12 jours, utilisé l'expression « Quand c'était censé
13 être de la collusion, un appel d'offres
14 collusionné, on l'a envoyé en libre concurrence. »
15 Vous vous rappelez d'avoir dit ça à trois reprises?
16 Une fois au niveau municipal, Laval, « On l'a
17 envoyé en libre concurrence », et vous l'avez
18 repris...

19 R. Bien, on l'a envoyé en libre... Je veux dire, on
20 l'a envoyé... Je me mettais... Si... Si on ne
21 pouvait pas s'entendre, ce n'est pas moi qui
22 l'envoyais, c'était...

23 Q. [1055] C'est le « on » que je voulais que vous
24 précisiez.

25 R. C'est le « on ». Oublions le « on », c'est la

1 Ville. On ne s'entendait pas. Si on ne s'entendait
2 pas, la Ville, on ne s'entendait pas entre
3 entrepreneurs, il devenait en libre concurrence.
4 C'était à nous à s'entendre. La Ville, elle ne
5 s'objectait pas à ça. « Entendez-vous. Si vous ne
6 vous entendez pas, il va... Vous ferez qu'est-ce
7 que vous voudrez, on verra les résultats du mardi
8 midi. »

9 Q. [1056] Il ne se payait pas de deux pour cent à ce
10 moment-là?

11 R. Ah non, non...

12 Q. [1057] C'était libre concurrence?

13 R. ... bien là, c'est ça, il n'y avait pas de deux
14 pour cent.

15 Q. [1058] Il n'y avait pas de contestation du monde
16 politique, et entre autres, du maire Vaillancourt,
17 lorsque vous annuliez comme ça un... une
18 proposition collusionnaire?

19 R. Monsieur, c'est difficile, pendant dix (10) ans, de
20 toujours avoir la perfection. S'il y en a quelques-
21 uns qui échappent, je pense que ce n'est pas si
22 pire que ça.

23 Q. [1059] O.K. 65P-723, c'est un document que je n'ai
24 pas, qui est simplement produit lors du
25 témoignage... de votre témoignage interrogé par

1 maître Roy. J'ai retenu, qu'à ce moment-là, vous
2 avez dit la même expression pour le contrat numéro
3 6. On l'a envoyé en libre concurrence.

4 R. Je peux voir le contrat numéro 6?

5 Q. [1060] Oui. Madame Blanchet, descendez un peu,
6 allez à 6.

7 R. Ah, mais ça, c'est un contrat du Ministère.

8 Q. [1061] Oui, oui, on est rendu au Ministère. Oui,
9 oui, on est rendu avec une pièce du Ministère.

10 R. C'est une expression d'entrepreneur. « On l'a
11 envoyé en libre concurrence », ça veut dire que de
12 part et d'autre, on ne s'est pas entendus et c'est
13 devenu... « On l'a envoyé », c'est une façon que je
14 m'exprimait, qui est peut-être mal exprimée, ça
15 veut dire que le contrat est devenu en non... en
16 libre concurrence, on ne s'est pas entendus... ça a
17 sorti le prix que chacun voulait bien y mettre,
18 hein.

19 Q. [1062] O.K. et vous l'avez eu, ça?

20 R. Oui, on l'a eu, mais... oui.

21 Q. [1063] Et c'est effectivement dans ce contrat-là
22 qu'à la suggestion de monsieur Desbois?

23 R. Non, on est...

24 Q. [1064] Il y a eu un six cent mille dollars
25 (600 000 \$)?

1 R. ... on est au Ministère, Monsieur.

2 Q. [1065] Ah, vous avez raison. Le six cent mille
3 dollars (600 000 \$), là, qui a été ajouté en
4 extra...

5 R. Non, non, c'est pas lui, c'est sur le Fossé
6 Boudrias. Là, on est au Ministère.

7 Q. [1066] Ah, c'était dans le cadre...

8 R. On n'a pas la bonne... la bonne feuille.

9 Q. [1067] Non, c'est l'autre pièce. C'est la pièce
10 d'avant, probablement. Mais... en tout cas, sur un
11 contrat...

12 R. Oui, mais on peut y venir, on peut faire
13 apparaître...

14 Q. [1068] Oui, mais c'est parce que je n'ai pas la
15 cote.

16 R. Moi non plus.

17 Me DANIEL ROCHEFORT :

18 Moi non plus.

19 Me DENIS HOULE :

20 On est au même niveau.

21 LA GREFFIÈRE :

22 716. 65P-716.

23 Me DENIS HOULE :

24 Donc, c'est le document sur lequel j'ai interrogé
25 avant? Ah, non, 716, je suis... je n'y suis pas

1 allé, je pense. Attendez un peu, là, que je me
2 retrouve dans ces papiers-là. Oui, j'en ai parlé de
3 716, c'est vrai. C'est vrai. C'est vrai. Alors,
4 c'est le sixième de 716, peut-être, Maître Roy? Je
5 ne sais pas si...

6 Me CLAUDINE ROY :

7 Monsieur Théberge parlait de Fossé Boudrias, c'est
8 le numéro 5.

9 Me DENIS HOULE :

10 Le numéro 5. Bon, c'est celui-là sur lequel, à un
11 moment donné, à la suggestion de monsieur Desbois,
12 il y avait un espace, un bon coussin de six cent
13 mille dollars (600 000 \$) que vous avez fait payer
14 à Sintra alors qu'il n'y avait pas de...

15 R. Non, non, j'étais... j'étais chez monsieur Nadon.

16 Q. [1069] Ah, mondoux! Corrigez-moi, moi aussi,
17 j'en...

18 R. Non, non, mais ça va, ça va, c'est l'heure qui
19 arrive, là, qui est tard.

20 Q. [1070] Oui, mais vous êtes bien. Alors, six cent
21 mille dollars (600 000 \$), donc, c'est à Nadon?

22 R. C'est exact, oui.

23 Q. [1071] Vous n'étiez pas un peu mal à l'aise de
24 faire ça? C'est beaucoup, six cent mille dollars
25 (600 000 \$), là, que... payé par les citoyens.

1 R. Oui, vous me dites comme ma femme m'a dit hier
2 soir, c'était beaucoup payé par les citoyens, mais
3 la demande... la demande n'est pas venue juste de
4 moi. Elle m'a été offerte, aussi, par l'entreprise
5 de Tecsalt, de me payer les quantités qui n'avait
6 pas été exécutées, moyennant un certain montant en
7 argent.

8 Q. [1072] Alors votre dem...

9 R. Ce n'est pas juste une demande de moi, j'arrive
10 demain matin vis-à-vis monsieur Roger Desbois, de
11 Tecsalt: « Paye-moi six cent mille dollars
12 (600 000 \$), là ». Ce n'est pas comme ça que ça
13 s'est fait. Il a regardé, lui, comme tel, il avait
14 un technicien sur le chantier pour le Fossé
15 Boudrias, donc le technicien lui avait remis les
16 vraies quantités exécutées par nous, l'entrepre-
17 neur. Et lorsqu'est venu le temps de préparer
18 l'estimé, le décompte final, il s'est aperçu, avant
19 de préparer le décompte final, qu'il y avait une
20 partie qu'il pouvait payer à l'entrepreneur. Ça
21 fait qu'il a regardé toutes les portes de sortie
22 qu'il pouvait payer et il a dit: « On peut vous
23 payer ça, mais moyennant un certain montant en
24 argent », qui devenait, je pense, un pourcentage à
25 peu près de huit pour cent, à ce que je me

1 souviennne. C'était en pourcentage, la redevance,
2 qui était une redevance pour leur entreprise.

3 Q. [1073] O.K., alors, votre épouse est aussi critique
4 que moi. Si on revient à 65P-723, c'est le document
5 qui est là actuellement... bon, alors, si vous
6 allez... Madame Blanchette, si vous allez aux
7 contrats numéros 6, 7, 8 et 12...

8 R. C'est des projets du Ministère, ça.

9 Q. [1074] Oui.

10 R. O.K.

11 Q. [1075] Et « Région métropole », c'est écrit
12 « Région métropole »...

13 R. C'est...

14 Q. [1076] ... à côté de Sintra.

15 R. C'est Sintra à Saint-Constant.

16 Q. [1077] Ah, c'est Saint-Constant, alors, c'est sous
17 votre juridiction?

18 R. C'est exact.

19 Q. [1078] O.K. J'aimerais qu'on regarde, maintenant,
20 Madame, 65P719. Et j'achève vraiment, autant pour
21 la Commission que pour vous, Monsieur.

22 R. Merci.

23 Q. [1079] Vous êtes content?

24 R. Je ne suis pas fâché.

25 Q. [1080] Ce matin, aux questions de maître Roy, vous

1 avez fait la remarque que le tableau incluait
2 autant des entrepreneurs que des firmes de génie,
3 c'est exact?

4 R. Oui, j'ai fait la remarque, oui.

5 Q. [1081] Et vous ne vouliez pas répondre à la
6 question qui vous était formulée à cause du fait
7 que, et entreprises, et firmes se retrouvaient sur
8 le même tableau, vous avez dit, ce n'est pas la
9 même chose.

10 R. Oui, j'ai dit: « Ce n'est pas la même chose », j'ai
11 dit que c'est parce qu'ils montraient beaucoup, on
12 me montrait pas strictement des entrepreneurs, on
13 me montrait beaucoup de firmes d'ingénieurs comme
14 Génivar, Cima...

15 Q. [1082] Je ne se compare pas.

16 R. SNC Lavalin.

17 Q. [1083] Vous êtes d'accord avec moi qu'entrepreneurs
18 et firmes de génie, ça ne se compare pas. C'est
19 pour ça que vous avez répondu de cette façon-là à
20 maître Roy?

21 R. Au point de vue chiffre d'affaires, non.

22 Q. [1084] Non. 65P-720. Peut-être juste la partie du
23 haut, madame Blanchette. Alors, je comprends que
24 les questions qui vous étaient posées concernaient
25 un total de contrats qui étaient attribués à

1 Sintra, mais à travers le Québec.

2 R. C'est exact, oui.

3 Q. [1085] Et compte tenu que votre administration
4 n'est que régionale, alors vous pouvez constater
5 comme moi que ces chiffres sont là, qui sont là
6 existent, mais vous ne savez pas s'ils sont, s'il
7 représentent la réalité.

8 R. C'est qu'est-ce que j'ai répondu ce matin, je ne
9 pouvais pas interpréter les chiffres qui étaient
10 là.

11 Q. [1086] Et il y a un autre document, maître Roy, qui
12 n'a pas été déposé, que je vous ai montré tantôt,
13 alors je ne sais pas dans quel onglet vous le
14 retrouvez, contrats octroyés à Sintra inc. par le
15 Ministère des Transports pour l'asphaltage, la
16 construction de routes, de mil neuf cent quatre-
17 vingt-dix-sept (1997) à deux mille douze (2012).

18 Me CLAUDINE ROY :

19 Onglet 16.

20 Me DENIS HOULE :

21 Bon, onglet 16, madame Blanchette. C'est, ah voilà.
22 Alors, est-ce que, je vous pose la même question
23 que pour le tableau qui précède, on parle ici de
24 montants qui concernent tout le Québec, alors...

25 R. Oui, c'est exact.

1 Q. [1087] Même réponse?

2 R. C'est la même réponse, mais je ne peux pas évaluer,
3 je pense que les chiffres, ils doivent être exacts,
4 ils ont été fournis par le Ministère, moi, je
5 m'occupais de deux régions, je ne faisais pas
6 cinquante millions (50 M\$) de contrats pour le
7 Ministère en deux mille sept (2007), en mille neuf
8 cent quatre-vingt-dix-sept (1997), quatre-vingt-
9 dix-huit (98).

10 Q. [1088] Vous aussi, vous commencez à être fatigué.

11 R. Oui.

12 Q. [1089] J'ai terminé.

13 R. Je m'en viens comme vous.

14 Q. [1090] J'ai terminé. Alors...

15 R. Merci.

16 Q. [1091] Je ne sais pas si la Commission vous libère,
17 mais quant à moi, vous méritez bien d'être libéré.

18 R. Merci, Monsieur.

19 Q. [1092] Merci.

20 LA GREFFIÈRE :

21 Vous ne le déposez pas?

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Ça va. Alors, merci beaucoup monsieur Théberge.

24 R. Merci madame.

25 Q. [1093] Alors, vous êtes libéré.

1 R. Merci.

2 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS.

3 AJOURNEMENT

4

5 SERMENT

6 Nous, soussignées, ODETTE GAGNON et DANIELLE

7 BERGERON sténographe officielles, certifions que

8 les feuilles qui précèdent sont et contiennent la

9 transcription d'un enregistrement numérique, hors

10 de notre contrôle et est au meilleur de la qualité

11 dudit enregistrement, le tout conformément à la

12 loi.

13

14 Et nous avons signé,

15

16

17

18 Odette Gagnon (Tableau #202129-3)

19 Sténographe officielle

20

21

22

23 Danielle Bergeron (Tableau #289077-1)

24 Sténographe officielle

25